



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, à 8.35 heures p.m., le 13 janvier 1958, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, Jean-Marie Bourguignon et Charles E. Thérien formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Maurice Dupuis.

M. le Maire Maurice Joubert et MM. les échevins J.B. Boutet et Philémon Gascon sont absents de leur siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-1

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les minutes de l'assemblée du 23 décembre 1958, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-2

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$50,168.90, soit voté pour payer les comptes mentionnés I, II et III de la liste en date du 13 janvier 1959. Adopté à l'unanimité.

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement 353, concernant le zonage et la construction, dans les limites de la Ville de Duvernay.

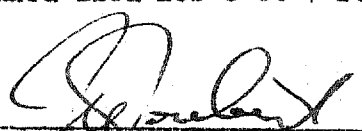
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 heures à 8 heures p.m., sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert, le 5 janvier 1959.

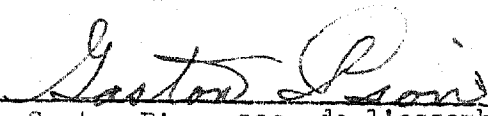
Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426, de la loi des Cités et Villes, tel qu'amendé, ainsi que du règlement concerné.

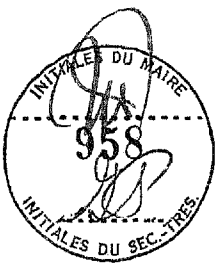
Les électeurs-proprétaires dont les noms suivent se sont opposés à l'adoption dudit règlement:

Dollard Bélanger	2543-45	Boul. Lévesque
Alpha Leblanc	2150	"
Ernest Desnoyers	2859	"
Armand Fillion	2949	"
Donatien Desnoyers	2310	"
Gérard Desnoyers	2276	"
Emile Beaulieu	2512	"
Louis-Arthur Milot	1600	"
Philémon Gascon	33	Rang St-Elzéar
Jean St-Louis	121	" St-François (Bas)
Eustache Maillé	23	" St-Elzéar
Henri Auclair	125	" "
André Forget	124	" St-François (Bas)
J.P. Valiquette	121-A	" "

Conformément à la loi, le président de l'assemblée fixa le jour du vote, qui aura lieu les 6 et 7 février 1959.

  
Maurice Joubert, Maire, Prés. d'assemblée

  
Gaston Pion sec. de l'assemblée.



Rés. 59-3

Session du 13 janvier 1959.

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Maurice Joubert et Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement 353, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation. Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption des règlements suivants:

- a) Règlement 349, pourvoyant à l'acquisition de trois parties du lot 349, et à un emprunt de \$11,000;
- b) Règlement 352, pourvoyant à l'acquisition d'une partie du lot 350, et à un emprunt de \$1,700.
- c) Règlement 311, pourvoyant à l'installation d'un système d'égouts et d'aqueduc sur les rues Montcalm, d'Avignon et De Navarre, et à un emprunt de \$46,500.

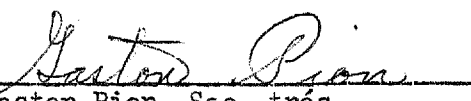
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le 30 décembre 1958, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 heures à 9 heures p.m., sous la présidence de M. l'échevin Claude Lefebvre.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités et Villes ainsi que des règlements 349, 352, 311 et 309.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption desdits règlements

- d) Règlement 309, pourvoyant à l'installation d'un système d'égouts et d'aqueduc sur les rues Montcalm, d'Avignon et De Navarre, et à un emprunt de \$46,500.

  
Claude Lefebvre, échevin,  
Président de l'assemblée

  
Gaston Pion, Sec.-trés.  
Greffier de l'assemblée.

MARGE DE LA REPIQUE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Rés. 59-4

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Claude Lefebvre et Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption des règlements 349, 352, 311 et 309, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-5

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement un montant de \$50,000., de la Banque Provinciale du Canada, pour exécuter les travaux prévus au règlement 302, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5%,  
Adopté à l'unanimité.

*résolution inutile*



Rés. 59-6

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

*résolution  
inutile*

QUE demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada, de prêter temporairement à cette Corporation, un montant de \$50,000. à un taux d'intérêt n'excédant pas 5%, pour exécuter les travaux prévus au règlement 302.  
Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à l'achat de meubles et d'équipement de bureau, d'appareils à nettoyer les égouts, d'un camion, d'une pompe à incendie et à la construction d'un garage et pourvoyant également à un emprunt suffisant pour ces fins.

Rés. 59-7

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$21,500. pour installation d'égouts et \$9,700 pour installation d'aqueduc, \$17,500. pour les pavages et \$5,200. pour les bordures, à installer sur les rues Auvergne, et d'Ailleboust, soient acceptés.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-8

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé, les plans, devis et estimés au montant de \$21,500. et \$9,700. pour travaux d'égouts et d'aqueduc à exécuter sur les rues Auvergne et d'Ailleboust, sur le lot 60.  
Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTIONS

M. l'échevin Chs. E. Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur les rues Auvergne et d'Ailleboust, sur le lot 60 et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la construction des égouts dans la Ville de Duvernay et annulant le règlement no. 224.

Rés. 59-9

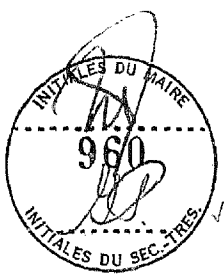
Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le plan d'assurance-groupe pour les employés de la Ville de Duvernay, présenté par la Compagnie Confederation Life, le 13 janvier 1959, soit accepté et que la ville contribue pour un montant de 50%.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-10

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE Me Emé. Lacroix soit prié de représenter la Ville de Duvernay, lors de la présentation du Bill de Montréal, au Comité des Bills Privés de la Législature et que M. le Maire Maurice Joubert soit délégué à ce même Comité pour la même raison.  
Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-11

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les mutations fournies par le registraire du comté de Laval, pour les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet et août 1958, soient acceptées et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-12

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
les services de

QUE la firme Bégin, Charland & Valiquette, soient retenus pour la révision du rôle d'évaluation de la Ville de Duvernay, pour l'année 1959, conformément à leur soumission en date du 25 novembre 1957. Le travail devra être terminé au plus tard, à la fin de mars 1959. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-13

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE demande soit faite à l'Honorable Maurice Duplessis, premier ministre de cette Province, à l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie et à M. Léopold Pouliot, député du Comté de Laval, de bien vouloir faire le nécessaire pour ouvrir sans délai le Boulevard Provincial, (route 18) à travers le territoire de la Ville de St-Vincent de-Paul et de la Ville de Duvernay, et que copie de la présente soit envoyée aux intéressés. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-14

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les salaires mentionnés à la résolution 58-220 soient payés aux officiers en charge du referendum des 6 et 7 février 1959. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-15

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

1583-G  
⑤ QUE la police de responsabilité publique no. F-8804013 de la Compagnie d'assurance La Prévoyance soit renouvelée, aux conditions mentionnées à la lettre de la dite compagnie en date du 9 janvier 1959, c'est-à-dire un montant initial de \$900. pour la responsabilité publique et un taux de .027 et .029 pour la responsabilité contingente. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-16

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

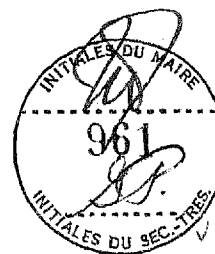
QUE la Ville accepte de se porter acquéreur pour le montant de \$1.00 de la patinoire existant à la Plage Chartrand ainsi que de tous les accessoires mentionnés à l'offre du Comité des Loisirs de la Grande Côte et que la Ville accepte de s'occuper de l'entretien de la dite patinoire sur la même base que pour les autres patinoires appartenant à la Ville. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-17

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

1584-G  
QU'un set de haut-parleurs avec accessoires soit acheté de \$169. pour la patinoire Notre-Dame des Ecoles. Adopté à l'unanimité.





Le Conseil prend connaissance d'un rapport de M. R.G. Brisson, Inspecteur des bâtisses, relativement aux activités de l'année 1958, dans les limites de la Ville de Duvernay, dans le domaine de la construction d'habitations.

Rés. 59-18

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le rapport de M. R.G. Brisson soit accepté et qu'il soit félicité pour son travail. Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de J.R. Proctor, 2650 De la Concorde, au sujet de l'installation de compteurs d'eau. Ce sujet est laissé à l'étude.
- b) de Lalonde, Girouard & Letendre, au sujet du contrat de Rainu Ltd. pour le transport de terre et recommandant au Conseil d'attendre au mois de mai pour finir ce travail. Le Conseil accepte cette recommandation.
- c) de C.E. Gravel, Ing. C., au sujet du refus par le secrétaire-trésorier d'accepter des plans. Le Conseil décide de s'adresser à l'aviseur légal pour le diriger dans cette affaire.

Rés. 59-19

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le billet de stationnement No. D-10 soit annulé. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-20

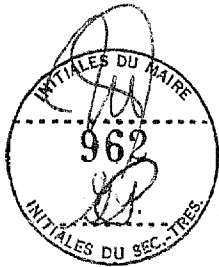
Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit levée. Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

  
\_\_\_\_\_  
maire

  
\_\_\_\_\_  
sec.-trés.



ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec

Session du 27 janvier 1959.

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue le 27 janvier 1959, à 9.00 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-21

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les minutes de l'assemblée du 13 janvier 1959 soient adoptées telles que lues. adopté à l'unanimité.

Rés. 59-22

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE M. J.M. Bourguignon soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-23

ATTENDU que la Cité de Montréal a donné l'avis légal de présentation, à la présente session de la législature de la province de Québec, d'un projet de loi mettant en vigueur les recommandations du rapport du Comité de la Cité de Montréal formé en vue de la création d'un organisme métropolitain;

ATTENDU que la mise en vigueur de ce projet de loi affecterait les villes de l'Île Jésus;

ATTENDU que le Conseil de comté de la Corporation du Comté de Laval a pris les dispositions nécessaires pour s'opposer formellement à ce que ce projet de loi, n'affecte en aucune façon le territoire de l'Île Jésus.

ATTENDU que l'un des moyens pour s'opposer à ce projet de loi, en autant que l'Île Jésus est concernée, consiste en la présentation d'un projet de loi, ayant pour objet de former une corporation qui réunira tous les maires des villes de l'Île Jésus, aux fins de leur permettre de présenter un front uni et efficace contre le projet de loi en vue de la création d'un organisme métropolitain et de former des comités d'étude qui soumettront des solutions adéquates aux nombreux problèmes intermunicipaux des villes de l'Île Jésus.

ATTENDU que le conseil municipal de la ville de Duvernay a pris connaissance d'un projet de loi constituant la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus.

ATTENDU qu'il est opportun et dans l'intérêt des contribuables de la ville de Duvernay d'approuver ce projet de loi et d'appuyer le conseil de comté relativement à son opposition à la mise en vigueur, du projet de loi en vue de la création d'un organisme métropolitain, en autant que l'Île Jésus est concernée.

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le Conseil municipal de la Ville de Duvernay approuve entièrement le projet de loi constituant "La Corporation Interurbaine de l'Île Jésus".

QUE le conseil municipal de la ville de Duvernay approuve formellement le conseil de comté relativement à son opposition à la mise en vigueur du projet de loi en vue de la création d'un organisme métropolitain en autant que l'Île Jésus est concernée.

QUE copies de la présente résolution soient adressées à l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec, à l'Honorable Ministre des affaires Municipales,

MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Idée, Farnham, Qué.



au député du Comté de Laval et au Secrétaire du conseil de comté de Laval. Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de la loi concernant la Corporation Interurbaine de l'île Jésus à être présentée au comité des Bills Privés de l'assemblée législative.

Rés. 59-24.

ATTENDU que la Cité de Montréal doit présenter incessamment au Gouvernement de la Province de Québec un bill qui donne suite au rapport de son comité de recommandation pour la création d'un organisme métropolitain;

ATTENDU que les municipalités, cités et villes de la région métropolitaine de Montréal n'avaient pas conjointement les moyens de faire des études approfondies de la question;

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien  
Et résolu unanimement

QUE ce Conseil soumette respectueusement au Gouvernement de la Province de Québec:

- a) Que les villes existant dans un complexe métropolitain doivent être groupées en cellules selon leur emplacement géographique, de façon à éviter le débordement continu des frontières et la formation de villes géantes qui dépassent l'échelle humaine;

Et que conséquemment, des CORPORATIONS INTERURBAINES devraient être créées pour permettre aux municipalités concernées de se rencontrer dans des cadres appropriés et de soumettre à mesure de leurs besoins leurs demandes au Gouvernement Provincial;

Et que, pour la région de Montréal, les limites naturelles de telles CORPORATIONS INTERURBAINES pourraient être les suivantes:

- 1) Le Centre de l'île de Montréal;
- 2) L'est de l'île de Montréal;
- 3) L'ouest de l'île de Montréal;
- 4) La rive sud du St-Laurent;
- 5) L'île Jésus;

Et que les pouvoirs des CORPORATIONS INTERURBAINES pourraient être établis au minimum d'abord pour n'être augmentés ensuite que selon les besoins de chacune;

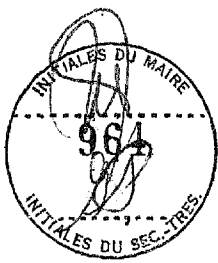
- b) Que les pouvoirs d'ORGANISME METROPOLITAIN ne devraient être accordés présentement qu'à la corporation représentant les villes du centre de l'île de Montréal;

Et que l'ORGANISME METROPOLITAIN ne devrait être agrandi qu'au fur et à mesure des besoins et de l'expérience acquise;

Et que l'ORGANISME METROPOLITAIN, lorsqu'il dépasserait les cadres du centre de l'île de Montréal, ne devrait être constitué que de CORPORATIONS INTERURBAINES entières et jamais de parties d'entre elles;

- c) Que les pouvoirs devant être exercés par les divers organismes devraient être établis à peu près comme suit:

- 1) VILLES: Tous pouvoirs déjà exercés;
- 2) CORPORATIONS INTERURBAINES: Les pouvoirs pouvant être accordés à chaque corporation interurbaine ne devraient jamais dépasser



ceux apparaissant dans la liste suivante:

- Pouvoir de se constituer en comité d'étude d'urbanisme en vue de faire intégrer ses suggestions dans les plans régionaux du Gouvernement Provincial;
- Pouvoir de constituer des commissions avec des responsabilités clairement définies pour les incendies et la police, seulement en vue d'organiser l'entraînement, les alertes, la prévention et les escouades spéciales;
- Pouvoir de constituer des commissions adéquates avec responsabilités clairement définies en vue de la coordination de certains services de santé et de bien-être;
- Pouvoir de se constituer en comité d'étude des aqueducs, des réseaux d'égoûts et collections des ordures en vue de soumettre des solutions aux villes concernées et au besoin de référer à l'arbitrage des organismes provinciaux adéquats;
- Pouvoir de constituer des commissions adéquates avec responsabilités clairement définies pour l'établissement de jardins botaniques et zoologiques, aquariums, monuments et musées, centres sportifs, salles de concerts, bibliothèques, conseils des arts, etc.;
- Droit de faire des prélèvements selon les pouvoirs exercés;

3) ORGANISME METROPOLITAIN: Les pouvoirs pouvant être accordés à l'ORGANISME METROPOLITAIN ne devraient jamais dépasser ceux apparaissant dans la liste suivante:

- Pouvoir de constituer des commissions adéquates avec responsabilités clairement définies pour les artères à accès limité, ponts et tunnels, pour les parcs et garages de stationnement, pour le transport en commun et pour la régie du taxi;
- Droit de faire des prélèvements selon les pouvoirs exercés;
- Pouvoir de constituer une commission de finance pour assurer la garantie en commun des emprunts de toutes les villes sous sa juridiction ainsi que pour gérer un fonds de compensation des revenus. La compensation des revenus entre les villes est à notre avis une condition essentielle de l'existence d'un organisme métropolitain sans laquelle la participation aux dépenses communes n'aura aucun sens;
- Pouvoir de représentation et délégations;
- Pouvoir de constituer des commissions adéquates avec responsabilités clairement définies pour l'initiative économique et la promotion touristique ainsi que pour la défense civile;

4) GOUVERNEMENT PROVINCIAL: Nous croyons que la création d'un organisme métropolitain ne doit pas tendre à accaparer les pouvoirs normaux du Gouvernement Provincial et que celui-ci doit pouvoir exercer tous les droits et privilèges qu'il a déjà; de plus, nous soumettons respectueusement:



- Que des pouvoirs additionnels devraient être accordés au Service Provincial d'Urbanisme pour appliquer des plans régionaux d'urbanisme après rapports des comités d'études des corporations interurbaines;
- Qu'une commission d'arbitrage devrait être créée au besoin pour régler les différends relatifs aux contrats entre villes, au sujet des aqueducs, égouts et dispositions des déchets, après rapports des comités d'études des corporations interurbaines;
- Que le Gouvernement Provincial devrait intensifier la recherche et perfectionner la réglementation de la pollution;
- Que le Gouvernement Provincial devrait obtenir des cités et villes la pleine application de la loi au sujet des évaluations par un service d'inspection et tous autres moyens à sa disposition.

Il est de plus résolu que copie de la présente résolution soit envoyée à l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec ainsi qu'aux membres du Parlement Provincial et aux maires des villes de la région métropolitaine.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire Maurice Joubert quitte son siège à 9.30 heures p.m.

L'assemblée est présidée par M. le pro-maire J.M. Bourguignon

Rés. 59-25

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE M. le Maire Maurice Joubert soit félicité pour le beau travail qu'il a fait relativement à la question de la Commission Métropolitaine de Montréal.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-26

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

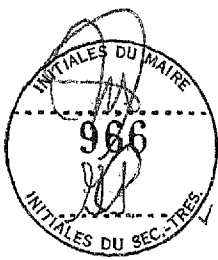
QU'un montant de \$103,617.30 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 27 janvier 1959.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-27

241-c

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$41,085.27 soit voté pour payer à la Ville St-Vincent-de-Paul le coût réel du grossissement des conduites de fonte sur le Boulevard Lévesque, la rue Belleville et la rue De La Fabrique, conformément au règlement 227 de la Ville de Duvernay. Adopté à l'unanimité.



Session du 27 janvier 1959.

Rés. 59-28

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE des soumissions séparées soient demandées, par la voie des journaux, pour les travaux à exécuter en vertu des règlements 290, 303, 304, 309, 311, 337 et 354.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-29

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec, d'autoriser cette Corporation d'emprunter temporairement à un taux d'intérêt n'excédant pas 5% par an, un montant de \$250,000. pour les travaux prévus au règlement 290.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-30

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada, de prêter temporairement à cette Corporation à un taux d'intérêt n'excédant pas 5%, un montant de \$250,000. pour payer les travaux prévus au règlement 290 de cette Corporation.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-31

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec, pour emprunter temporairement un montant de \$50,000. à un taux d'intérêt n'excédant pas 5% par an, pour financer les travaux prévus au règlement 303 de cette Corporation.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-32

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada, de prêter temporairement à cette Corporation à un taux d'intérêt n'excédant pas 5% par an, un montant de \$50,000. pour payer les travaux prévus au règlement 303 de cette Corporation.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-33

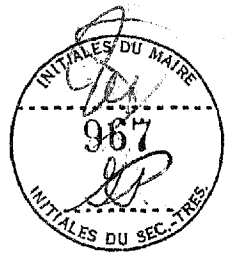
Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 354 pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues Auvergne et d'Ailleboust et à un emprunt de \$33,000. pour ces fins soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés par voie d'assemblée publique le 4 février 1959 et que M. l'échevin J.B. Boutet soit nommé président de cette assemblée et Gaston Pion, sec.-trés. de ladite assemblée.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-34

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 16 janvier 1959 et montrant les lots 68-37-1 et 2, 68-53 à 62 ainsi 68-51-1 et 2 soit accepté.  
Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-35

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le plan préparé par Maurice Gaudreault, a.g. le 29 décembre 1958  
et montrant les subdivisions 25 à 35 inclusivement du lot 352, soit  
accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-36

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g. le 23 janvier 1959 et  
montrant la subdivisions 2 du lot 544, soit accepté.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-37

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE l'assemblée soit ajournée pour 30 minutes.  
Adopté à l'unanimité.

A la réouverture de l'assemblée, à 10.10 hres p.m., étaient présents Mes-  
sieurs les échevins Claude Lefebvre, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis,  
formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

MM. les échevins J.B. Boutet, Philémon Gascon et J.M. Bourguignon étaient  
absents de leur siège.

Rés. 59-38

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE l'assemblée soit ouverte. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-39

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le règlement no. 347 concernant la construction des égouts dans la  
Ville de Duvernay soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

Lecture faite d'une résolution de la Ville de St-Vincent-de-Paul, relative-  
ment à l'installation par la Ville de Duvernay, d'une conduite d'eau de 16"  
sur le territoire de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

Rés. 59-40

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE la résolution 58-759 soit rescindée.  
Adopté à l'unanimité.

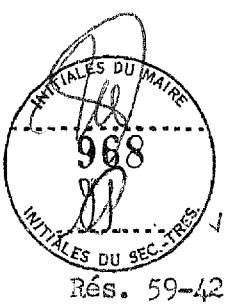
Rés. 59-41

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE cette Corporation s'adresse à la Régie Provinciale des Services Publics  
pour le règlement de la question de l'installation d'une conduite de 16" à  
travers le territoire de la Ville de St-Vincent-de-Paul, pour desservir la  
partie est de Duvernay. Adopté à l'unanimité.

*annulée le  
10 février  
1959  
M.B.*

MARCE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Session du 27 janvier 1959.

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE M. le Maire de la Ville de Duvernay soit autorisé à représenter la Corporation Municipale de la Ville de Duvernay auprès du Service de Bien-Etre de l'Île Jésus et une fois ce Service constitué, à traiter au nom de cette Corporation Municipale avec les membres du Conseil d'administration du dit Service de Bien-Etre pour toutes fins relatives aux requêtes d'assistance publique provenant de personnes nécessiteuses, selon les termes de l'article 23 de la Loi de l'Assistance publique de Québec ainsi que pour toutes autres fins en relation avec l'application de la dite Loi et de toutes autres lois provinciales et fédérales pouvant affecter le bien-être de la population de l'Île Jésus.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-43

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE 100 pieds de boyaux d'arrosage soient achetés pour le Parc Les Ecores.  
Adopté à l'unanimité.

Lecture faite d'une lettre des Immeubles Dubord Inc. demandant l'ouverture du Boul. de la Concorde à 100 pi. au lieu de 200 pi. de largeur. Le Conseil acquiesce à cette demande si la Ville de Pont-Viau est disposée à faire de même.

de Continental Housing Corp. au sujet d'un dépôt à faire pour la construction des égouts sur leur propriété. Le Conseil décide de fixer ce dépôt à \$1,000. par maison.

Rés. 59-44

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE La Ville de Duvernay s'adresse au député du Comté de Laval, M. Léopold Pouliot, pour obtenir la permission de louer une souffleuse à neige de la Voirie Provinciale, afin de finir le déneigement des rues.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-45

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit ajournée à Lundi, le 2 février 1958, à 8.00 heures p.m.  
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

  
\_\_\_\_\_  
maire

  
\_\_\_\_\_  
sec.-trés.



Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec,



Continuation de l'assemblée régulière du 27 janvier 1959, tenue le 2 février 1959, à 8.30 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Messieurs les échevins J.B. Boutet et Charles E. Thérien sont absents de leur siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-46

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'à compter de la semaine du 1er janvier 1959, le salaire de M. Jean Archambault soit de \$45.00 par semaine et Mlle Micheline Archambault \$65.00 par semaine. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-47

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE Mme Claire Robitaille soit engagée comme employée de bureau à partir du 9 février 1959, au salaire de \$55.00 par semaine, durant bon vouloir du conseil. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-

Le Conseil prend connaissance du rapport de M. J.A. Lalonde, Ing. P. au sujet des plaintes d'inondation des caves aux numéros 7707, 7711, 7715 et 7719 Boul. Lévesque, propriétés de MM. Oscar et Honoré Chartrand.

Rés. 59-48

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., le 23 janvier 1959 et montrant la subdivision 3 du lot 544, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de M. Jean Thériault, 10220 Demartigny, Montréal, au sujet d'un permis de taxi, ainsi que d'une lettre de M. Camille Coulombe, s'opposant à l'octroi de permis de taxi pour les gens de l'extérieur.

#### AVIS DE MOTIONS

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement régissant les taxis dans les limites de la Ville de Duvernay.

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant les taxes de commerce dans la Ville de Duvernay.

Lecture faite d'une lettre de M. Norbert Aubin demandant les services sur la rue Du Verger.



Rés. 59-49

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

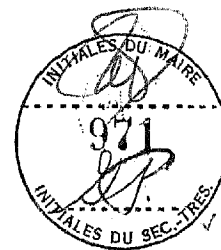
QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de fournir les estimés nécessaires afin de préparer un règlement pour les services d'égouts, d'aqueduc et de pavage sur la rue Du Verger. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-50

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Et résolu que:

10. La Ville de Duvernay soit autorisée à installer une conduite d'aqueduc de 16" dans la Ville de St-Vincent-de-Paul sur les rues De la Fabrique et St-Etienne, et sur le Boul. Lévesque, en vue d'approvisionner d'eau la partie est de la Ville de Duvernay;
20. Que les plans et devis de la Ville de Duvernay à ce sujet soient approuvés par le conseil municipal de la Ville de St-Vincent-de-Paul ou ses représentants autorisés;
30. Des soumissions pour les travaux soient demandées dans le journal La Presse et que le Conseil de la Ville de St-Vincent-de-Paul soit invité à l'ouverture et à l'étude de ces soumissions;
40. La Ville de St-Vincent-de-Paul ait le droit de surveiller les travaux pour qu'ils soient conformes aux plans et devis dont copie sera fournie à St-Vincent-de-Paul par Duvernay;
50. La Ville de St-Vincent-de-Paul fournisse gratuitement à la Ville de Duvernay les droits de passage et de servitude nécessaires à l'exécution des travaux et à l'entretien du système d'aqueduc;
60. La Ville de Duvernay répare les dommages causés par l'installation de la conduite d'aqueduc et replace les lieux dans le même état qu'avant les travaux.
70. La Ville de St-Vincent-de-Paul ait le droit d'utiliser la conduite d'eau ainsi installée par la Ville de Duvernay pour approvisionnement d'eau pour fins municipales ou domestiques dans les limites de St-Vincent-de-Paul et de brancher tous les accessoires nécessaires à cette fin, après avis de 3 jours à la Ville Duvernay;
80. La Ville de Duvernay entretienne en bon état d'opération ladite conduite d'eau dont elle restera propriétaire;
90. Chaque année, la Ville de Duvernay fasse parvenir à la Ville de St-Vincent-de-Paul un compte proportionnellement à la quantité d'eau consommée à St-Vincent-de-Paul et à Duvernay par l'intermédiaire de cette conduite d'eau, lequel compte comprendra:
  - a) les frais d'entretien;
  - b) le remboursement du capital et des intérêts sur l'emprunt à être effectué pour l'installation de cette conduite dans les limites de la Ville de St-Vincent-de-Paul, cet emprunt étant fait uniquement pour l'installation du compteur et de la conduite de 16 pouces; les bornes-fontaines, les tés de raccordements aux rues transversales ainsi que les services privés et autres raccordements étant à l'usage exclusif de la Ville de St-Vincent-de-Paul, seront à sa charge. La Ville de St-Vincent-de-Paul devra en acquitter le coût au début des travaux.

*annulé  
le 10 février  
1959  
G.P.*



10. Que la convention à intervenir à cet effet entre les deux villes soit confirmée par un contrat notarié et que M. le Maire Maurice Joubert et M. le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés à signer ledit contrat notarié.

Que les échevins soient invités à assister à la signature du contrat.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre des Loisirs de St-François le remerciant pour l'octroi de \$400. déjà reçu et demandant un nouvel octroi pour terminer la saison.

Rés. 59-51

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un montant de \$200. soit voté pour les Loisirs de St-François pour la saison d'hiver 1958-59. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-52

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la part de la ville sur la taxe provinciale d'amusement soit remise au Club Social et Sportif Hauterive, vu que ce comité de Loisirs est reconnu et subventionné par la ville.

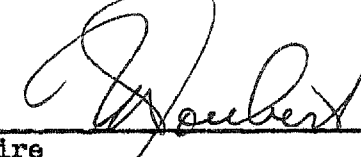
Adopté à l'unanimité.

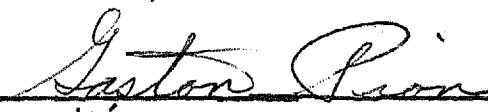
Rés. 59-53

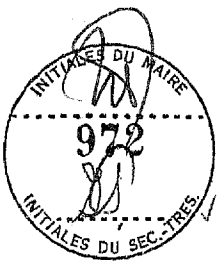
Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

Que l'assemblée soit ajournée à mardi, le 3 février 1958, à 8 heures p.m.  
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

  
\_\_\_\_\_  
mire

  
\_\_\_\_\_  
sec.-trés.



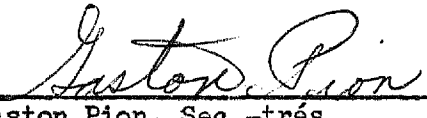
Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.

Le 3 février 1959.

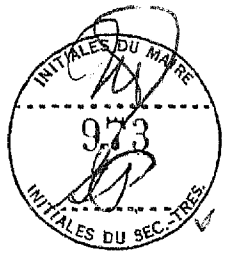
M. le Maire Maurice Joubert et M. l'échevin Claude Lefebvre seuls se sont présentés pour l'ouverture de l'assemblée.

Le secrétaire-trésorier était aussi présent.

Après l'attente réglementaire d'une demi-heure, l'assemblée fut ajournée au 6 février 1959, à 8 heures p.m.

  
Gaston Pion, Sec.-trés.

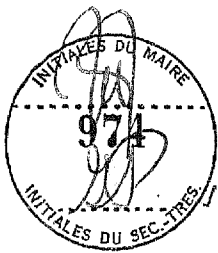
Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.



Vendredi, le 6 février 1959.

Aucun membre du Conseil ne s'est présenté pour l'ajournement de  
l'assemblée régulière du 27 janvier 1959.

*Gaston Pion*  
Gaston Pion, Sec.-trés.



Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec

Session du 10 février 1959.

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 10 février 1959, à 8.30 heures p.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

M. l'échevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-54

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE les minutes de l'assemblée du 27 janvier 1959, ajournée au 2 février 1959 de nouveau ajournée au 3 février 1959 et au 6 février 1959, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-55

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QU'un montant de \$12,132.46 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux l'item I, II et III de la liste en date du 10 février 1959. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-56

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le rapport de M. J.A. Lalonde, concernant les réclamations de Charles Duranceau Ltée. pour travaux supplémentaires soit accepté, et que ce rapport soit versé au dossier de Charles-Edouard Gravel, Ing. C. Adopté à l'unanimité.

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal du scrutin secret tenu les 6 et 7 février 1959, pour l'adoption du règlement 353, concernant le zonage et la construction.

Conformément à la loi, le scrutin fut tenu à la salle municipale, au 2795 Boul. Lévesque, de 9 heures a.m. à 7 heures p.m.

Le compte des votes a donné les résultats suivants:

#### EN NOMBRE:

Nombre de bulletins déposés pour le oui:	364
Nombre de bulletins déposés pour le non:	151
Nombre de bulletins gâtés:	1
Nombre de bulletins rejetés:	43
Majorité pour le OUI:	213.

461 électeurs résidents sur 1175 se sont prévalus de leur droit de vote, soit 39.2%.

#### EN VALEUR:

Valeur votée pour l'affirmative:	\$5,672,500.
Valeur votée pour la négative:	2,453,100.
Valeur rejetée:	423,000.
Majorité pour l'affirmative:	3,219,400.



Donc, le règlement 353 a été adopté en nombre et en valeur, par les électeurs-proprétaires.

Jacques Bourdon Jacques Bourdon, Sec. du scrutin      Gaston Pion Gaston Pion, Président du scrutin.

Rés. 59-57

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le procès-verbal présenté et soumis par MM. Gaston Pion et Jacques Bourdon, respectivement président et secrétaire du scrutin pour le référendum tenu pour l'adoption du règlement 353, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 354, concernant la construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues Auvergne et d'Ailleboust et pourvoyant à un emprunt de \$33,000.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le 4 février 1959, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 heures à 9 heures p.m., sous la présidence de M. l'échevin Maurice Dupuis.

Le secrétaire- de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 354.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.

M Maurice Dupuis  
Maurice Dupuis, échevin,  
Président de l'assemblée.

Gaston Pion  
Gaston Pion, Sec.-trés.,  
Greffier de l'assemblée.

Rés. 59-58

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

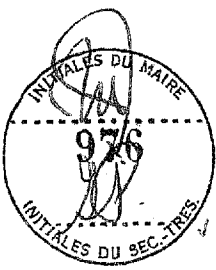
QUE le procès-verbal présenté et soumis par MM. Maurice Dupuis et Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenus pour l'adoption du règlement no. 354, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une résolution de la Ville de St-Vincent-de-Paul concernant l'installation d'une conduite d'aqueduc de 16" dans le territoire de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

Rés. 59-59

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien



Session du 10 février 1959.

QUE les résolutions nos. 59-41 et 59-50 soient rescindées.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-60

Considérant la déclaration du Ministre de la Santé, en date du 11 avril 1958, à l'effet qu'il y a nécessité pour les municipalités de Ville de St-Vincent-de-Paul et de Duvernay, étant donné leur situation géographique et leur développement futur, d'avoir un service d'eau en commun et déclarant cette conduite nécessaire pour des fins de santé publique et de salubrité ainsi que pour des fins d'économies;

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE ce Conseil s'adresse à la Régie des Services Publics pour régler la question de l'installation d'une conduite d'aqueduc de 16" dans le territoire de la Ville de St-Vincent-de-Paul, sur les rues De la Fabrique, St-Etienne et Boul. Lévesque, à partir de l'intersection des rues Desnoyers et De la Fabrique, jusqu'aux limites est de la Ville de St-Vincent-de-Paul, en vue surtout de desservir la partie est de Duvernay et que les services de la ferme Lacroix, Viau & Poupert, avocats et de Lalonde, Girouard & Letendre, Ing. C., soient retenus à cet effet.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-61

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE LA VILLE DE DUVERNAY, accepte la cession et se porte ACQUEREURE des lots suivants devant servir de rues à l'usage du public, appartenant à NORTHFIELD CONSTRUCTION CO. LTD., savoir:

Les lots de subdivision numéros QUATRE, CINQ, SEPT et HUIT du lot originaire numéro SOIXANTE-HUIT (68-4,5, 7 & 8) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul. Sans bâtisse.

PRIX:- Le prix sera de UN DOLLAR payable comptant lors de la signature du contrat de vente et cession à intervenir.

CONDITIONS:- Les dits lots devront être vendus et cédés à la Ville avec possession immédiate, devront être libres de toutes dettes, charges, privilèges et hypothèques quelconques, ainsi que de toutes taxes échues et non payées, et ce contrat de cession et vente devra contenir toutes les clauses nécessaires à l'acquisition sans trouble par la Ville, le tout tel que plus amplement exprimé dans un projet d'acte de vente et cession préparé pour exécution devant Me Rémi Lamarche, notaire, soumis à et approuvé par la présente assemblée, la signature des Officiers ci-après nommés apposée à ce contrat devant être une preuve définitive de telle approbation.

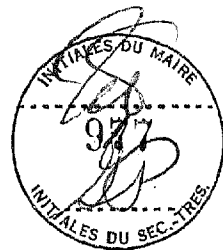
QUE Son Honneur le Maire Monsieur Maurice Joubert et le Secrétaire-trésorier Monsieur Gaston Pion, soient et demeurent autorisés, pour et au nom de la Ville à consentir à telle cession et achat, à en signer le contrat relatif, à en payer la considération ci-dessus mentionnée et à consentir et convenir avec la Venderesse toutes clauses et conditions qu'ils pourront en leur entière discrétion juger opportunes ou nécessaires pour donner son plein effet à la présente résolution.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-62

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE la VILLE DE DUVERNAY accepte la cession et se porte ACQUEREURE des rues suivantes, des propriétaires respectifs, des dites rues, pour le prix et sujet aux conditions ci-après, savoir:





- A. De CITTA INC., les lots numéros 57- 79, 91, 94, 97, 98, 100, 107, 111, 167 & 175 au cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul;
- B. De RIVIERA INVESTMENT CORPORATION, les lots numéros 58-44,47,50, 184 & 190 au même cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul;
- C. De RIDEAU CONSTRUCTION LTEE-LTD., les lots numéros 65-2-74, 75, 76, 77 & 78 au même cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul;
- D. De MM. ANDRE FECTION & LEOPOLD FECTION, le lot numéro 58-101, au même cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul;

Le tout sans bâtisse dessus construite; et ledit lot 58-44, tel que sujet à une servitude en faveur de THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA, suivant acte enregistré, à Ste-Rose sous le numéro 91994.

PRIX.- Le prix sera de QUATRE DOLLARS (\$4.00) soit \$1.00, à chacun de CITTA INC., RIVIERA INVESTMENT CORPORATION, RIDEAU CONSTRUCTION LTEE-LTD et MM. ANDRE & LEOPOLD FECTION, le tout payable comptant lors de la signature de ces contrats de vente et cession.

CONDITIONS.- Les dits lots devront être vendus et cédés à la Ville avec possession immédiate, libres de tous privilèges, hypothèques et charges quelconques et ces contrats devront contenir toutes les clauses nécessaires à l'acquisition sans troubles par la Ville, tel que plus amplement exprimé dans quatre projets de contrats préparés pour exécution devant Me Rémi Lamarche, notaire, soumis à et approuvé par la présente assemblée, la signature des Officiers ci-après nommés apposés à tels contrats devant être une preuve définitive de telle approbation.

QUE son Honneur le Maire Maurice Maurice Joubert et le Secrétaire-trésorier Monsieur Gaston Pion, soient et demeure autorisés pour et au nom de la Ville à consentir à telles cessions et ventes, à en signer les contrats y relatifs et à convenir avec les divers Vendeurs toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront, en leur discrétion être nécessaire au plein effet de la présente résolution.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-63

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE M. Claude Lefebvre, a.g., soit prié de faire le nécessaire pour faire cadastrer le Boulevard de la Concorde, sur les lots 65, 66, 68, 69, 70, 75, 76, 79, 80, 81 et 83.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-64

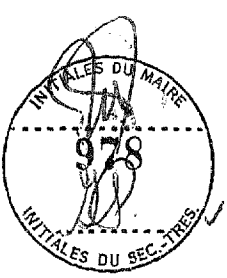
Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement un montant de \$60,000. à un taux d'intérêt n'excédant pas 5% par an, pour payer les travaux prévus au règlement 345.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-65

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada, de prêter temporairement à cette Corporation, un montant de \$60,000. à un taux d'intérêt n'excédant pas 5%, pour financer les travaux prévus au règlement 345.  
Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-66

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec, d'autoriser cette Corporation d'emprunter temporairement un montant de \$250,000., à un taux d'intérêt n'excédant pas 5% par an, pour financer les travaux prévus au règlement 344.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-67

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5%, par an, un montant de \$250,000. pour financer les travaux prévus au règlement 344.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-68

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE des soumissions publiques soient demandées pour être ouvertes à l'assemblée du 25 fév. 1958, pour les travaux prévus aux règlements 290, 303, 304, 309, 311, 337 et 354.

Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la police re: endroits où l'on vend des liqueurs.

Rés. 59-69

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, le 4 février 1959, et montrant la subdivision 9 du lot 330, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-70

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 6 février 1959, et montrant les subdivisions 1 et 2 du lot 68-37, 1 et 2 du lot 68-51, 53 à 62 du lot 68, et 2 à 4 du lot 69, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de A. Rolbin et J. Riven au sujet du zonage sur le lot 348, du Boul. Lévesque à la Rivière des Prairies. Il est entendu que cette zone sera commerciale tel que dans le règlement précédent.
- b) de Atlas Refuse Collectors Inc. offrant leurs services pour la collecte des vidanges.



Rés. 59-71

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite à M. Jean Rivet, Ing. de préparer un cahier des charges pour l'enlèvement des vidanges, pour le 25 février 1959.

Adopté à l'unanimité.

- c) de la Chambre de Commerce de Duvernay, offrant des félicitations au Conseil et aux urbanistes pour l'amélioration que présente le nouveau plan de zonage.
- d) de la Ligue des Propriétaires de la Grande-Côte, faisant connaître le seul et unique but de cette Ligue, qui est l'entr'aide entre les membres, la sauvegarde des intérêts communs et la promotion d'heureuses initiatives en accord avec les autorités municipales.

Rés. 59-72

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE Monsieur le député Léopold Pouliot, soit félicité d'avoir agi rapidement et remercié de son intervention afin de permettre à la Ville d'obtenir la location d'une souffleuse à neige pour le déneigement des rues.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-73

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les assemblées régulières du Conseil de la Ville de Duvernay, soient tenues les deuxième et quatrième lundi de chaque mois, à compter du 9 mars 1959.

M. l'échevin J.M. Bourguignon est dissident.

Adopté.

Rés. 59-74

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

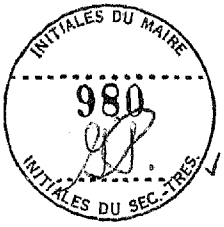
QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

  
Maire

  
Sec.-trés.



Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec

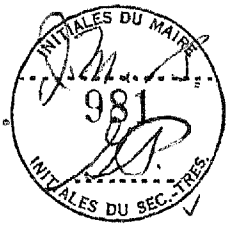
Le 24 février 1959.

Assemblée régulière du 24 février 1959, à laquelle se sont présentés Messieurs les échevins Claude Lefebvre et Maurice Dupuis, à 8.00 heures p.m.

A 8.30 heures p.m., il fut résolu que l'assemblée soit ajournée à Mercredi, le 25 février 1959, à 8.00 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque.

VILLE DE DUVERNAY.

Gaston Pion, Sec.-trés.



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, le 25 février 1959, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-75

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les minutes de l'assemblée du 10 février 1959 et du 24 février 1959 soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-76

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les soumissions reçues pour travaux prévus au règlement 290, 304, 309, 311 et 354, soient ouvertes. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à la lecture des soumissions reçues.  
MM. André Robillard, ing. p. et Jacques Bourdon, comptable sont priés de faire la vérification des extensions aux soumissions reçues pendant que l'assemblée se continue.

Rés. 59-77

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$91,599.27 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 25 février 1959. Adopté à l'unanimité.

ATTENDU que M. Jean-Guy Lavallée est appelé à faire du travail de nuit d'une manière temporaire et que ce travail n'était pas compris dans son engagement originaire;

ATTENDU Que M. Lavallée reçoit des appels à son domicile en dehors des heures de bureau;

Rés. 59-78

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QU'un montant de \$10.00 par semaine soit voté, rétroactif au 1er janvier 1959, à M. Jean-Guy Lavallée, pour chacun des deux item ci-haut mentionnés. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-79

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le pro-maire M. Jean-Marie Bourguignon, soit autorisé à signer les chèques en l'absence du maire, jusqu'au 15 mars 1959. Adopté à l'unanimité.



AVIS DE MOTION

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement afin de fixer la date des assemblées régulières.

Rés. 59-80

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE demande soit faite à M. Claude Beaulieu, urbaniste, de faire le détail des rues sur les lots 324 à 339 inclusivement, du Boul. Lévesque au Boul. de la Grande-Côte. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-81

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

1. QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, de préparer les plans, devis et estimés pour fournir les services d'égouts, d'aqueduc et de pavage à la rue Limoges et à la rue Meunier avec une étude du bassin de ces deux secteurs;

2. QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour fournir les services d'égouts, d'aqueduc et de pavage à la rue 352-25;

3. QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour fournir les services d'égouts, d'aqueduc et de pavage sur la rue Louis-Jolliet et Champigny jusqu'à la limite du lot 60. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-82

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

Amendé par rés. 59-212  
" " 59-235  
CHL

QUE M. le Maire Maurice Joubert, et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de cette Corporation, des billets en faveur de la Banque Provinciale du Canada, succursale de Pont-Viau, pour les emprunts temporaires prévus selon la liste suivante:

Règlement 344: \$250,000.  
" 303: \$ 50,000.

Règlement 345: \$60,000.  
" 313: 20,000.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-83

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

Amendé par rés. 59-212  
" " 59-235  
CHL

QUE M. le pro-maire J.M. Bourguignon et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer des billets en faveur de la Banque Provinciale du Canada, succursale de Pont-Viau, pour les règlements suivants:

Règlement 344: \$250,000.  
" 303: 50,000.

Règlement 345: \$60,000.  
" 313: 20,000.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-84

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., le 5 février 1959, et montrant la subdivision 8 du lot 68, (rue de Callières) et la subdivision 1 du lot 69 (rue Hocquart) soit accepté. Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-85

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 23 février 1959  
et montrant les subdivisions 46 à 76 du lot 56-A soit accepté.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-86

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 25 novembre 1958  
et montrant les subdivisions 2 et 3 du lot 434, soit accepté.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-87

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par Claude Lefebvre, a.g., le 16 février 1959  
et montrant les subdivisions suivantes: 65-2-98, 66-118, 68-53, 69-2,  
70-1, 75-54, 76-28, 79-1, 80-3, 81-2 et 83-1, soit accepté.  
Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de Chs. Duranceau Ltée demandant une rémunération supplémentaire pour réparation des coupes. Cette demande est refusée.
- b) de Lucien Rochon, 350 Boul. des Prairies, Laval des Rapides, demandant un permis pour opérer un système de radio-taxi. Cette demande est laissée à l'étude en attendant la passation d'un règlement de taxi.
- c) de M. Honoré Chartrand demandant la permission de raccorder ses maisons à l'égout. Cette demande est référée à l'avocat et aux ingénieurs.

Rés. 59-88

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit ajournée de 10. heures à 10.30 heures p.m.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-89

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

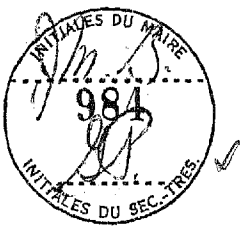
QUE l'assemblée soit ouverte à 10.30 heures p.m.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-90

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la soumission de Louisbourg Construction Ltée., au montant de  
\$120,775.75, pour l'installation d'un tuyau d'aqueduc de 16" sur le Boul.  
Lévesque, dans la partie est de Duvernay, soit acceptée; qu'un contrat soit  
signé en conséquence et que M. le pro-Maire J.M. Bourguignon et le secrétaire-  
trésorier, Gaston Pion, soient autorisés pour et au nom de cette Corporation  
à signer le dit contrat.  
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire explique que Les Entreprises David Ltée. sont prêts à accepter  
des contrats seulement pour les règlements 304, 311 et 354 et qu'ils ne pour-  
raient pas garantir l'achèvement des travaux à la date prévue pour le contrat  
relatif au règlement 309.



Rés. 59-91

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
-Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la soumission des Entreprises David Ltée., au montant de \$26,985.30, pour travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement 304, soit acceptée, sujet à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et qu'un contrat en conséquence soit signé et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de cette Corporation.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-92

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la soumission des Entreprises David Ltée., au montant de \$52,417., pour travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement 311, soit acceptée, sujet à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et qu'un contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de cette Corporation.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-93

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la soumission des Entreprises David Ltée., au montant de \$17,091.90, pour travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement 354, soit acceptée, sujet à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et qu'un contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de cette Corporation.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-94

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE la soumission de Eastside Construction Ltd., au montant de \$23,501. pour travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement 309, soit acceptée, sujet à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et qu'un contrat soit signé en conséquence et que m. le maire Maurice Joubert et le secrétaire-grésorier Gaston Pion, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de cette Corporation.  
Adopté à l'unanimité.

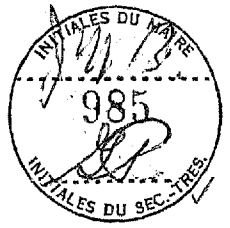
Rés. 59-95

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé de remettre les chèques dépôt-garanti aux soumissionnaires dont les soumissions n'ont pas été acceptées.  
Adopté à l'unanimité.

Lecture faite d'une résolution de la Ville de St-François, offrant de vendre de l'eau à la Ville de Duvernay et lecture faite également des estimés de l'ingénieur Alfred Trottier, pour l'installation d'un tuyau de 14" en vue de desservir la Ville de Duvernay.





Rés. 59-96

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la résolution de la Ville de St-François ainsi que les estimés  
de l'Ingénieur Alfred Tro ttier soient référés pour avis aux ingénieurs  
Lalonde, Girouard & Letendre ainsi qu'à l'avocat Emé. Lacroix.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-97

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi, le 3 mars 1959, au lieu et à  
l'heure ordinaires des séances.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

*Jean-Maurice Bourguignon* maire

*Gaston Pion* sec.-trés.



Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.

Session du 3 mars 1959.

Ajournement de l'assemblée régulière du 24 février 1959, tenue le 3 mars 1959, à 8.35 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis, formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Jean-Marie Bourguignon.

M. le maire Maurice Joubert est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

*J.B.* du 3 MARS Extrait des minutes ~~de l'ajournement~~ de l'assemblée RÉGULIÈRE ~~spéciale du 16 février~~ 1959, du Conseil Municipal de la Ville de Saint-François, tenu en la salle de l'école Boileau de cette ville, ~~le mercredi, 25 février 1959,~~ sous la présidence de son honneur M. le Maire J.W. LeDuc.

Etaient présents: MM. les Echevins, Jean Charbonneau, Maurice Meunier, Alphonse Jargaille, Odessa Léveillé, Georges Chassé et Jean-Louis Chartrand, formant quorum.

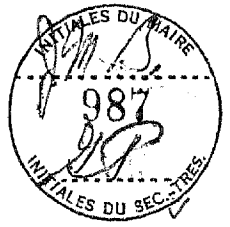
ATTENDU que les membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-François ont rencontré, le 19 février, les membres du conseil municipal de la ville de Duvernay, au sujet de la vente de l'eau;

ATTENDU qu'il est opportun et dans l'intérêt de la ville de Saint-François de faire une offre de vente d'eau à la ville de Duvernay.

SUR PROPOSITION DE M. l'échevin Maurice Meunier  
APPUYÉE PAR M. l'échevin Jean Charbonneau  
IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

QUE la Ville de Saint-François offre par la présente résolution, à la ville de Duvernay, de signer un contrat pour la vente de l'eau, provenant de son usine de filtration, aux conditions suivantes:

1. La durée dudit contrat devra être de dix (10) ans, à compter de la date de l'avis mentionné au paragraphe 9 de la présente résolution;
2. Le prix de la vente de l'eau sera de \$0.20 le mille (1,000) gallons impérial, payable au bureau du secrétaire-trésorier de la ville de Saint-François, le 10 de chaque mois, et portera intérêt au taux de 6%, 10 jours après échéance. Le prix de la vente de l'eau pourra être révisé, à compter du 1er janvier 1963 et/ou du 1er janvier 1967, sur préavis de six (6) mois avant lesdits 1er janvier, donné par l'une ou l'autre des deux (2) villes à l'une ou l'autre des deux (2) villes. Dans le cas de défaut d'entente sur la fixation du prix, le litige sera soumis à la Régie des Services Publics de la Province de Québec, dont la décision sera finale et sans appel, et prendra effet à compter du 1er janvier 1963 et/ou du 1er janvier 1967, suivant le cas;
3. La ville de Duvernay devra garantir et payer une consommation minima de deux cent mille (200,000) gallons d'eau par jour;
4. La ville de Duvernay devra acheter et voir à son entretien et réparations, à ses frais, un compteur qui devra être installé à la ligne de division des limites de la ville de Saint-François et de la ville de Duvernay, à l'endroit fixé par l'ingénieur de la ville de Saint-François.



5. Aux fins de calculer le quantum de la consommation d'eau mensuelle, la vérification dudit compteur devra être faite régulièrement le 20 de chaque mois, par les préposés désignés à cette fin, par les deux (2) villes;
6. Aux fins de vérifier le bon fonctionnement dudit compteur, lesdits préposés pourront examiner ledit compteur en aucun temps durant le mois, sur demande de l'un ou l'autre desdits préposés;
7. Au cas de défectuosité dans ledit compteur, rendant impossible le calcul exact d'une consommation mensuelle, la moyenne des trois (3) mois qui précéderont cette défectuosité servira à calculer la consommation mensuelle du mois dans lequel ledit compteur aura été défectueux;
- 8.- La ville de Saint-François devra garantir une pression minima de soixante (60) livres à l'endroit où sera installé le compteur;
9. La ville de Duvernay s'engage à recevoir l'eau et à en payer le prix, huit (8) jours après la réception d'un avis par lettre recommandée, de la ville de Saint-François, à l'effet que cette dernière est prête à lui fournir de l'eau, et ce, au plus tard le 15 juin 1959;
10. La Ville de Saint-François se réserve le droit de cesser temporairement de fournir de l'eau à la ville de Duvernay, dans les cas de force majeure, tels que réparations à la conduite d'aduction d'eau, conflations et autres cas semblables;
11. La ville de Saint-François installera une conduite d'aduction d'eau de 14" de diamètre, à partir du lot No. 52, jusqu'à la 3ème avenue, sur une longueur d'environ 4,800 pieds linéaires, et de là, jusqu'aux limites ouest de la ville de Saint-François, sur une longueur d'environ 1,200 pieds linéaires, suivant les plans et estimés préparés par Monsieur Alfred Trottier, Ingénieur Professionnel, annexés à la présente résolution. Les travaux d'installation de la dite conduite d'aduction d'eau seront sous la surveillance de l'ingénieur Alfred Trottier.
12. La présente offre devra être acceptée par résolution du Conseil de la Ville de Duvernay, avant 11.00 heures p.m., le 3 mars 1959 et copie certifiée de ladite résolution devra être remise au secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-François, avant 1.00 heures p.m. le 4 mars 1959;
13. Un contrat sous seing privé, préparé par l'aviseur légal de la ville de Saint-François et approuvé par l'aviseur légal de la ville de Duvernay et contenant les termes et conditions de l'offre contenue dans la présente résolution, devra être signé par les deux villes, avant le 20 mars 1959; chaque ville paiera les frais de son aviseur légal et résultant dudit contrat;
14. Copie de la présente résolution devra être remise sans délai, au secrétaire-trésorier de la ville de Duvernay.

ADOPTÉ.

CERTIFIÉ VRAIE COPIE  
A Ville de Saint-François,  
ce 25<sup>ème</sup> jour du mois de  
février 1959.  
MARS.

15. Toutes les clauses du contrat auquel il est référé à l'article 13, seront ratifiées par la Régie des Services Publics.

(signé)  
G. LUSSIER  
secrétaire-trésorier.



Session du 3 mars 1959.

Rés. 59-98.

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Jean-Marie Bourguignon

10. QUE la Ville de Duvernay accepte d'acheter de l'eau de la Ville de Saint-François, conformément à la résolution de la Ville de Saint-François en date du ~~25 février~~ 1959, apparaissant aux minutes de la présente assemblée;  
3 MARS.
20. QU'un contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Maurice Joubert et M. le Secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de cette Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-99

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la résolution 59-60 soit annulée et que Me Emé. Lacroix et les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient avisés en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-100

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 2 mars 1959 et montrant la subdivision 74 du lot 65-2 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-101

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, de préparer les plans, devis et estimés pour fournir les services d'égouts, d'aqueduc et de pavage sur les rues Place Paul-Verlaine (65-2-71) et Hameury (65-2-74).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-102

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le plan préparé par Léopold Moretti, a.g., le 27 janvier 1959 et montrant les subdivisions 51,52 et 53 du lot 75 ainsi que la subdivision 27 du lot 76 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-103

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les demandes d'assistance publique de MM. Alphonse Chouinard et Mme Léopold Charbonneau, soient acceptées.

Adopté à l'unanimité.

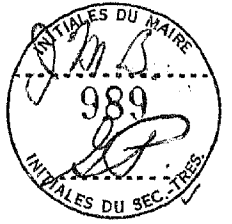
Rés. 59-104

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE la résolution 58-523 soit amendée en enlevant le nom de M. Louis Boucher et que copie de la présente soit envoyée aux intéressés.

Adopté à l'unanimité.

*amendé le  
14 avril 1959.  
AMENDÉ PAR RÉS 59-212  
" 59-235  
" Ollé*



L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de la Chambre de Commerce de Duvernay invitant le conseil à déléguer un de ses membres à l'assemblée statutaire de la Chambre de Commerce des Laurentides;

Rés. 59-105

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE la Ville paie le coquetel à l'occasion de l'assemblée statutaire de la Chambre de Commerce des Laurentides et que M. le pro-maire Jean-Marie Bourguignon soit délégué pour représenter la ville à cette occasion.  
Adopté à l'unanimité.

- b) du Comité des Loisirs de la Grande-Côte demandant un octroi à l'occasion d'un festival. Le Conseil décide de ne pas se rendre à cette demande.

- c) de la Ligue des Propriétaires Notre-Dame des Ecores faisant diverses demandes au Conseil.

Rés. 59-106

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 355 concernant la police re: endroits où l'on vend des liqueurs soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-107

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

*amendé par rés 59-212  
" " " " 59-235  
C.H.*

QUE M. le pro-maire J.M. Bourguignon et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer un billet au montant de \$250,000. pour un emprunt temporaire prévu pour exécuter les travaux du règlement 290.  
Adopté à l'unanimité.

*CHS E. THÉRIEN*

*ROSAIRE BRISSON*

Rés. 59-108

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 339 concernant les taxis soit adopté tel que lu et soumis.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-109

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

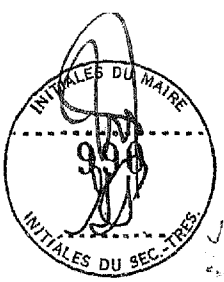
QUE l'assemblée soit levée. Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

*J.M. Bourguignon* maire

*Gaston Pion* sec.-trés.

MARQUE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Litée, Farnham, Qué.



Session du 10 mars 1959.

Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boulevard Lévesque, le 10 mars 1959, à 8.35 heures p.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis, formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Jean-Marie Bourguignon.

M. le Maire Maurice Joubert, MM. les échevins Philémon Gascon et J.B. Boutet sont absents de leur siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-110

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les minutes de l'assemblée du 25 février 1959 et de l'ajournement du 3 mars 1959 soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-111

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$19,637.54 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 10 mars 1959. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-112

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$23,000. pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue Du Verger, soient acceptés et que M. J.A. Lalonde, Ing. P., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et estimés relatifs à ces travaux. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-113

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$23,400. pour travaux de pavage et de bordure sur la rue Du Verger, soient acceptés. Adopté à l'unanimité.

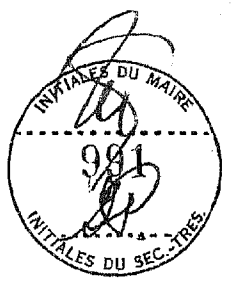
#### AVIS DE MOTION

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc à la rue Du Verger et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 59-114

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le permis de construction d'un Centre d'Achats sur les lots 75 et 76, soit accordé à la condition qu'une clôture d'ornementation faisant face à la rue De Versailles soit construite et que l'espace situé entre la clôture et l'emprise de la rue soit gazonnée. Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-115

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE deux espaces de bureau soient aménagés dans le sous-sol de  
l'Hôtel de Ville pour l'Inspecteur des bâtisses et le Constable de  
la Ville.  
Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation  
d'un règlement pour amender le règlement 220 aux fins de charger la  
taxe d'eau aux propriétaires au lieu des locataires.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de la Ligue des Propriétaires de Duvernay, section Grande-Côte  
demandant un octroi pour l'organisation d'un feu d'artifice à  
l'occasion de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste. Le conseil sug-  
gère à la section de la Grande-Côte de la Ligue des Propriétaires  
de Duvernay, de s'adresser à la Fédération des Ligues afin de trou-  
ver une solution à ce problème.
- b) de M. Gaston Bastien, 2750 Boul. Lévesque, demandant la protection  
pour les enfants sur le Boul. Lévesque.

Rés. 59-116

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE M. Jean-Guy Lavallée soit autorisé à faire fabriquer des affiches  
pour la protection des enfants sur le Boul. Lévesque.  
Adopté à l'unanimité.

- c) de M. Vincent Harrison demandant un permis de commerce au 179 Montée  
Masson. Ce permis est accordé.

Rés. 59-117

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

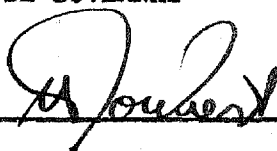
QUE des soumissions publiques soient demandées pour l'achat d'une pompe  
à incendie, pour être ouvertes à l'assemblée régulière du 24 mars 1959.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-118

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit levée. Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

 maire

 sec.-trés.



Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec

Session du 24 mars 1959.

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue le 24 mars 1959, à 8.10 hres p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-119

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 10 mars 1959, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-120

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un montant de \$32,972.72 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 24 mars 1959. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-121

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE ce Conseil procède à l'ouverture des soumissions reçues pour la collecte des vidanges. Adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture des diverses soumissions reçues pour la collecte des vidanges.

Rés. 59-122

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les soumissions reçues pour l'achat d'un camion-pompe pour les incendies soient ouvertes. Adopté à l'unanimité.

Après la lecture de ces soumissions, le Conseil décide de les référer à un Comité formé du comptable de la Ville et des représentants de chaque compagnie, pour vérification des extensions.

Rés. 59-123

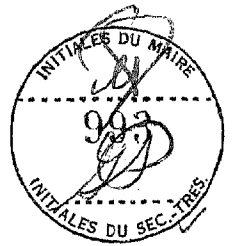
Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la soumissions de Richard Nantel, 5130 Doherty, Montréal, pour l'enlèvement et la disposition des vidanges du 1er avril 1959 au 30 mars 1960, pour le prix de \$8,000. soit acceptée, les camps d'été devant être chargés pour une base de six (6) mois seulement et le surplus de \$8.00 par famille devant être calculé au prorata du temps qui reste dans l'année; qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer le dit contrat. ROSAIRE BRISSON  
CHS. E. THÉRIEN Adopté à l'unanimité.

*Amendée par rés 59-212  
" " " 59-233*

*RM*





Rés. 59-124

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le chèque-dépôt garanti soit remis aux soumissionnaires dont les soumissions n'ont pas été acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Lecture faite d'une lettre de la Ligue des Propriétaires Notre-Dame des Ecoles au sujet de la fuite d'eau des 22 et 23 mars 1959.

Le Conseil procède à la lecture du rapport de M. Gaston Bastien sur les circonstances entourant la réparation de ce bris d'aqueduc.

M. le maire explique que demande sera faite à la Ville de Pont-Viau pour autoriser Duvernay à raccorder le tuyau de la rue Champfleury à celui de la Montée Monette afin de faire un "by pass" en cas de fuite sur le Boulevard Lévesque.

M. Jacques Bourdon fait rapport au Conseil du résultat de sa vérification des extensions au sujet des soumissions pour l'achat d'un camion-pompe pour les incendies.

Le maire invite les représentants des deux compagnies soumissionnaires à exposer leur point de vue.

Le représentant de la Compagnie Thibault fait remarquer au Conseil que sa compagnie offre un service gratuit de 24 heures en cas de bris dans la machinerie et que si nécessaire un camion sera mis à la disposition de la Ville pour le temps de la réparation, sans frais.

Le représentant de la Compagnie Lafrance suggère au Conseil de faire une vérification des soumissions en rapport avec les spécifications de nos ingénieurs.

Avant de prendre une décision, le Conseil décide de référer les soumissions à nos ingénieurs pour étude et rapport.

Rés. 59-125

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec pour autoriser cette Corporation d'emprunter temporairement à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½% l'an, les montants suivants:

Règlement 354:	\$15,000.	311:	\$50,000.
351:	15,000.	309:	20,000.
337:	30,000.		

Adopté à l'unanimité.

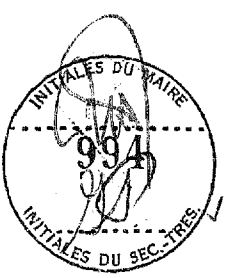
Rés. 59-126

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada, succursale de Pont-Viau, de prêter temporairement à cette Corporation, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5½%, les montants suivants; pour exécuter les travaux prévus aux règlements concernés:

Règlement 354:	\$15,000.	311:	\$50,000.
351:	15,000.	309:	20,000.
337:	30,000.		

Adopté à l'unanimité.



Session du 24 mars 1959.

Rés. 59-127

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE des soumissions publiques soient demandées pour les travaux prévus au règlement 337 pour être ouvertes à l'assemblée régulière du 14 avril 1959.  
Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.B. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur la Montée Monette, du lot 56-A-23 au Boul. de la Concorde et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 59-128

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le plan préparé par D.A.R. Rabin, ag., le 16 mars 1959 et montrant les subdivisions 336 à 339 du lot 60, soit accepté.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-129

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE demande soit faite à la Ville de Pont-Viau d'autoriser la Ville de Duvernay de raccorder l'aqueduc existant sur la rue Champfleury à l'aqueduc existant dans Pont-Viau sur la Montée Monette afin de constituer un "by pass" qui serait très utile en cas de bris d'aqueduc sur le Boulevard Lévesque et qu'entente soit signée à cet effet avec la Ville de Pont-Viau; que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette affaire. *ROSAIRE BRISSON*  
Adopté à l'unanimité.  
*CHS. E. THERIEN*

*Remendé par rés 59-212  
" " 59-235  
C.L.*

Rés. 59-130

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 330 pourvoyant à l'installation d'un système d'égouts et d'aqueduc sur la rue Du Verger et à un emprunt de \$24,500. soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés par voie d'assemblée publique le 1er avril 1959, de 7 hres à 9 hres p.m., au 2795 Boul. Lévesque et que M. l'échevin J.B. Boutet et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-131

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$141,500. pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur le Boul. Lévesque en face des lots 354, 355 et 356 ainsi que sur les rues 355-2, 3, 4, 5, 6, 354-68, 354-21, 354-55, 56, 354-39, 40, 355-7 et Champigny, soient acceptés et que M. J.A. Lalonde, Ing. P., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé les plans devis et estimés relatifs à ces travaux.  
Adopté à l'unanimité.

*Annulé le  
14 avril 1959  
S.P.*



Rés. 59-132

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, pour travaux de pavage et de bordures sur les rues 355-2, 3, 4, 5, 6, 354-68, 354-21, 354-55 et 56, 354-39, 40, 355-7 et Champigny, <sup>et Maurier</sup> lesdits estimés au montant de \$111,500., soient acceptés.  
Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur le Boul. Lévesque, en face des lots 354, 355 et 356 ainsi que sur les rues 355-2, 3, 4, 5, 6, 354-68, 354-21, 354-55 et 56, 354-39, 40 et 355-7 et pour voyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 59-133

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE des estimations préliminaires pour la construction d'une chaîne et d'un trottoir sur le Boul. Lévesque, dans l'emprise actuelle du boulevard, soient demandées aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-134

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le secrétaire-trésorier soit prié de faire les démarches nécessaires en collaboration avec le secrétaire-trésorier de la Ville de St-Vincent-de-Paul pour obtenir un service d'autobus de la Commission de Transport de Montréal, par l'entremise du député du comté de Laval, M. Léopold Pouliot.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-135

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite aux autorités concernés pour obtenir la construction d'un bureau de poste dans Duvernay et que copie de la présente soit transmise au député du Comté de Laval, M. Rodrigue Bourdages.  
Adopté à l'unanimité.

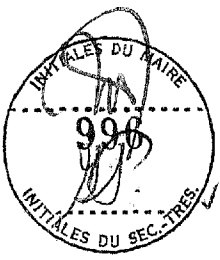
M. l'échevin J.M. Bourguignon demande au Conseil ainsi qu'au constable de la Ville de prendre les moyens nécessaires afin de faire respecter le règlement régissant les chiens.

Rés. 59-136

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE demande soit faite au Gouvernement Provincial, par l'intermédiaire de M. le député Léopold Pouliot, pour l'obtention d'un octroi afin d'aider la ville à s'équiper pour la protection contre les incendies.  
Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Session du 24 mars 1959.

Rés. 59-137

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit ajournée à Mercredi, le 1er avril 1959, à 9 hres p.m.  
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

*Wouber* maire

*Gaston Pion* Sec.-trés

MARQUE DE LA REPIQUE  
Registres Municipales Idée, Farnham, Qué.



Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec

Ajournement de l'assemblée régulière du 24 mars 1959, tenu le 1er avril 1959, à 9.10 hres p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, Jean-Marie Bourguignon et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

M. l'échevin Chs. E. Thérien est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.


PROCES-VERBAL


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 330, pourvoyant à la construction d'un collecteur d'égouts et un réseau d'aqueduc sur la rue Du Verger et à un emprunt de \$24,500. pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le 1er avril 1959, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 heures à 9 heures p.m., sous la présidence de M. l'échevin J.B. Boutet.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement 330.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.

  
J.B. BOUTET, Echevin,  
Président de l'assemblée.

  
JACQUES BOURDON,  
Secrétaire de l'assemblée

Rés. 59-138 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

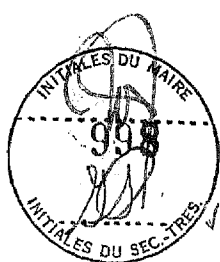
QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. J.B. Boutet et M. Jacques Bourdon, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement 330, soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-139 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 328 pourvoyant à l'acquisition d'équipement, machinerie et accessoires et à un emprunt de \$84,500. pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés par voie d'assemblée publique le 8 avril 1959, de 7 hres à 9 hres p.m., au 2795 Boul. Lévesque et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.  
Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Liées, Farnham, Qué.



Session du 1er avril 1959.

M. l'échevin Chs. E. Thérien prend son siège à 9.15 heures p.m.

Rés. 59-140

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE ce Conseil accepte l'annulation des lots 63-144 à 147, 149 à 154, 160 à 167 ainsi que l'annulation des lots 63-1-147 à 154 et que le plan montrant les subdivisions 185 à 204 du lot 63 et 155 à 160 du lot 63-1, préparé par Léopold Moretti, a.g., le 1er avril 1959, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-141

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$28,200. pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues Hameury et Place Paul Verlaine, soient acceptés et que M. J.A. Lalonde, Ing. P., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé, les plans, devis et estimés relatifs à ces projets. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-142

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$10,690. pour travaux de pavage et de bordure sur les rues Hameury et Place Paul Verlaine, soient acceptés. Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur les rues Champigny, Hameury, (sur le lot 65-2) et Place Paul Verlaine et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Lecture faite d'une requête de la Ligue des Propriétaires de Duvernay pour un octroi relativement au feu de la Saint-Jean, devant être organisé par cette Société.

Rés. 59-143

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

Ch. 1993-G

QU'un montant de \$100.00 soit voté comme octroi à la Ligue des Propriétaires de Duvernay pour l'organisation d'un feu de la Saint-Jean, le 24 juin prochain.

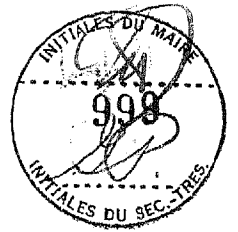
M. l'échevin Chs. E. Thérien propose en amendement que le montant soit porté à \$150.

Votent pour l'amendement: M. Chs. E. Thérien

Votent pour la proposition principale: MM. les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis.

Donc, la proposition principale est adoptée.

Adopté.



Lecture faite d'une lettre de la Cie. Mack Trucks of Canada Ltd. offrant de vendre à la Ville de Duvernay, un camion-incendie avec l'équipement nécessaire.

Rés. 59-144

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un rapport soit demandé aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, sur l'équipement offert par la Compagnie Mack Trucks of Canada Ltd.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-145

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de préparer les estimés préliminaires pour fournir les services d'égouts, d'aqueduc et de pavage à la Place D'Amiens.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-146

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE des soumissions publiques soient demandées pour les travaux prévus au règlement 344, pour être ouvertes à l'assemblée régulière du Conseil, le 28 avril 1959.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-147

Il est proposé par M. l'échevin Jean-Marie Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit ajournée à Vendredi, le 3 avril 1959, à 7.30 heures p.m.  
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

  
\_\_\_\_\_  
maire

  
\_\_\_\_\_  
sec.-trés.



Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec

Session du 3 avril 1959.

Ajournement de l'assemblée régulière du 24 mars 1959, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 3 avril 1959, à 8.05 heures p.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

M. l'échevin Charles E. Thérien est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-148

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les soumissions de Pierre Thibault Canada Ltée., et Lafrance Fire Engine & Foamite Ltd. reçues le 24 mars dernier et laissées à l'étude, relativement à l'achat d'un camion-incendies soient rejetées et que de nouvelles soumissions publiques soient demandées dans le journal La Presse, pour être ouvertes à l'assemblée régulière du 21 avril 1959, à 8 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

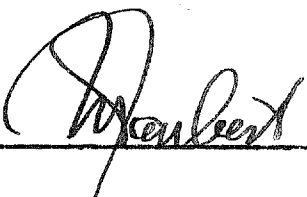
Rés. 59-149

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

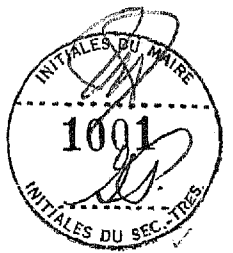
VILLE DE DUVERNAY.

  
\_\_\_\_\_  
maire

  
\_\_\_\_\_  
sec.-trés.



Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 14 avril 1959, à 8.15 hres p.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Chs. E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

M. l'échevin Claude Lefebvre est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-150

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les minutes de l'assemblée du 24 mars 1959, ajournées au 1er avril 1959 et de nouveau ajournée au 3 avril 1959, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions reçues pour travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement 337.

Après avoir pris connaissance des différentes soumissions reçues, le Conseil décide de référer à un Comité formé de M. Jacques Bourdon, comptable et M. André Robillard, Ing. P., la soumission de Civil Construction qui est la plus basse, pour vérification des extensions.

Rés. 59-151

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$63,145.64 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 14 avril 1959. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-152

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$100,000. soit transféré du compte de capital au compte général. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-153

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 357, pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc, sur les rues Champigny, Hameury et Place Paul Verlaine et à un emprunt de \$35,700. pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés par voie d'assemblée publique, le 21 avril 1959, de 7 à 9 hres p.m., au 2795 Boul. Lévesque et que M. l'échevin Chs. E. Thérien et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée. Adopté à l'unanimité.

MM. Jacques Bourdon et André Robillard font rapport au Conseil qu'ils n'ont trouvé aucune erreur dans les extensions de la soumission de Civil Construction Inc.



Session du 14 avril 1959.

Rés. 59-154

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE la soumission de Civil Construction Inc., au montant de \$34,212.50, pour travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement 337, soit acceptée; qu'un contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer le dit contrat.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-155

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soit autorisé de remettre les chèques dépôt-garantie aux soumissionnaires dont les soumissions n'ont pas été acceptées.  
Adopté à l'unanimité.


#### PROCES-VERBAL


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 328, pourvoyant à l'acquisition d'équipement, machinerie et accessoires, et à un emprunt de \$84,500. pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le 8 avril 1959, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 heures à 9 heures p.m., sous la présidence de M. l'échevin Claude Lefebvre.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 328.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.

  
\_\_\_\_\_  
CLAUDE LEFEBVRE, échevin,  
Président de l'assemblée.

  
\_\_\_\_\_  
GASTON PION, Sec.-trés.,  
Greffier de l'assemblée.

Rés. 59-156

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Claude Lefebvre et M. Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement no. 328, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.  
Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-157

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE M. J.A. Lalonde, Ing. P. soit prié de faire prolonger les services d'aqueduc et d'égouts sur les rues suivantes:

- a) Rue JJJoubert, du lot 58-124 à la rue 57-159 (soit environ 400 pi.li.);
- b) Rue Auvergne, de la rue Albanel vers l'est, pour desservir le lot 60-322, soit sur une longueur de 150 pi. li. environ;

Ces travaux seront exécutés par "Les Entreprises David Ltée.", aux prix unitaires de leurs contrats actuels, pour les travaux adjacents, c'est-à-dire en vertu du règlement 304 pour la rue Joubert et en vertu du règlement 354 pour la rue Auvergne. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-158

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.m. Bourguignon

QUE la résolution 59-98 soit amendée en remplaçant dans la troisième ligne du premier alinéa, les mots "25 février" par "3 mars".  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-159

ATTENDU que par une résolution en date du 3 mars 1959, la Ville de Saint-François a offert de vendre de l'eau à la Ville de Duvernay pour desservir la partie est de Duvernay;

ATTENDU que le même jour la Ville de Duvernay a accepté l'offre de la Ville de St-François de vendre de l'eau à Duvernay;

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE cette Corporation s'adresse à la Régie des Services Publics de la Province de Québec pour obtenir l'annulation de l'ordonnance du Ministre de la Santé, en date du 11 avril 1958. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport de M. J.A. Lalonde, Ing. P., au sujet des égouts domestiques et des drains français existants sur le contrat de Félicien St-Pierre et décide de laisser ce rapport à l'étude en attendant une entrevue avec les ingénieurs.

Rés. 59-160

Relativement au rapport de M. J.A. Lalonde, Ing. P., au sujet des égouts devant desservir la Place d'Amiens;

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE ce rapport soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-161

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., le 9 avril 1959 et montrant la subdivision du lot 426-A, soit accepté.

-1- Adh.

Adopté à l'unanimité.



Session du 14 avril 1959.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à la fermeture et à la démolition des bâtiments impropres à la construction.

Rés. 59-162

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE des soumissions publiques soient demandées, devant être ouvertes à l'assemblée régulière du 28 avril 1959, pour les travaux d'égouts et d'aqueduc prévus aux règlements 330 et 357. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-163

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la résolution 59-131 soit annulée. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-164

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$179, 670., pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur le Boul. Lévesque en face des lots 354, 355 et 356, sur les rues Meunier, Champigny, 355-2, 3, 4, 5, 6, 7, 354-21, 39, 40, 55, 56 et 68, soient acceptés et que M. J.A. Lalonde, Ing. P., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé, les plans, devis et estimés relatifs à ces travaux. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-165

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

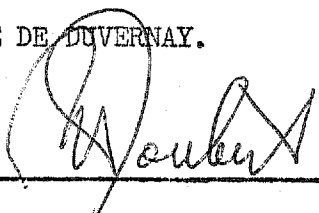
QUE M. Richard Nantel soit convoqué Mardi, le 21 avril, à 7 hres p.m., pour rencontrer le Conseil, au sujet de l'exécution de son contrat des vidanges. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-166

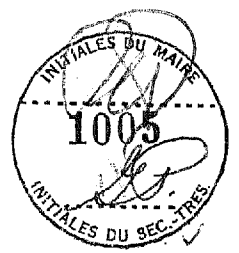
Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi, le 21 avril 1959, à 9 heures p.m. Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

  
\_\_\_\_\_  
maire

  
\_\_\_\_\_  
sec.-trés.



Ajournement de l'assemblée régulière du 14 avril 1959, tenu le 21 avril 1959, à 9.15 hres p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Jean-Marie Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

M. l'échevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions reçues pour un camion-incendies.

Rés. 59-167

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE la soumission de Pierre Thibault Canada Ltée., au montant de \$15,998.00, pour l'achat d'un camion-incendies avec accessoires soit acceptée, sujet à l'approbation du règlement 328 par le Ministre des Affaires Municipales et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés à signer un contrat en conséquence.

Il est entendu que la Compagnie Pierre Thibault (Canada) Ltée fournira une garantie de cinq (5) sur ses appareils.

M. l'échevin Claude Lefebvre propose en amendement que la soumission de Mack Trucks of Canada Ltd., au montant de \$16,579. soit acceptée.

Votent pour l'amendement: MM. les échevins Claude Lefebvre et Charles E. Thérien.

Votent pour la proposition Principale: MM. les échevins J.B. Boutet, J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis.

Donc, la proposition principale est acceptée,

Adopté.

Rés. 59-168

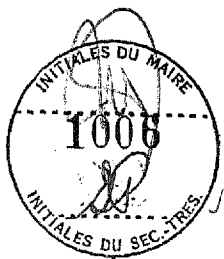
Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE M. Jean-Guy Lavallée soit autorisé à organiser une équipe de pompiers volontaires et faire les démarches nécessaires auprès des représentants de la maison Thibault pour organiser l'entraînement de ces hommes.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-169

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QU'une assurance soit prise pour la protection des pompiers volontaires et qu'une entrevue soit organisée avec les autorités de la Cie de Téléphone Bell pour l'organisation d'un système d'alarme. Adopté à l'unanimité.



Session du 21 avril 1959.

Rés. 59-170

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$160. soit voté, chargé aux fonds généraux pour payer aux Loisirs de la Grande Côte, la deuxième partie de l'octroi de \$400. pour l'année 1959.  
Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement 357, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur les rues Champigny, Hameury et Place Paul Verlaine.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le 21 avril 1959, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 à 9 hres p.m., sous la présidence de M. l'échevin Charles E. Thérien.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités et Villes ainsi que du règlement 357.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.

CHS. E. THERIEN, Echevin,  
Président de l'assemblée.

GASTON PION, Sec.-trés.  
Secrétaire de l'assemblée.

MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Rés. 59-171

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Chs. E. Thérien et M. Gaston Pion respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement 357 soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" et que copie soit déposée aux archives de cette Corporation.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-172

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le plan montrant les subdivisions 344 et 345 du lot 61, (Rue De Grand'Pré) préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., le 9 avril 1959, soit accepté.  
Adopté à l'unanimité.

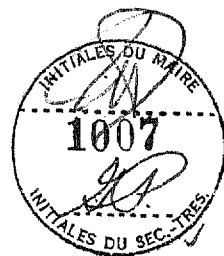
Rés. 59-173

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les salaires suivants soient payés aux officiers d'élection:

Sous-officiers rapporteurs: \$18.00  
Greffiers: \$12.00  
Constables spéciaux \$18.00.

QU'un montant de \$20.00 soit payé pour la location d'un local pour chaque poll.  
Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-174

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les repas soient payés aux agents des candidats qui seront présents dans les polls pendant l'élection. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-175

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE des octrois soient demandés au sujet des bornes-fontaines et des pavages, etc. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-176

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un balai mécanique pour l'entretien des rues soit loué à \$10.00 de l'heure ainsi qu'un appareil à vider les puisards à \$12.50 de l'heure sous les ordres de M. Gaston Bastien, employé municipal. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-177

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'offre de Continental Housing Corp. de déposer un montant de \$48,000. en fiducie, pour garantir la construction de 48 maisons sur les lots 57 et 58, soit acceptée, à la condition que la garantie s'étende jusqu'au 1er juillet 1959. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer la zone RM-X sur le lot 324, pour une zone RM-2.

Rés. 59-178

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

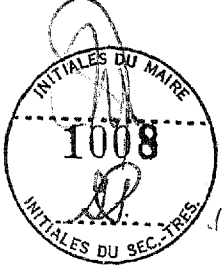
QUE les services d'égouts et d'aqueduc soient prolongés sur le Boul. de la Concorde, de la rue 57-139 à la rue Joubert par les Entreprises David Ltée. aux prix unitaires de leur contrat 304 avec la Ville de Duvernay, le tout sujet aux mêmes clauses que leur contrat actuel. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-179

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE? sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire, (S.R.Q. 1941, chap. 2), le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le Ministère des Affaires Municipales, pour les cités de Montréal et de Québec, soit à compter du 26 avril 1959 (12:01 a.m.) pour se terminer le 31 octobre 1959 (12:00 p.m.);

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, pour son approbation. Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-180

Session du 21 avril 1959.

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE Lalonde, Girouard & Letendre, Ing. Cons. soient priés de préparer les plans, devis et estimés pour fournir les services d'égouts, d'aqueduc et de pavage, sur les rues suivantes: 66-103, 104, 105, 114, 115, 116, 113, 117 et sur la rue De Callières (68-8).  
Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de la Ligue des Propriétaires de Duvernay, Section Hauterive, demandant l'installation d'un signal d'arrêt sur la rue Epernay à l'intersection De Luçon ainsi que la démolition des taudis sur le Boul. Lévesque dans le Secteur Hauterive. L'installation d'un arrêt au coin de la rue Epernay et De Luçon est acceptée et pour ce qui est de la démolition des taudis, un règlement est en préparation à cet effet.
- b) de Dubord & Frères demandant l'annulation de la Montée Monette et la cession du terrain à la Cie Les Immeubles Dubord Inc. Cette demande est laissée à l'étude.
- c) de la Bibliothèque des Jeunes-Duvernay demandant un octroi pour l'organisation d'une bibliothèque de 1,000 volumes. Cette demande est laissée à l'étude.
- d) de Euclide Laurin, constructeur, attirant l'attention du Conseil sur le magnifique travail accompli par Les Entreprises David Ltée, pour l'entretien des rues pendant l'hiver.
- e) de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, remerciant la ville de sa collaboration dans la dernière campagne de souscription.

Rés. 59-181

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un vote de félicitations soit donné aux organisateurs de la campagne de souscription de la Croix-Rouge, à l'occasion du magnifique succès qu'ils ont remporté.  
Adopté à l'unanimité.

- f) de Calumet Enterprises Inc. demandant au Conseil le privilège d'une exclusivité pour l'érection d'un système de circuit fermé de télévision. Le Conseil déclare ne pas être prêt à prendre une décision sur ce sujet.
- g) de Trahan, Hodge et Trudelle au sujet des honoraires qui leur seraient dues sur la collection de certains comptes. Le Conseil décide d'attendre la vérification de ces comptes avant de prendre une décision.
- h) de J.R. Bourdages, député du Comté de Laval, avisant la ville qu'un bureau de poste est en construction dans la Ville de Laval des Rapides, pour desservir Duvernay et les villes environnantes.

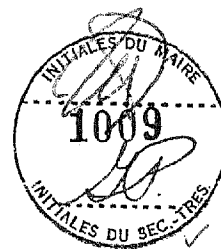
Rés. 59-182

Il est proposé par M. l'échevin J.B. BOUTET  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE des estimations préliminaires soient demandées aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, pour la construction de bordures en béton en excluant la reconstruction du pavage, sur les rues Auriol, Batiscan, Curé-Cloutier, De la Concorde, Hameury, Pincourt, Champfleury et Coulonges.  
Adopté à l'unanimité.



Session du 21 avril 1959.




Rés. 59-183

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

  
\_\_\_\_\_ maire

  
\_\_\_\_\_ sec.-trés.



Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.

Session du 28 avril 1959.

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 28 avril 1959, à 8.40 hres p.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

M. l'échevin J.B. Boutet est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. l'échevin J.B. Boutet prend son siège à 8.45 hres p.m., pendant la lecture des minutes.

Rés. 59-184

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 14 avril 1959, ajournée au 21 avril 1959, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour les règlements 330, 357 et 344.

Rés. 59-185

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les soumissions de Quenneville & Varin Enrg., pour le règlement 357, Les Entreprises David Ltée., pour le règlement 330 et The Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd., pour le règlement 344, soient remises à un comité formé de M. André Robillard, Ing. P. et Jacques Bourdon, comptable, pour vérification des extensions. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-186

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$49,727.68, soit voté, pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 28 avril 1959. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-187

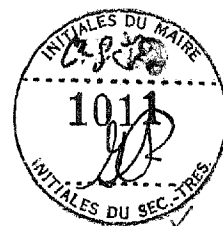
Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QU'un montant de \$10,000. soit transféré du compte général au compte d'aqueduc. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport des ingénieurs Lalonde, Giruard & Letendre ainsi que de leurs estimés au montant de \$52,300. pour la construction de bordures en béton sur certaines rues pavées de la Ville de Duvernay.

#### AVIS DE MOTION

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de bordures en béton sur les rues Curé-Cloutier, Batiscan, Auriol, Coulonges, Terrasse Inès, Champfleury, Pincourt, Hameury ainsi qu'à la réfection de pavage et à la construction de bordures sur le Boul. de la Concorde, entre les rues De Grand'Pré et Curé-Cloutier.



MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Rés. 59-188

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE des estimations préliminaires soient demandées aux ingénieurs Lalonde, Giruard & Letendre, pour la construction de trottoirs sur les deux côtés de la rue Curé-Cloutier. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-189

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les bureaux de la ville soient fermés le jour du scrutin le 11 mai 1959. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-190

MM. Jacques Bourdon et André Robillard font rapport au Conseil qu'ils ont vérifié les extensions sur les trois soumissions qui leur étaient référées et qu'ils ont trouvé le tout conforme.

Rés. 59-190

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

*Amendée par nos 59-212  
" " 59-235*

QUE la soumission de Quenneville & Varin Enrg., au montant de \$21,892.75 pour travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement 357, soit acceptée sujet à l'approbation du dit règlement par le Ministre des Affaires Municipales; qu'un contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés pour et au nom de cette Corporation, à signer ledit contrat.

CHS. E. THÉRIEN ROSAIRE BRISSON Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-191

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

*Amendée par nos 59-212  
" " 59-235*

QUE la soumission de Les Entreprises David Ltée. au montant de \$13,779. pour travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement 330, soit acceptée sujet à l'approbation du dit règlement par le Ministre des Affaires Municipales; qu'un contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés pour et au nom de cette Corporation, à signer ledit contrat.

CHS. E. THÉRIEN ROSAIRE BRISSON Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-192

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

*Amendée par nos 59-212  
" " 59-235*

QUE la soumission de Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd., au montant de \$130,089. pour travaux de pavages et de bordures prévus au règlement 344, soit acceptée; qu'un contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés pour et au nom de cette Corporation, à signer ledit contrat. Adopté à l'unanimité.

ROS AIRE BRISSON CHS. E. THÉRIEN

Rés. 59-193

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les chèques-dépôt-garantie soient remis à ceux dont les soumissions n'ont pas été acceptées. Adopté à l'unanimité.



Session du 28 avril 1959.

Rés. 59-194

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Claudé Lefebvre

QUE le plan préparé par D.A.R. Rabin, a.g., le 21 avril 1959, et montrant les subdivisions 339 à 485 inclusivement du lot 60, soit accepté.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-195

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales, de permettre à cette Corporation, d'ouvrir à une largeur de 50 pieds, les rues portant les numéros suivants: 60-340, 341, 342, 349 et 350, selon le plan préparé par M. D.A.R. Rabin, a.g., le 21 avril 1959.  
Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

a) de M. Jacques Gobeille, président de la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour la Ville de Duvernay, demandant la permission au Conseil d'organiser une clinique de sang dans la Ville de Duvernay.

Rés. 59-196

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la demande de M. Jacques Gobeille d'organiser une clinique de sang le 1er juin 1959, dans la salle de l'Hôtel de Ville, soit acceptée.  
Adopté à l'unanimité.

b) des Loisirs des Ecores, demandant l'aménagement du parc Notre-Dame des Ecores.

Rés. 59-197

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE M. Gaston Bastien soit autorisé à engager le personnel et l'outillage nécessaire pour l'aménagement du parc Notre-Dame des Ecores, et que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de donner les niveaux nécessaires.  
Adopté à l'unanimité.

c) de Dubord & Frères demandant au Conseil une décision au sujet de l'utilisation de la Montée Monette, au nord du Boul. de la Concorde. Le Conseil demande à M. Dubord de produire des projets à cet effet.

d) de Plateau Levesque Housing demandant l'approbation d'une subdivision sur les lots 327 et 328.

Rés. 59-198

ATTENDU QU'un plan de subdivision est déjà accepté sur les lots 327 et 328, selon l'ancien plan directeur;

ATTENDU qu'une demande est faite pour compléter la subdivision sur les dits lots selon l'ancien plan et qu'il pourrait en résulter des conséquences désastreuses dans l'élaboration des plans détaillés, s'il était accepté tel quel.

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE demande soit faite à M. Claude Beaulieu, urbaniste, de faire immédiatement le détail des rues dans l'unité d'habitation concernée et que les frais de ce travail soient chargés aux intéressés.  
Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-199

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le montant chargé aux constructeurs pour la location des enseignes de la Ville aux intersections du Boul. Lévesque, soit de \$25.00 pour la deuxième année et qu'un rapport soit présenté en ce qui concerne les enseignes à l'entrée de la Grande Côte  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-200

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les membres de ce Conseil dont le terme d'office est expiré soient félicités pour le dévouement qu'ils ont manifesté pendant leur terme d'office.  
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait rapport de l'entrevue que le Conseil a eue avec M. Richard Nantel au sujet de la collecte des vidanges.

Rés. 59-201

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit levée.

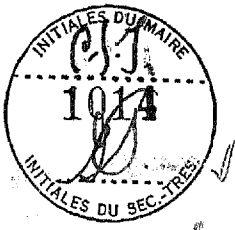
Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

VILLE DE DUVERNAY

Charles Thérien Maire

Gaston Lévesque Sec.-trés.



Session du 4 mai 1959.

Ville de Duvernay  
Province de Québec  
Comté de Laval

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue le 4 mai 1959, au 2795 Boul. Lévesque, à 7.08 hres p.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins J.B. Boutet, Philémon Gascon, Jean-Marie Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

M. l'échevin Claude Lefebvre est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Les avis de convocation ont été donnés à tous les membres du Conseil selon la loi.

M. l'échevin Claude Lefebvre prend son siège à 7.11 hres p.m.

Rés. 59-202

ATTENDU QUE, à cause du niveau des égouts, il a été nécessaire de placer la rue de la Picardière à un niveau sensiblement supérieur au niveau des terrains adjacents;

ATTENDU QU'il en résulte un inconvénient sérieux pour les propriétaires de cette rue;

ATTENDU que la Ville dispose de surplus considérable de terre;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville de coopérer avec les intéressés pour régler ce problème sans créer de précédent pour l'avenir;

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis  
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE la Ville de Duvernay accepte de fournir toute la quantité de terre nécessaire pour un montant de \$1,700. pour les 22 lots habités sur le Cr. de la Picardière, chaque propriétaire devant payer \$50. à la Ville et Willart Construction devant payer une somme de \$600. à la Ville et l'épandage étant à ses frais.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-203

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

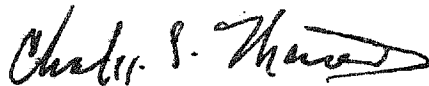
QUE 50 voyages de terre soient vendus à \$1. le voyage, aux résidents de la rue Des Castels.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-204

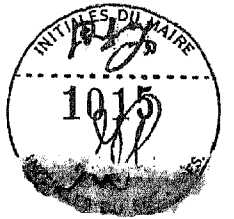
Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit levée.  
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier



Minute d'une Assemblée régulière tenue le mardi 12 mai 1959  
à l'Hotel de Ville de Duvernay.

A l'assemblée régulière du 12 mai 1959, sont présents  
messieurs les échevins Claude Lefebvre et Philémon Gascon.

Il est procédé à la nomination d'un assistant-greffier  
qui est dûment assermenté pour prendre minutes des délibérations.

Guy Guérard, avocat et commissaire de la Cour Supérieure  
pour le district de Montréal devient greffier par interim.

Les deux membres du Conseil présents, une demi-heure après  
constatation du défaut de quorum, ajournent la séance régulière  
du Conseil au jeudi 21 mai 1959. ( art. 354 Loi des Cités et Villes)

L'assemblée est levée.

Membres du Conseil présents:

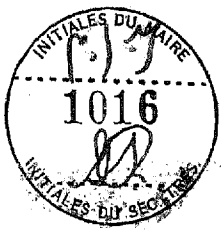
*Philémon Gascon*

*Claude Lefebvre*

Il est pris minutes des pré-  
sentes.

*Guy Guérard*

*[Faint signature]*



Canada  
Province de Québec  
Ville de Duvernay

Session du 19 mai 1959.

Je, Charles E. Thérien, soussigné, de Duvernay, ayant été dûment élu maire de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, ce 19<sup>e</sup>  
jour de mai 1959, à Duvernay.

Charles E. Thérien.

  
Gaston Pion, Sec.-trés.

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue le 19 mai 1959, à 8.00 hres p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet et Philémon Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Je, Charlemagne Le Scouarnec, soussigné, de Duvernay, ayant été dûment élu échevin au siège no. 4 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, ce 19<sup>e</sup>  
jour de mai 1959, à Duvernay.

  
Charlemagne Le Scouarnec  
Gaston Pion, Sec.-trés.

Je, Léo J. Robinson, soussigné, de Duvernay, ayant été dûment élu échevin au siège no. 5 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, ce 19<sup>e</sup>  
jour de mai 1959, à Duvernay.

  
Léo J. Robinson  
Gaston Pion, Sec.-trés.

REGISTRE  
des  
Municipales  
de  
Duvernay  
Qc





Je, André Bastien, soussigné, de Duvernay, ayant été dûment élu échevin au siège no. 6 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, ce 19e jour de mai 1959, à Duvernay.

André Bastien  
André Bastien.

Gaston Fion  
Gaston Fion, Sec.-trés.

Le Conseil procède à l'ouverture de la soumission reçue pour la vente de \$543,500. d'obligations de la Ville de Duvernay.

59-205

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE l'offre faite par Florido Matteau & Fils, Crédit Québec Inc., Crédit Anglo-Français Ltée., Bélanger Inc., Gaston Laurent Inc., Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée., Durocher, Rodrigue & Cie Ltée., Corporation de Prêts de Québec, Grenier, Ruel & Cie Inc., Oscar Dubé & Cie Ltée., Garneau, Boulanger Ltée., J.E. Laflamme Ltée et la Banque Provinciale du Canada et contenue dans une lettre datée du 19 mai 1959, pour l'achat d'obligations au montant de \$543,500. émise en vertu des règlements 303, 304, 309, 311, 313, 337, 345, 351 et 354, de la Ville de Duvernay et décrite comme suit:

X 349  
352

\$543,500. 5 1/2% 1er juin 1960 à 1969 incl. dont \$368,000. en 1969.

soit acceptée par le Conseil, sujet à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.

59-206

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin C. Le Scouarnec

QUE les conseillers juridiques Lacroix, Viau & Poupert, avocats, soient autorisés à rédiger les débentures, à les faire imprimer chez BOULANGER INC. et à faire toutes les procédures nécessaires pour que la livraison en soit faite sans délai.

Adopté à l'unanimité.

59-207

Il est proposé par M. l'échevin C. Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

Charles Thériault  
maire

Gaston Fion  
SEC.-trés.



Session du 21 mai 1959.

Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 12 mai 1959, tenu le 21 mai 1959, à 8.47 hres p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, Charlemagne Le Scouarnec, Léo J. Robinson et André Bastien, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-208

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 28 avril 1959, de l'assemblée spéciale du 4 mai 1959, de la session régulière du 12 mai 1959 et de la session spéciale du 19 mai 1959, soient adoptées telles que lues.

Adopté à l'unanimité.

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour la mise en nomination des candidats à l'élection municipale pour les charges de maire et d'échevins aux sièges nos. 4, 5 et 6.

Cette assemblée fut tenue le 4 mai 1959, à la salle municipale, au 2795 Boul. Lévesque, de midi à 2 heures p.m. (h.a.e.).

L'officier-rapporteur a accepté les bulletins des candidats dont les noms suivent:

#### POUR LE SIEGE DE MAIRE:

JOUBERT Maurice, agronome-industriel, 1900 Boul. Lévesque.  
THERIEN Charles E., employé civil, 2665 rue Daudet.

#### POUR LE SIEGE NO. 4:

BOURGUIGNON Jean-Marie, voyageur de commerce, 6521 Boul. Lévesque.  
LE SCOUARNEC Charlemagne, voyageur de commerce, 6269 Boul. Lévesque.

#### POUR LE SIEGE NO. 5:

ALLAIRE Marcel, gérant de service, 2778 Boul. Lévesque.  
ROBINSON Léo J., voyageur, 175 Croissant Cassino.

#### POUR LE SIEGE NO. 6:

BASTIEN André, agent d'assurance, 172 Mtée. Masson.  
DUPUIS Maurice, employé civil, 6513 Boul. Lévesque.

Aucun bulletin de présentation ne fut refusé pour cause d'informalité.

Donné à Duvernay, sous mon serment d'office, ce 5e jour de mai 1959.

GASTON PION,  
Officier-rapporteur.



RESULTAT DU VOTE POUR LES ELECTIONS  
TENUES LE 11 MAI 1959.

MAIRIE

JOUBERT Maurice: 496  
THERIEN Charles E.: 503  
NULS: 39

SIEGE NO. 4:

BOURGUIGNON J.M.: 477  
LE SCOUARNEC Charlemagne: 500  
NULS: 67

SIEGE NO. 5:

ALLAIRE Marcel 484  
ROBINSON Léo J: 497  
NULS: 55

SIEGE NO. 6:

BASTIEN André: 546  
DUPUIS Maurice: 451  
NULS: 72

Ce relevé ne comprend pas les bulletins rejetés dans le poll no. 2, pour lesquels aucun rapport ne fut produit.

64% des électeurs ont voté!

GASTON PION,  
Officier-rapporteur.

Rés. 59-209

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE M. Claude Lefebvre soit nommé pro-maire jusqu'au 21 août 1959.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-210

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QU'un montant de \$251,425.01, soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 21 mai 1959.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-211

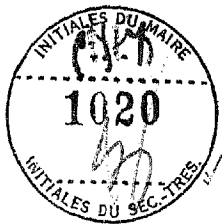
Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE M. Charles E. Thérien, maire soit autorisé de signer les chèques et autres documents relativement à l'administration de la Ville de Duvernay.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-212

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les résolutions 59-82, 83, 98, 107, 123, 129, 190, 191 et 192 soient amendées en changeant le nom de Maurice Joubert pour le nom de Charles E. Thérien.  
Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-213

Il est proposé par M. l'échevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$93,100. pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues suivantes: Boul. de la Concorde (66-117), rue Hameury (66-116), rue 66-105, rues 66-104 et 66-103, rues 66-113, 114, 115 et 68-8 (De Callières), soient acceptés, et que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-214

Il est proposé par M. l'échevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$47,100. pour travaux de pavage et bordures sur les rues 66-113, 114, 115 et 68-8, 66-116, 66-105, 66-103 et 104, soient acceptés.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-215

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$113,000. pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur le Boul. de la Concorde, (sur les lots 56, 57 et 58) ainsi que sur la Place d'Amiens, avec raccordement dans la rue Joubert, soient acceptés, et que les ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre, soient priés de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé, les plans relatifs à ces travaux.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-216

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$24,400. pour travaux de bordure et de pavage sur le Boul. de la Concorde ainsi que sur la Place d'Amiens soient acceptés.  
Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur les rues, : Boul. de la Concorde (66-117) (ainsi que sur les lots 56, 57 et 58) rue Hameury (66-116) rue 66-105, 104, 103, rue De Callières (66-113, 114, 115 et 68-8) ainsi que sur la Place d'Amiens avec raccordement à la rue Joubert et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 338 pourvoyant à la construction de bordures en béton sur certaines rues et à un emprunt de \$56,000. pour ces fins.

Rés. 59-217

Il est proposé par M. l'échevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le règlement no. 338 pourvoyant à la construction de bordures en béton sur certaines rues ainsi qu'à la réfection de pavage et à la construction de bordures sur le Boul. de la Concorde, entre les rues De Grand'Pré et Curé-Cloutier et à un emprunt de \$56,000. soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires intéressés par voie d'assemblée publique le 28 mai 1959, de 7 hres à 9 hres p.m., au 2795 Boul. Lévesque et que M. l'échevin Léo J. Robinson et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.  
Adopté à l'unanimité.



Session du 21 mai 1959.

Lecture faite du règlement no. 353-A, amendant le règlement no. 353.

Rés. 59-218

Il est proposé par M. l'échevin C. Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QUE le règlement no. 353-A amendant le règlement 353, relativement à la zone RM-X sur le lot 324, soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés par voie d'assemblée publique le 28 mai 1959, de 9 hres à 10 hres p.m. et que M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-219

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les obligations à être émises en vertu des règlements numéros 303<sup>A</sup>, 304, 309, 311, 313, 337, 345, 351 et 354<sup>X</sup> porteront la date du 1er juin 1959, les intérêts sur ces obligations seront payables les 1er juin et 1er décembre de chaque année, et le principal et les intérêts seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-220

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE les règlements nos 303<sup>A</sup>, 304, 309, 311, 313, 337, 345, 351 et 354<sup>X</sup> de la Ville de Duvernay soient amendés à l'article 14 en ajoutant les mots suivants au début dudit article: "Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er juin 1966 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le 1er juin 1967 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, ou avant le 1er juin 1969 inclusivement si elles sont émises pour le terme de vingt ans; après ces dates....".

QUE le tableau d'amortissement du règlement no. 345 soit remplacé par le suivant:

1 - \$2,700.	6 - \$5,000.	11 - \$4,700.	16 - \$10,000.
2 - 2,700.	7 - 5,000.	12 - 5,500.	17 - 10,000.
3 - 3,700.	8 - 5,000.	13 - 5,000.	18 - 10,000.
4 - 3,600.	9 - 5,000.	14 - 5,000.	19 - 10,000.
5 - 4,600.	10 - 5,000.	15 - 5,000.	20 - 11,000.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-221

Il est proposé par M. l'échevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QUE le taux d'intérêt des débentures au montant total de \$543,500. émises en vertu des règlements numéros 303<sup>A</sup>, 304, 309, 311, 313, 337, 345, 351 et 354<sup>X</sup> soit le suivant, savoir:- 5 $\frac{1}{2}$ % par an.

Adopté à l'unanimité.

X 349-  
352-  
By

X 349-  
352-  
By

X 349-  
352-  
By



Session du 21 mai 1959.

Rés. 59-222

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec

QU'un montant de \$400. soit accepté de Brunet & Frères Construction en règlement final pour le compte produit par la Ville de Duvernay pour la réparation d'une fuite d'eau sur la rue De Luçon. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-223

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les entrepreneurs concernés dans les bris d'aqueduc causés par des travaux non conformes au cahier des charges, soient notifiés de rembourser à la Ville les dépenses encourues pour ces réparations, dans les sept jours de l'avis, et qu'après ce délai ces comptes soient donnés en collection. Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

M. l'échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant l'exploitation des carrières dans la Ville de Duvernay.

M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour régir les pistes de courses dans la Ville de Duvernay.

Rés. 59-224

Il est proposé par M. l'échevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE L'entente intervenue entre la Ville de Duvernay et les résidents du Croissant de la Picardière et Willart Construction Ltd., relativement au remblai des terrains sur le Croissant de la Picardière et décrite à la résolution 59-202 soit appliquée également aux numéros civiques 2500 et 2510 De l'Acadie ainsi que 2505 et 2525 Boul. de la Concorde. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-225

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J. Léo Robinson

QUE l'offre de Z. Cloutier & Fils d'enlever les surplus de terre sur certaines rues et de mettre ces rues au niveau de l'infrastructure selon les instructions des ingénieurs de la ville, sans aucun frais de la part de cette Corporation, soit acceptée, pour les rues Franchère et Hocquart, aux conditions déterminées par l'ingénieur de la Ville. Adopté à l'unanimité.

*Reçues dans son  
entier par rés.  
59-236.  
C.H.H.*

Rés. 59-226

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin C. Le Scouarnec

QUE le prix de \$217.88, soumis par Les Entreprises David Ltée. pour l'installation de trois "tés" sur les tuyaux d'aqueduc de la rue Franchère, soit accepté et que ces travaux soient exécutés immédiatement. Adopté à l'unanimité.

M. le maire donne lecture d'une lettre du secrétaire-trésorier offrant sa démission à compter du 8 juin 1959.



Rés. 59-227

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin C. Le Scouarnec

QUE la démission de M. Gaston Pion soit acceptée et que les deux  
semaines de vacances qui lui sont dues lui soient payées.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-228

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin C. Le Scouarnec

QUE M. Rosaire Brisson de St-Vincent-de-Paul, soit engagé comme secré-  
taire-trésorier intérimaire. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-229

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin C. Le Scouarnec

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

Charles F. Thériault maire.

Rosaire Brisson Sec.-trés.  
intérimaire



Session du 26 mai 1959.

Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, à 9 hres p.m., le 26 mai 1959, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, Charlemagne Le Scouarnec, Léo J. Robinson et André Bastien, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

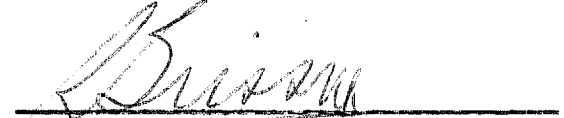
Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Lecture de l'assermentation du secrétaire-trésorier intérimaire

Je, Rosaire G. Brisson, soussigné, de St-Vincent-de-Paul, ayant été dûment nommé secrétaire-trésorier intérimaire de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, ce 25<sup>e</sup>  
jour de mai 1959, à Duvernay. Que.

  
Charles E. Thérien, maire.

  
Rosaire G. Brisson.

Rés. 59-230.

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE les minutes de l'ajournement de l'assemblée régulière du 12 mai 1959 tenu le 21 mai 1959, soient acceptées telles que lues.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-231

Il est proposé par M. l'échevin C. Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

↓ QU'un montant de \$82,147.99 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 26 mai 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-232

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QUE M. Rosaire G. Brisson, secrétaire-trésorier intérimaire soit autorisé à signer les chèques et autres documents relatifs à l'administration de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

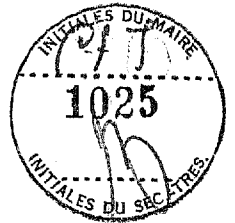
Rés. 59-233

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE, pour l'emprunt total de \$543,500., autorisé par les règlements nos 303, 304, 309, 311, 313, 337, 345, 349, 351, 352 et 354, des obligations sont émises pour un terme plus court que celui prévu dans tous les règlements d'emprunt excepté les règlements nos 349 et 352, c'est-à-dire pour un terme de dix ans au lieu de vingt ans; chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt;

QUE COPIE certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales;





QUE le règlement no. 349, au montant de \$11,000. de la Ville de Duvernay, soit amendé à l'article 14 en ajoutant les mots suivants au début dudit article: "Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er juin 1966 inclusivement; après cette date..."

QUE le règlement no. 352, au montant de \$1,700. de la Ville de Duvernay, soit amendé en abrogeant l'article 14.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-234 Il est proposé par M. l'échevin G. Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QUE la résolution 58-704 soit amendée en changeant le nom de M. Maurice Joubert pour le nom de Chs. E. Thérien.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-235. Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QUE les résolutions 58-704, 59-82, 83, 98, 107, 123, 129, 190, 191 et 192 soient amendées en changeant le nom de Gaston Pion pour le nom de Rosaire Brisson.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-236 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE la résolution 59-225 soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-237 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin G. Le Scouarnec

QUE les Entreprises David Ltée. soient autorisés d'enlever les surplus de terre sur les rues Franchère, Hocquart et Chauveau, le tout suivant les instructions de nos ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre et sans frais pour la Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-238 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE des soumissions publiques soient demandées devant être ouvertes le 16 juin 1959, à 8 hres p.m. (h.a.e.), pour les travaux de bordure et réfection de pavage prévus au règlement 338. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-239 IL est proposé par M. l'échevin André Bastien  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE les noms de rues suivants soient acceptés:

Des Peupliers	Cadastre 354-39, 40.
Des Ormes	" 354-55, 56.
Croissant de Venise	" 66-103, 104.
Capri	" 66-105
Condé	" 57-139
Place Condé	" 57-144, 141.
Jules Massé	" 57-159.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-240

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin C. Les Couarnec.

QUE le plan préparé par M. Robert Dorval, a.g., en date du 4 mai 1959 et montrant le lot 384-1, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-241

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., le 27 avril 1959 et montrant les lots 66-72-1 et 2 et 66-65-1 et 2, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-242

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QUE les plans préparés par nos urbanistes, Claude Beaulieu et J. Folch-Ribas, au mois de mai 1959 et portant les numéros 8/2 et 8/1, relativement aux lots 327 et 328, soient acceptés. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-243

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., en date du 25 mai 1959 et montrant les lots 65-2-99 à 65-2-103 inclusivement, soit accepté. adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de Lalonde, Girouard & Letendre concernant les drains français sur le lot 346.
- b) de la Société des Artisans demandant un octroi. Cette demande n'est pas agréée.
- c) de Roger Noel, promoteur concernant des courses de motocyclettes et autres. Le Conseil décide d'avoir un avis légal de nos avocats avant de procéder.
- d) Riverside Speedway Ltd.. demandant de la terre. La ville n'a pas de terre disponible dans ce secteur.
- e) du Ministère des Affaires Municipales concernant le Congrès International de l'Association des Officiers Municipaux de Finance.

Rés. 59-244

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

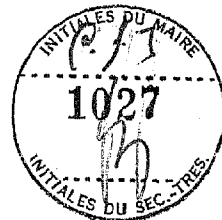
QUE M. Rosaire Brisson, sec.-trés. int. soit délégué à ce congrès qui aura lieu à Montréal, du 7 au 11 juin 1959. Adopté à l'unanimité.

- f) de Yvon R. Carrière offrant ses services pour le recensement. Cette demande est laissée à l'étude.
- g) de Plateau Lévesque Housing re: cadastres 327 et 328. Cette demande est à l'étude actuellement.

Rés. 59-245

Il est proposé par M. l'échevin C. Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QU'un avis général soit envoyé à tous les résidents afin de leur permettre de constater leur évaluation et qu'à cet effet les bureaux de l'Hôtel de Ville seront ouverts les 1er, 8 et 15 juin 1959 de 7 hres à 9 hres p.m., en plus des heures régulières de bureau. Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-246

Il est proposé par M. l'échevin André Bastien  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE M. Marcel St-Hilaire domicilié à 132 Chemin du Petit Bois à St-Martin, Co. Laval, soit autorisé à appliquer le règlement des chiens, portant le no. 298, dans les limites de la Ville de Duvernay et ce, sous la surveillance du Département de Police de la dite Corporation.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-247

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QUE la démission de M. Jacques Bourdon, comptable, soit acceptée à compter du 8 juin 1959.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-248

ATTENDU que la collecte des vidanges dans la Ville de Duvernay ne se fait pas actuellement d'une manière adéquate;

ATTENDU que l'entrepreneur a fait défaut au cahier des charges à plusieurs reprises concernant l'enlèvement des vidanges.

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin C. Le Scouarnec

QUE le contrat pour l'enlèvement des vidanges dans la Ville de Duvernay, intervenu entre Richard Nantel, camionneur des cité et District de Montréal et la dite Corporation, soit résilié à toute fin que de droit à compter de cette date et que copie de cette résolution soit transmise à l'entrepreneur concerné.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-249

Il est proposé par M. l'échevin C. Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE les services de Atlas Refuse Collectors Inc. soient retenus à compter de Vendredi le 29 mai 1959, pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la Ville de Duvernay.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-250

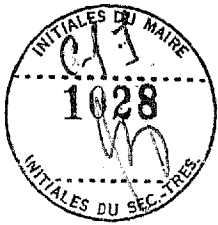
Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE l'assemblée soit ajournée à mardi, le 2 juin 1959, à 8 hres p.m.  
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

Charles J. Hébert maire

Bourcier sec.-trés.



Ville de Duvernay  
Province de Québec.

Session du 2 juin 1959.

Ajournement de l'assemblée régulière du 26 mai 1959, tenu le 2 juin 1959, au 2795 Boul. Lévesque, à 9 heures, à laquelle sont présents Messieurs les échevins J.B. Boutet, Philémon Gascon, C. Le Scouarnec, Léo J. Robinson et André Bastien formant quorum sous la présidence de M. l'échevin Claude Lefebvre, pro-maire.

Le secrétaire-trésorier intérimaire est aussi présent.

M. le Maire Chs.-E. Thérien est absent de son siège.

Rés. 59-251

Il est proposé par M. l'échevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

Ch. 2398-G

QU'un montant de \$1151.50 soit voté et payé à même les fonds généraux à M. Giuseppe Germano pour réparation de bordures et entrées de garage, tel que stipulé dans son contrat avec la Ville, en date du 22 mai 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-252

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin C. Le Scouarnec

QUE les résolutions 59-30 et 59-67 soient amendées quant au taux d'intérêt à payer à la Banque Provinciale du Canada pour les emprunts temporaires prévus aux règlements 290 et 344, qui doit se lire à 5½% au lieu de 5% tel que mentionné, à compter du 28 mai 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-253

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE les résolutions 58-718 et 59-65 soient amendées quant au taux d'intérêt à payer à la Banque Provinciale du Canada pour les emprunts temporaires prévus aux règlements 313 et 345, qui doit se lire à 5½% au lieu de 5% tel que mentionné, à compter du 27 avril 1959.

Adopté à l'unanimité.

#### PROCES-VERBAL


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement 338, pourvoyant à la construction de bordures en béton sur certaines rues ainsi qu'à la réfection de pavage et à la construction de bordures sur le Boul. de la Concorde, entre les rues De Grand'Pré et Curé-Cloutier et à un emprunt de \$56,000. pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le 28 1959, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 heures à 9 heures p.m., sous la présidence de M. l'échevin C. Le Scouarnec.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement 338.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.

  
C. LE SCOUARNEC, échevin,  
Président de l'assemblée.

  
R.G. BRISSON, Sec.-trés. int.  
Greffier de l'assemblée.



Rés. 59-254

Il est proposé par M. l'échevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. C. Le Scouarnec et M. R.G. Brisson, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement 338, soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement 353-A, relativement à la zone RM-X sur le lot 324, dans la Ville de Duvernay.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le 28 mai 1959, au 2795 Boul. Lévesque, de 9 hres à 10 hres p.m., sous la présidence de M. l'échevin C. Le Scouarnec.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement 353-A.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.

*C. Le Scouarnec*  
C. LE SCOUARNEC, Echevin,  
Président de l'assemblée.

*J.G. Lavallee*  
J.G. LAVALLEE, constable,  
Greffier de l'assemblée.

Rés. 59-255

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. C. Le Scouarnec et M. Jean-Guy Lavallée, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement 353-A, soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

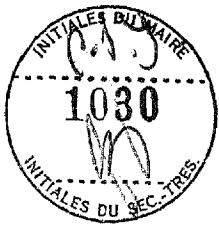
Rés. 59-256

Il est proposé par M. l'échevin André Bastien  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

Ch. 2380-G

QU'un montant de \$150. soit alloué et payé à même les fonds généraux pour les dépenses de voyage de M. le Maire Chs.-E. Thérien à l'occasion du Congrès de la Fédération Canadienne des Maires et Municipalités tenu à North Bay, du 31 mai au 3 juin 1959.

Adopté à l'unanimité.



Session du 2 juin 1959.

Rés. 59-257

Il est proposé par M. l'échevin André Bastien  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE M. l'échevin Claude Lefebvre, pro-maire, soit autorisé à signer les chèques.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-258

Il est proposé par M. l'échevin C. Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., en date du 1er juin 1959 et montrant les lots 65-178 et 179 du cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-259

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE les mutations du 1er novembre au 30 novembre ainsi que du 1er au 31 décembre 1958 soient acceptées et que le secrétaire-trésorier intérimaire soit autorisé à corriger le rôle d'évaluation en conséquence.  
Adopté à l'unanimité.

Lecture du contrat pour l'achat d'eau, intervenu entre la Ville de St-François et la Ville de Duvernay, en date du 28 mai 1959, afin de desservir la partie est de Duvernay, dénommée Grande-Côte.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-260

Il est proposé par M. l'échevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon.

QU'un montant de \$1,568.60 soit chargé aux fonds généraux et payable aux Agences de Voyages Dufour Inc., afin de défrayer les dépenses de voyage des délégués de la Ville de Duvernay au Congrès de l'union des Municipalités tenu à Murray Bay, les 2, 3, 4 et 5 juillet 1959.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-261

Il est proposé par M. l'échevin C. Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un abonnement soit fait à la Revue Municipale, pour la période d'un an, en faveur de:

M. L.J. Maltais, Président,	Ligue des Prop. Hauterive.
M. C.A. Grothé, "	" " Notre-Dame des Ecoles.
M. Claude D'Allaire, Président.	Ligue des Prop. Duvernay, Section Grande Côte
M. Osias Dulude, "	" " Grande Côte.
M. Paul Pouliot, sec.-trés.	Chambre de Commerce de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-262

Il est proposé par M. l'échevin C. Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QU'un uniforme supplémentaire ainsi que les accessoires, soit commandé pour notre policier M. Jean-Guy Lavallée.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-263

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin C. Le Scouarnec

QUE les propriétaires de terrains soient avisés quant à l'enlèvement des mauvaises herbes et qu'à cet effet une faucheuse louée par la Ville soit mise



à la disposition des concernés, à leur frais.

Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture de diverses correspondances:

- a) de Civil Construction Inc. concernant les bris d'aqueduc fréquents sur des travaux exécutés cet hiver.
- b) des Loisirs de la Grande-Côte au sujet d'un terrain de jeux. Cette demande est à l'étude.
- c) de W.J. Hutchison, 315 rue Kugler concernant les bornes de son terrain.
- d) de Jeannot Bourgouin, 920 rue Rose de Lima désirant installer une roulotte sur le lot 328 dans la Grande-Côte. Cette demande n'est pas agréée.

Rés. 59-264

Il est proposé par M. l'échevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

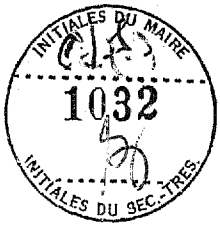
QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

Charles Hébert maire.

Brisson sec.-trés.



Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.

Session du 9 juin 1959.

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boulevard Lévesque, à 9 hres p.m., le 9 juin 1959, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, C. Le Scouarnec, Léo J. Robinson et André Bastien formant quorum sous la présidence de M. le Maire Chs. E. Thérien.

Le secrétaire-trésorier intérimaire est aussi présent.

Rés. 59-265

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 26 mai ainsi que de l'ajournement du 2 juin 1959, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-266

Il est proposé par M. l'échevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'échevin C. Le Scouarnec

QU'un montant de \$64,688.99 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 9 juin 1959.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-267

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

xx pour 1200  
familles

*CSJ* *h*

QUE la soumission de Atlas Refuse Collector Inc., 2303-05 De LaSalle, Montréal, déposée le 24 mars 1959, pour l'enlèvement et la disposition des vidanges dans les limites de la Ville de Duvernay, au prix de base de \$11,800<sup>xx</sup>, soit acceptée et prenne effet à compter du 29 mai 1959, pour la période d'un an, le tout suivant les stipulations du cahier des charges annexé au contrat. Les camps d'été seront chargés sur une base de 6 mois seulement et le surplus de \$490. par 50 familles devra être calculé au prorata du temps qui reste dans l'année.

IL est également entendu que le recensement quant au nombre de familles à desservir sera compilé par notre Département de Police et que seuls ces chiffres prévaudront.

QU'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier intérimaire soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer le dit contrat. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-268

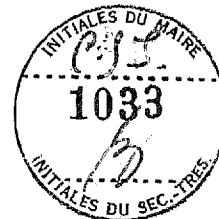
Il est proposé par M. l'échevin André Bastien  
Secondé par M. l'échevin C. Le Scouarnec

QUE M. C.A. Poissant, c.a., de la firme Middleton, Hope & Co. soit autorisé de préparer le budget pour l'année en cours et de faire une étude préliminaire de la taxation. Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de procéder à la confection de bordures et pavage sur les rues suivantes: Hauterive, Cr. d'Avangour, Boul. de la Concorde, Rue 57-139, 57-144 et 141, 57-159, Auvergne, D'ailleboust, Cr. St-Jean Baptiste, Cr. de Bernière, De Carignan, Frontenac, Champfleury, Boul. Leblanc côté ouest, Pl. d'Avignon et de Navarre, Montcalm, Champigny, Pl. Paul Verlaine, Hameury, Franchère, Chauveau, Hocquart, 69-4, 70-2, Montrose, Pl. des Hirondelles, François-Chartrand, rue 353-10, et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.





Le Conseil prend connaissance d'un rapport de M. Jean-Guy Lavallée, constable, en date du 3 juin 1959, re: dépotoir sur la Montée Masson, lots 344 et 345.

Rés. 59- 269

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'une lettre soit envoyée au Conseil de la Ville de Terrebonne aux fins de les mettre au courant de nos règlements de vidanges et leur demander de discontinuer de déposer les dites vidanges, à cet endroit, à l'avenir.  
Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre datée du 2 juin 1959, du Département des Affaires Municipales, lui faisant savoir qu'il est trop tard pour faire les demandes d'octrois pour les travaux d'hiver.

Le Conseil désire faire savoir qu'il entreprendra les démarches nécessaires auprès des autorités concernées aux fins de savoir s'il y a possibilité de récupérer les dits octrois.

Concernant la demande de Roger Noel, promoteur, au sujet de programme de courses et spectacles de motocyclettes devant avoir lieu au terrain de course Riverside Speedway Ltd. dans les limites de la Ville de Duvernay, le conseil prend connaissance de l'avis légal de la firme Lacroix, Viau & Poupert, en date du 2 juin, concernant ces dits spectacles, lesquels nous font savoir qu'il n'existe actuellement aucun règlement prohibant ce genre de démonstrations.

Rés. 59-270

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE LA PROPOSITION de cautionnement pour garantie de fidélité à être émise au nom de M. Rosaire Brisson, 611 Ave. Gentilly, St-Vincent-de-Paul, secrétaire-trésorier de la Ville de Duvernay, soit acceptée suivant la demande faite par la Cie. d'Assurances La Prévoyance.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-271

Il est proposé par M. l'échevin C. Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE le salaire de Mme J.P. Prénoveau, 2756 Boul. Lévesque, soit porté à \$15.00 par semaine à compter de la semaine commençant le 15 juin.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-272

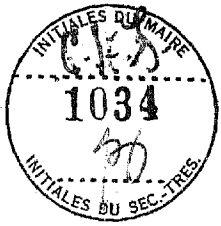
Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QU'à l'avenir, les assemblées du Conseil de Ville de Duvernay, soient tenues à 9.00 hres p.m., au lieu de 8.00 hres p.m. comme auparavant.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-273

Il est proposé par M. l'échevin André Bastien  
Secondé par M. Claude Lefebvre

QUE le montant pour la location d'un camion de M. Gaston Bastien, contre-maitre, soit porté à \$40.00 par semaine.  
Adopté à l'unanimité.



Séssion du 9 juin 1959.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Société St-Jean Baptiste de Montréal, au sujet du banquet national devant avoir lieu au Chalet du Mont-Royal, mercredi, le 24 juin, à 7 hres du soir.

Rés. 59-274

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin C. Le Scouarnec

QUE deux échevins ainsi que leur épouse, soient délégués au dit banquet et que réservations soient faites à cet effet. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport en date du 1er juin 1959 de la firme Lacroix, Viau et Poupert, au sujet du règlement no. 358 pourvoyant à la démolition des bâtisses impropres à l'habitation. Ce règlement est laissé à l'étude.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 301 pourvoyant à la construction d'égout et d'aqueduc sur la Montée Monette, (Notre-Dame de Fatima) du Boulevard Lévesque à la limite de rue sud Boul. de la Concorde et à un emprunt de \$66,500. à cette fin.

Rés. 59-275

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 301 pourvoyant à la construction d'égout et d'aqueduc sur la Montée Monette, (notre-Dame de Fatima) du Boul. Lévesque à la limite de rue sud Boul. de la Concorde et à un emprunt de \$66,500. à cette fin soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés par voie d'assemblée publique, le 17 juin 1959, de 7 hres à 9 heures p.m. au 2795 Boul. Lévesque, et que M. l'échevin J.B. Boutet et le secrétaire-trésorier intérimaire Rosaire Brisson, soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un règlement no. 360 concernant les carrières:

Rés. 59-276

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QUE le règlement no. 360 concernant les carrières soit adopté tel que lu et soumis. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-277

Il est proposé par M. l'échevin André Bastien  
Secondé par M. l'échevin C. Le Scouarnec

QUE notre Département de Police soit autorisé à placer des affiches prohibant le stationnement sur le Boul. Lévesque, à compter de la Plage Chartrand jusqu'à l'extrémité est de la Ville de Duvernay. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil demande qu'une lettre soit envoyée au député provincial du comté de Laval, M. Léopold Pouliot, aux fins de la nomination d'un juge municipal.

Rés. 59-278

Il est proposé par M. l'échevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE l'assemblée soit ajournée au 16 juin 1959 à 9 hres p.m. Adopté à l'unanimité.

Sec.-trés.

Maire



Session du 16 juin 1959.

Ville de Duvernay,  
Comté de Laval,  
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 9 juin 1959, tenue le 16 juin 1959 à 9 hres. P.M., au 2795 Blvd. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins: Claude Lefebvre, J.B.Boutet, Philémon Gascon, André Bastien, Léo J.Robinson Charlemagne Le Scouarnec, formant quorum sous la présidence de M.le Maire Charles E.Thérien.

Le secrétaire-trésorier intérimaire est aussi présent.

Le conseil procède à l'ouverture des soumissions pour le règlement no.338.

Rés.59-279

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Philémon Gascon

QUE les soumissions de Sicily Asphaltum Paving Limited et de South Shore Construction Co., pour le règlement no. 338, soient remises à un comité formé de M.André Robillard ing.p. et Jean-Guy Lavallée pour vérification des extensions.  
Adopté à l'unanimité

Rés.59-280

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Philémon Gascon

QUE les mutations opérées du 1er janvier au 31 janvier 1959 soient acceptées et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder aux changements au rôle d'évaluation.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-281

Il est proposé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M.L'échevin Léo J.Robinson

QUE Mme.Yvonne Corbeil, domiciliée au 7754 Boulevard Lévesque soit engagée comme employée de bureau au salaire de \$50.00 par semaine, au bien vouloir du conseil.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-282

Il est proposé par M.l'échevin J.B.Boutet  
Secondé par M.l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par M.Gérard Larose a.g., le 3 juin 1959 et démontrant les lots 57-190,57-191 soit accepté.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-283

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Léo J.Robinson

QUE le plan préparé par M.Maurice Gaudreault a.g., le 27 mai 1959, démontrant les lots 65-2-109 à 130 inclusivement ainsi que les rues 65-2-78,66-119,65-2-109, 65-2-105,65-2-106,65-2-107,65-2-108 soit accepté.

Adopté à l'unanimité



Rés.59-284

Il est proposé par M.L'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Léo J.Robinson

QUE demande soit faite au Ministre des affaires Municipales de permettre à cette corporation, d'ouvrir à une largeur de 50 pieds, les rues portant les numéros suivants:

66-119, 65-2-104, 105, 106, 107, 108 selon le plan préparé par M.Maurice Gaudreault a.g., le 27 mai 1959.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-285

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin M.Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, le 20 mai 1959, et démontrant les lots 68,65 à 86 ainsi que 69-6,66-118, soit accepté.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-286

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière a.g., le 15 juin 1959 et démontrant la rue 66-119 soit accepté, sujet à la signature de ladite acceptation par le ou les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-287

Il est proposé par M.l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière a.g., le 15 juin 1959, démontrant les lots 422-1 & 2 soit accepté.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-288

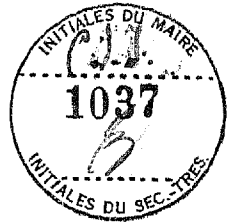
Il est proposé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M.l'échevin Léo J.Robinson

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour services d'aqueduc, d'égouts, bordures et pavage sur la rue no.:

61-345-344 (De Grand'Pré)  
60-342-343, 61-225 (Louis-Joliet)  
65-2-78, 104, 105, 106, 107, 108  
66-118, 68-66, 68-67, 69-6  
66-119, 65-2-131.

Adopté à l'unanimité

Le conseil prend connaissance du règlement no.359, pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues Boulevard De La Concorde (66-117) (ainsi que les lots 56-57-58) rue Hameury (66-116), rue 66-105, 104, 103, rue De Callières (66-113, 114, 115, et 68-8) ainsi que sur la Place d'Amiens avec raccordement à la rue Joubert et à un emprunt de \$219,000.00 pour ces fins.



Rés.59-289

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Léo J.Robinson

<sup>359</sup> QUE le règlement pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues Boulevard De La Concorde (66-117) (ainsi que sur les lots 56,57 et 58), rue Hameury (66-116), rue 66-105,104,103, rue De Callières (66-113,114,115 et 68-8) ainsi que sur la Place D'Amiens avec raccordement à la rue Joubert, et à un emprunt de \$219,000.00 pour ces fins soit accepté tel que lu et soumis; Qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires intéressés, par voie d'assemblée publique, le 25 juin 1959 de 7 hres à 9 hres. P.M. au 2795 Boulevard Lévesque et que M.l'échevin Léo J.Robinson et le Secrétaire-trésorier intérimaire Rosaire Brisson soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité

M.André Robillard et Jean-Guy Lavallée font rapport au conseil qu'ils ont vérifiés les extensions des 2 soumissions et qu'ils les ont trouvés conformes.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-290

Il est proposé par M.l'échevin Léo J.Robinson  
Secondé par M.l'échevin Claude Lefebvre

QUE la soumission de Sicily Asphaltum Paving Limited au montant de \$43,509.20 pour travaux de pavage et bordure, prévu au règlement no. 338 soit accepté, sujet à l'approbation du dit règlement par le Ministre des affaires Municipales; qu'un contrat soit signé en conséquence et que M.Le Maire Charles E.Thérien et le Secrétaire-trésorier intérimaire Rosaire Brisson soient autorisés pour et au nom de cette corporation à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-291

Il est proposé par M.l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

QUE les chèques de dépôts, garanties soient remis à ceux dont les soumissions n'ont pas été acceptées.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE MOTION

M.Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion pour la présentation d'un règlement. Re: jour et heure des assemblées du conseil de Ville de Duvernay.

Rés.59-292

Il est proposé par M.l'échevin J.B.Boutet  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

QUE le pavage sur la rue Champfleury du côté sud entre les rues Hauterive et Joubert soient portées à 40 pieds et que la rue Hauterive soit ouverte avec pavage et bordure à 100 pieds du côté sud de Champfleury. Les dits travaux sont octroyés à Sicily Asphaltum Paving Limited aux prix unitaire de leur contrat 344 avec la Ville de Duvernay, le tout sujet aux mêmes clauses qu'au contrat actuel.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-293

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Philémon Gascon

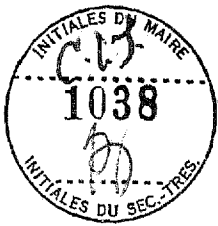
QUE de la pierre soit mise sur la rue Hocquart afin de la rendre praticable.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-294

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE le conseil de Ville de Duvernay procède à un recensement de la population



Session du 16 juin 1959

de la Ville et qu'à cette fin Messieurs: Bernard Lauzon, Claude Mercure, Pierre Léveillé soient engagés comme recenseurs et assermentés comme tels aux fins de procéder au recensement de la dite population à raison de .07 le nom.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-295

Il est proposé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M.l'échevin Léo J.Robinson

QUE la confection de pelouse sur les terrains appartenant à la Ville sont octroyés à M.Roger Gaudet à raison de .35 la verge carrée, posée.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE

- a) Société Saint Jean-Baptiste de Ville de Duvernay, invitation au conseil à se joindre au défilé.
- b) Riverside Speedway Limited Re: Courses de Motocyclettes  
Le conseil apprécie grandement la coopération de M.R.A.Foley dans ces circonstances.
- c) Ligue des Propriétaires de La Grande Côte de Duvernay  
Re: Rapides Rivière des Prairies.

Rés.59-296

Il est proposé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

QU'UNE lettre soit envoyée au député fédéral pour le comté Laval, M.Rodrigue Bourdage, aux fins de demander sa coopération pour l'élimination des rapides dans la Rivière des Prairies, à la hauteur de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité

- d) Ligue des Propriétaires de La Grande Côte de Duvernay Re: Demande de Distribution d'arbres aux propriétaires de la Ville par le Gouvernement Provincial.

Rés.59-297

Il est proposé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M.l'échevin Léo J.Robinson

QUE demande soit faite à M.Léopold Pouliot député Provincial du comté Laval aux fins d'obtenir gratuitement des arbres de la pépinière provinciale.

Adopté à l'unanimité

- e) Lettre des employés manuels de la Ville de Duvernay concernant les jours de congés chômés.

Rés.59-298

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les jours de congés chômés suivants soient payés aux employés manuels de la Ville de Duvernay.:

le 31 décembre à compter de midi,  
le 1er janvier  
le Vendredi Saint  
le 24 juin  
le 1er juillet  
la fête du travail  
le 24 décembre, à compter de midi,  
le 25 décembre


Adopté à l'unanimité

Rés.59-299

Il est proposé par M.l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M.l'échevin Léo J.Robinson

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité

  
MAIRE

  
SEC.-TRES.



Session du 23 juin 1959.

Ville de Duvernay,  
Comté de Laval,  
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville Duvernay, tenue le 23 juin 1959, à 9 heures p.m. au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins: André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, J.B. Boutet, Claude Lefebvre formant quorum sous la présidence de M. le maire Charles E. Thérien.

Le secrétaire-trésorier intérimaire est aussi présent.

M. l'échevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Rés. 59-300

Il est proposé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 9 juin 1959 ainsi que de l'ajournement du 16 juin 1959 soient adoptés tels que lus.

Adopté à l'unanimité

M. l'échevin Philémon Gascon prend son siège à 9 heures et 20 p.m.

Rés. 59-301

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

✓ QU'UN montant de \$43,016.75 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux items 1, 2, 3, de la liste en date du 23 juin 1959.

Adopté à l'unanimité

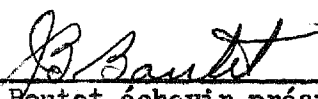
#### PROCES-VERBAL

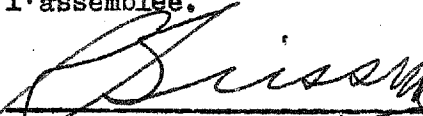
Procès-Verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement no. 301, pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur la Montée Monette du Boul. Lévesque à la limite de rue, sud de Boul. de la Concorde et à un emprunt de \$66,500.00 à cette fin.

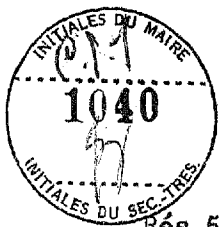
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, au 2795 Boul. Lévesque, le 17 juin 1959, de 7 heures à 9 heures p.m., sous la présidence de M. l'échevin Jean-Baptiste Boutet.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 301.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption du dit règlement.

  
J.B. Boutet, échevin président de  
l'assemblée.

  
R.G. Brisson, sec.-trés.int. greffier  
de l'assemblée.



Session du 23 juin 1959.

Rés.59-302

Il est proposé par M.l'échevin Léo J.Robinson  
Secondé par M.l'échevin Philémon Gascon

QUE le procès-verbal présenté <sup>et</sup> soumis par M.Jean-Baptiste Boutet et Rosaire Brisson respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs propriétaires tenu pour l'adoption du règlement no.301 soit adopté, tel que lu et soumis

QU'IL soit inscrit au Livre des Délibérations de cette corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même corporation.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-303

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Jean-Baptiste Boutet

QUE les soumissions publiques <sup>soient</sup> demandées devant être ouvertes le 7 juillet 1959 à 8 heures p.m. heure avancée de l'est, pour les travaux: égouts et d'aqueduc prévus au règlement no.301

Adopté à l'unanimité

Rés.59-304

Il est proposé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

QUE le secrétaire-trésorier intérimaire Rosaire Brisson soit autorisé à recevoir les coupons et obligations de la Banque Canadienne Nationale, pour et au nom de la dite Corporation.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-305

Il est proposé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

QUE Mme Simone Carlier, domiciliée à 415 rue de la Colinne, à Duvernay soit engagée comme sténo-dactylo au salaire de \$60.00 dollars par semaine, au bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-306

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Léo J.Robinson

QUE les services de M.Rémi Lair <sup>de Duvernay</sup> soient retenus comme enquêteur de l'assistance publique, à raison de \$7.00 dollars par enquête.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-307

Il est proposé par M.l'échevin André Bastien  
Secondé par M.l'échevin Philémon Gascon

QUE M.Jean-Guy Lavallée soit temporairement nommé percepteur-contrôleur de la taxe d'amusement, dans les limites de la Ville de Duvernay et en raison de la responsabilité qui lui incombe, aura droit à une allocation de 25% sur le montant alloué à la Ville pour la perception de la dite taxe. Seuls les billets d'admission approuvés par le percepteur-contrôleur municipal de Ville de Duvernay ou des billets fournis par la Ville de Duvernay peuvent être utilisés dans les limites de la Ville. Lorsqu'un prix d'admission est exigé pour tout genre de représentations, spectacles, cinéma, théâtre, régates, plages, joutes de balles, gourets ou autres organisations. Les propriétaires ou locataires des endroits ci-haut mentionnés doivent aviser le percepteur-contrôleur de la tenue de spectacles, joutes ou autres organisations, en fournissant le nom de l'organisation, la date, le genre d'attraction, à défaut de se conformer à cette directive la responsabilité de la taxe d'amusement sera à la charge du dit propriétaire ou locataire.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-308

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

QU'UN montant de \$306.65 dollars soit versé à M.Richard Nantel, 5130 Dorothy,



Session du 23 juin 1959.

Montréal, en paiement final pour l'enlèvement et la disposition des vidanges dans la Ville de Duvernay, pour les mois d'avril et de mai 1959, et qu'une quittance soit signée à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-309

Il est proposé par M.l'échevin Jean-Baptiste Boutet  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

QUE le dépôt, garantie d'exécution au montant de \$840.00 dollars fourni par M.Richard Nantel, 5130 Dorothy, Montréal avec sa soumission pour l'enlèvement et disposition des vidanges dans la Ville de Duvernay, déposé en date du 24 mars 1959 tel que stipulé aux cahiers des charges lui soit remboursé. M.L'échevin Claude Lefebvre, vient en amendement et propose un montant de \$150.00 dollars soit retenu du dit dépôt garantie aux fins de dédommager la Ville pour démarche, pertes de temps etc. Vote pour la proposition principale Messieurs les échevins: Jean-Baptiste Boutet et André Bastien, vote pour l'amendement Messieurs les échevins: Claude Lefebvre, Philémon Gascon, Charlemagne Le Scouarnec, Léo J.Robinson.

La proposition amendée est donc acceptée, adoptée, et en conséquence un montant de \$150.00 dollars sera retenu sur le dit dépôt garantie.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-310

Il est proposé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

QUE la date limite pour fins d'exécution des travaux prévus au règlement no.290, aqueduc dans la partie est dénommée Grande Côte dans la Ville de Duvernay, exécutés par Louisbourg Construction soit extensionné jusqu'au 4 juillet 1959, tel que recommandé par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre dans leur lettre du 16 juin 1959 à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-311

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Philémon Gascon

QUE l'assemblée soit ajournée jusqu'à 10 heures et 30 p.m. afin de procéder privément à l'audition des plaintes, au rôle d'évaluation pour l'année 1959.

A 10 heures et 30 p.m. l'assemblée est ré-ouverte.

Rés.59-312

Il est proposé par M.l'échevin André Bastien  
Secondé par M.l'échevin Léo J.Robinson

QU'ELLE soit de nouveau ajournée à 10 heures et 45 p.m.

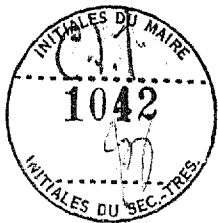
Adopté à l'unanimité

Rés.59-313

A 10 heures et 45 p.m.  
Il est proposé par M.l'échevin Léo J.Robinson  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

QUE l'assemblée soit réouverte.

L'édiction des plaintes au rôle d'évaluation 1959 est ajournée à jeudi le 25 juin 1959 à 9 heures p.m. Le Conseil prend connaissance du règlement no.342 concernant les taxes d'affaires.



Session du 23 juin 1959.

Rés.59-314

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE le règlement no.342 concernant les taxes d'affaires soit adopté, tel que lu et soumis .

Adopté à l'unanimité

LE Conseil prend connaissance du règlement numéro 356 pour amender le règlement numéro 229, relatif aux jours et heures des assemblées régulières du Conseil de Ville Duvernay . ~~soit adopté tel que lu et soumis.~~

~~Le Conseil prend connaissance du règlement numéro 361 pourvoyant à la construction~~

Rés.59-315

Il est proposé par M.l'échevin Léo J.Robinson  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

QUE le règlement numéro 356 amendant le règlement numéro 229, relatif aux jours et heures des assemblées régulières du Conseil de Ville Duvernay soit adopté, tel que lu et soumis.

Adopté à l'unanimité

LE Conseil prend connaissance du règlement numéro 361 pourvoyant à la construction de pavage et bordure de betoh dans différentes rues de Ville Duvernay, et à un emprunt de \$439,000.00 dollars pour ces fins.

Rés.59-316

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Léo J.Robinson

QUE le régl.361 pourvoyant à un emprunt de \$439.000. soit adopté tel que lu ;  
QU'IL soit soumis aux électeurs propriétaires intéressés par voie d'assemblée publique le 2 juillet 1959 de 7 heures à 9 heures p.m. au 2795 Boul.Lévesque. Et que M.Charlemagne Le Scouarnec, échevin, et le secrétaire-trésorier intérimaire Rosaire Brisson soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité

Item suivant comporté la Correspondance:

- A) Loisirs Des Ecores: Ré: Installation d'une barbotteuse pour enfants, au parc Des Ecores.  
Le Conseil porte ce sujet à l'étude.
- B) Lettre de M.Gaston Filion: Ré: un dénommé Lofey  
Le Conseil laisse savoir qu'il fera tout en son possible pour remédier à la situation.
- D) La Ligue des Propriétaires de Duvernay, section Grande Côte: Ré: confection des rues au projet Twentieth Century.  
Le Conseil fait remarquer, l'exécution est prévu au règlement numéro 361, actuellement en voie de présentation.
- D) Lettre de M.D'Allaire remerciant le Conseil pour son abonnement à la revue Municipale.
- E) La Ligue des Propriétaires de Duvernay, section Grande Côte: demande que le nom François-Chartrand soit changé à celui de Du Rossignol.

Rés.59-317

Il est proposé par M.Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

Que la rue portant le nom de, François-Chartrand soit changé pour celui de Du Rossignol <sup>de:</sup>

Adopté à l'unanimité

MARQUE DE LA REJURKE  
Barnoules Municipales Léves, Farnham, Qué.

*à été tenu*



Session du 23 juin 1959.

F) Ligue des Propriétaires de Duvernay, Section Grande Côte; Ré: confection de pavage et bordure sur certaines rues d'Elitteville.  
Le Conseil fait savoir que la confection des dites rues sont comprises dans le contrat actuellement en voie d'exécution, par Sicily Asphaltum Company, que demandera faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre aux fins de savoir exactement quelle date les travaux seront exécutés dans le dit secteur.  
Le Conseil demande à notre département de police de faire enlever l'annonce pour vente de gazoline, qui est actuellement déposée à l'angle des rues Hauterive et Boul. Lévesque.

M. le Maire Charles E. Thérien donne certains commentaires en rapport avec une lettre reçue de la Chambre de Commerce de Duvernay, en date du 29 mai 1959, au sujet de l'engagement de policiers spéciaux, lors des dernières élections.

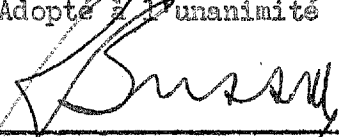
Rés. 59-318

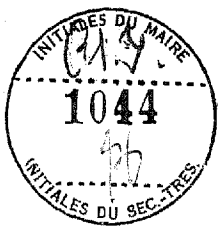
Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE l'assemblée soit ajournée au 25 juin 1959, à 9 heures p.m.

Adopté à l'unanimité

  
M A I R E

  
S E C. - T R É S. I N T E R I M A I R E



Session du 25 juin 1959.

Ville de Duvernay,  
Comté Laval,  
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 23 juin 1959, tenue le 25 juin 1959 à 9 heures 05 p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins: André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, Jean-Bastiste Boutet, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le Secrétaire-trésorier intérimaire est aussi présent.

M. l'échevin Claude Lefebvre est absent de son siège.

Rés. 59-319

Il est proposé par M. l'échevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QUE M. Rosaire Brisson soit nommé secrétaire-trésorier de Ville Duvernay et que son salaire soit porté à \$105.00 par semaine, rétro-actif au 25 mai 1959. Au bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité

Rés. 59-320

Il est proposé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE M. Henri Bleau, domicilié au 2360 rue Auran, Duvernay, soit engagé en qualité de comptable, à compter du 6 juillet 1959, à raison d'un salaire de \$105.00 par semaine sujet à révision dans trois (3) mois. Au bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 323, pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc, sur certains lots, sur les terres 354-355 et 356 et à un emprunt de \$149,500.00 pour ces fins.

Rés. 59-321

Il est proposé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QUE le règlement no. 323, pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur certains lots des terres 354, 355 et 356 et à un emprunt de \$149,500.00 pour ces fins soit adopté tel que lu et soumis;

QU'IL soit soumis aux électeurs propriétaires concernés par voie d'assemblée publique, qui sera tenue au 2795 Boul. Lévesque, de 7 heures à 9 heures p.m., le 6 juillet 1959 et que M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec et le secrétaire-trésorier M. Rosaire Brisson soit nommé respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité

Rés. 59-322

Il est proposé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE l'assemblée soit ajournée à mardi le 30 juin 1959 à 9 heures p.m.

Adopté à l'unanimité

  
MAIRE

  
SEC.-TRESORIER



Session du 30 juin 1959.

Ville de Duvernay,  
Comté de Laval,  
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 23 juin 1959, ajournée au 25 juin 1959 tenue le 30 juin 1959 à 9 heures p.m. au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins: Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, André Bastien, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le secrétaire est aussi présent.

Rés. 59-323

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QU'UN montant de \$27,834.81 soit voté pour payer les comptes mentionnés à la liste en date du 30 juin 1959.

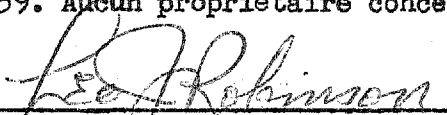
Adopté à l'unanimité

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement no. 359 pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur la rue Boul. de la Concorde 66-117 ainsi que sur les lots 56-57 et 58 rue Hameury, 66-116 rue 66-105-104-103, rue de Callières 66-113-114-115 et 68-8 ainsi que sur la place d'Amiens avec raccordement à la rue Joubert et à un emprunt de \$219,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale au 2795 Boul. Lévesque, le 25 juin 1959, de 7 heures à 9 heures p.m., sous la présidence de M. l'échevin Léo J. Robinson.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 359. Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption du dit règlement.

  
Léo J. Robinson, président de l'assemblée

  
Jean Archambault, greffier de l'assemblée

Rés. 59-324

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

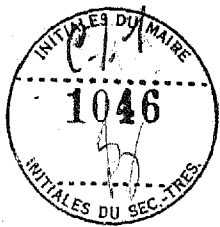
QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Léo J. Robinson et Jean Archambault respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs propriétaires, tenue pour l'adoption du règlement no. 359, soit adopté tel que lu et soumis.

QU'IL soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité

Rés. 59-325

Il est proposé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre



Session du 30 juin 1959.

QUE des soumissions publiques soient demandées, devant être ouvertes le 14 juillet 1959 à 9 heures p.m. heure avancée de l'est, pour les travaux d'égouts et d'aqueduc prévu au règlement no.359.

Adopté à l'unanimité.

Rés.59-326

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin André Bastien

QUE des corrections soient apportées au rôle d'évaluation 1959, telles que déposées, suivant l'état ci-après.

<u>NO.FICHE</u>	<u>PROPRIETAIRES</u>	<u>ANCIENNE EVALUATIONS</u>	<u>NOUVELLE EVALUATIONS</u>
2222	Madeline Leblanc, Aubin	\$10,975.00	\$10,575.00
2547	Oscar Chartrand	\$10,800.00	\$10,350.00
1330-17	Gerard Joly	\$11,025.00	\$10,475.00
2896	Gérard Bisson	\$20,200.00	\$12,600.00
1066	Guy Grignon	\$10,325.00	\$10,050.00
1894	Mme A.Laurent(épouse de (E.Trudeau)	\$23,850.00	\$17,975.00
4857-1	Henri Sauriol	\$13,950.00	\$12,300.00
2051	Mme V.Antonowich	\$12,250.00	\$11,950.00
2817	Arthur, René, Ovila Charbonneau	\$38,475.00	\$ 5,475.00
1863	Anita William	\$ 3,025.00	\$ 2,525.00

Adopté à l'unanimité

Plainte au rôle d'évaluation de M.Paul Beaudry -fiche 6452.

ATTENDU que les dits lots font partie d'une exploitation industrielle.

ATTENDU qu'aucune culture n'est faite sur les dits lots.

ATTENDU que les conditions des dits lots ne rencontrent pas les prescriptions de l'article 522 de la loi.

Rés.59-327

Il est proposé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M.l'échevin Philémon Gascon

QUE l'évaluation démontrée à la fiche 6452, du rôle d'évaluation 1959, demeure telle qu'elle.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-328

Il est proposé par M.l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M.l'échevin Léo J.Robinson

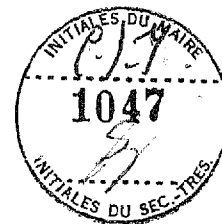
QUE le rôle d'évaluation de la Ville de Duvernay pour l'année 1959 soit homologué à toute fin que de droit.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-329

Il est proposé par M.l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M.l'échevin Philémon Gascon

QUE M.Marcel Morin, domicilié au 330 rue Bourgeois, Duvernay soit engagé en qualité d'inspecteur de bâtisses, à raison de \$70.00 par semaine, plus \$20.00 pour dépenses d'automobile, le tout sujet à révision dans trois (3) mois, au



bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-330

Il est proposé par M.l'échevin Philémon Gascon  
Secondé par M.l'échevin Léo J.Robinson

QUE les lots 65-143-144-145-146, apparaissant au cadastre officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soient annulés.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-331

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Léo J. Robinson

QUE le plan préparé par M. Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, en date du 5 mai 1959 et démontrant les lots 65-165-166-167-1-167-2-178-179-180, sont adoptés.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-332

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE demande soit faite à notre urbaniste M. Claude Beaulieu de procéder à une nouvelle étude du tracé des rues sur le lot 339 du boulevard Lévesque au futur boulevard La Grande Côte dû au fait que la Commission scolaire de St-Vincent de Paul s'est portée acquéreur d'une certaine partie de terrain en prévision de la construction d'une future école ainsi qu'une étude du tracé du rond-point sur le boulevard la Concorde traversant les lots 79-80 et 81.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-333

Il est proposé par M. l'échevin André Bastien  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay et Laferrière, arpenteurs-géomètres, en date du 22 juin 1959 et démontrant la subdivision 327 des lots 355 à 463 et subdivision 328 des lots 210 à 277, soit accepté.

Adopté à l'unanimité

Rés.59-334

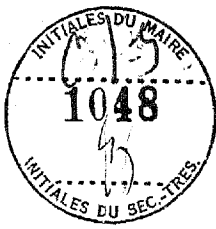
Il est proposé par M. l'échevin André Bastien  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'ouvrir à une largeur de 50 pieds les rues portant les numéros (327-460-461-462-463) 328-275-276 et 277) le tout suivant les formules fournies par le Ministre des Affaires Municipales à cet effet.

Adopté à l'unanimité

L'item suivant comportait certaine correspondance :

- A) Lettre de M. Robert Lalonde : demande de service sur le lot 65-143  
Cette demande est refusée par le Conseil.
- B) Club social et sportif Haute-Rive: Ré : certaine demande d'équipement pour terrain de jeu.  
Le Conseil pourvoira à l'équipement de certains articles pour les dits terrains de jeu tels que carré de sable, bancs de parc, balançoires, jeux de pétanque et glissoires.
- C) Ace Holdings Corp. demandant les services sur la terre numéro 361.  
Le Conseil demande qu'une entrevue ait lieu avec les gens concernés
- D) Lettre de M. L.J. Maltais : Ré: remerciements pour abonnement à la revue municipale
- E) Sicily Asphaltum Paving Ltd : Ré : déplacement d'une borne-fontaine rue du Ruisseau afin de permettre de continuer les travaux de bordure



Rés 159-335 Il est proposé par M. l'échevin M. André Bastien  
Secondé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE la compagnie Sicily Asphaltum Paving Ltd soit autorisée à déplacer une borne-fontaine sur la rue du Ruisseau au prix de \$ 195.00, à être chargé aux intéressés suivant un rapport qui doit nous être soumis par les ingénieurs Lalonde, Girouard et Letente.

Adopté à l'unanimité.

F) Entreprise David Ltée : Ré : location de notre appareil à nettoyer les égouts.

Rés. 59-336 Il est proposé par M. l'échevin M. Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE notre appareil à nettoyer les égouts soit loué aux entreprises David Ltée à raison de \$ 4.00 de l'heure, opérateur compris.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-337 Il est proposé par M. l'échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'échevin André Bastien

QUE des démarches soient entreprises par notre département de police en vue de démolition de vieilles granges, maisons inhabitées et en mauvais état ainsi que les restes de la maison incendiée appartenant à M. Roland Legault située dans le projet Eliteville.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil demande à notre inspecteur agraire de faire couper le foin en bordure des chemins publics.

Le Conseil demande qu'un <sup>demande</sup> rapport soit fait à nos ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre aux fins de faire nettoyer l'émissaire en face de la terre 350.

Le Conseil demande à notre département de police de placer des <sup>E.E.</sup> insignes d'arrêt à l'angle du boulevard la Concorde et de la rue Joubert au sud-est et au nord-ouest.

Rés. 59-338 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'échevin philémon Gascon

QUE l'assemblée soit ajournée au 7 juillet 1959 à 9 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

MAIRE

SECRETARE-TRESORIER





Session du 7 juillet 1959.

Ville de Duvernay,  
Comté de Laval,  
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 23 juin 1959, ajournée au 25 juin, ajournée de nouveau au 30 juin, tenue le 7 juillet 1959 à 9 heures et 5 minutes p.m. au 2795, Boulevard Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les Echevins : André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, J.B. Boutet, Claude Lefebvre, Philémon Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-339

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QU'UN montant de \$ 12.612.27 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux items 1, 2 et 3 de la liste en date du 7 juillet 1959.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour le règlement no. 301.

Rés. 59-340

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QU'UN comité formé de M. Robillard, ingénieur public, et de M. Bleau, comptable, aux fins de vérifier les extensions des soumissions de Civil Constructions Ltée ainsi que de Louisbourg Construction Ltée.

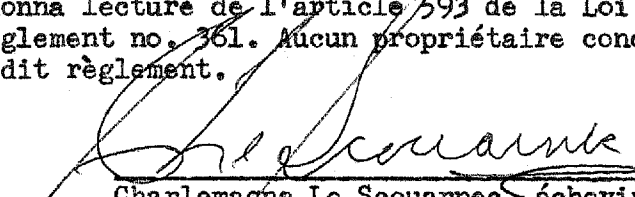
Adopté à l'unanimité.

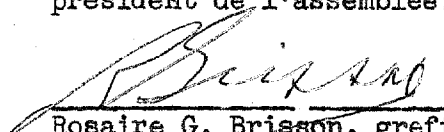
#### PROCES-VERBAL.

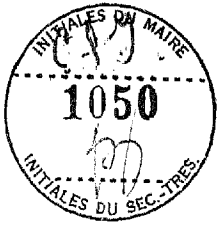
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement no. 361 pourvoyant à la construction de pavage et de bordures de béton dans différentes rues de Duvernay et à un emprunt de \$ 439,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale au 2795 Boulevard Lévesque, le 2 juillet 1959, de 7 heures à 9 heures p.m., sous la présidence de M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 361. Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption du dit règlement.

  
Charlemagne Le Scouarnec, échevin et  
président de l'assemblée.

  
Rosaire G. Brisson, greffier de l'assemblée.



Session du 7 juillet 1959.

Rés. 59-341

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Charlemagne Le Scouarnec et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs propriétaires, tenue pour l'adoption du règlement no. 361, soit adopté tel que lu et soumis.

QU'IL soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-342

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE des soumissions publiques soient demandées, devant être ouvertes le 14 juillet 1959 à 9 heures p.m., heure avancée de l'est, pour les travaux de pavage et de bordures prévus au règlement no. 361.

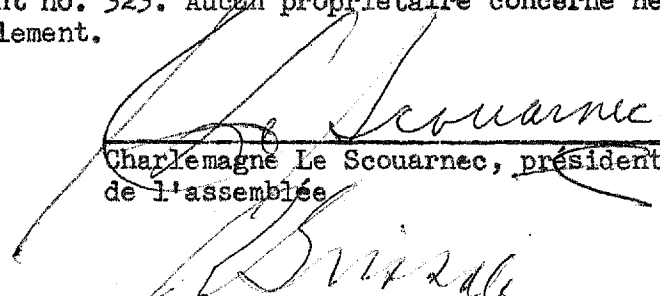
Adopté à l'unanimité.

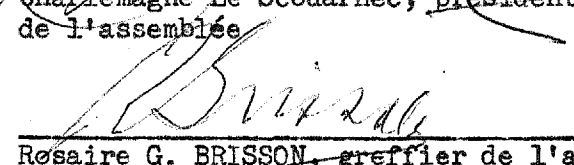
#### PROCES-VERBAL.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 323 pourvoyant à la construction d'égoûts et d'aqueduc sur certains lots sur la terre 354 et 55 et 56 et à un emprunt de \$149.500.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue le 6 juillet 1959, de 7 heures à 9 heures p.m. au 2795, Boulevard Lévesque, sous la présidence de M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 323. Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption du dit règlement.

  
Charlemagne Le Scouarnec, président  
de l'assemblée

  
Rosaire G. BRISSON, greffier de l'assemblée.

Rés. 59-343

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Charlemagne Le Scouarnec et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs propriétaires, tenue pour l'adoption du règlement no 323, soit adopté tel que lu et soumis.

QU'IL soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 7 juillet 1959.

Rés. 59-344

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE des soumissions publiques soient demandées, devant être ouvertes le 21 juillet 1959, à 9 heures p.m., heure avancée de l'est, pour les travaux d'égoûts et d'aqueduc prévu au règlement no. 323.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-345

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le plan préparé par Gérard Larose, arpenteur-géomètre, en date du 10 novembre 1958, et démontrant les lots 356-11-A-38, soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-346

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales aux fins d'ouvrir à une largeur de 50 pieds la rue portant le no. 356-20, le tout suivant les formules fournies par le Ministre des Affaires Municipales à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre en date du 3 juillet 1959 de la Ligue des propriétaires de Duvernay, section Notre-Dame des Ecores, suggérant l'engagement de policiers pour notre force constabulaire.

Rés. 59-347

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE M. Ernest Dumont, domicilié au 131, Plateau Ouimet, Ste-Rose, soit engagé en qualité de constable pour la Ville de Duvernay à raison d'un salaire de \$ 70.00 par semaine de 48 heures, et ce pour une période d'approbation de six mois, à compter du 13 juillet 1959 et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à équiper et vêtir M. Dumont en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-348

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE M. Jean-Guy Lavallée soit nommé Chef de Police pour la ville de Duvernay à compter du 8 juillet 1959.

Adopté à l'unanimité.

ATTENDU que le Conseil désire accorder une meilleure protection aux résidents de la Ville de Duvernay;

ATTENDU que le Conseil a engagé un nouveau constable;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire pour la Ville de Duvernay de posséder une nouvelle auto-patrouille;

Rés. 59-349

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'UNE voiture de marque Chevrolet 1959, série Biscayne, modèle 1211, moteur 8 cylindres, avec équipement standard et transmission powerglide soit ache-



Session du 7 juillet 1959.

tée de Ste-Thérèse Autos inc., 67, rue Turgeon, Ste-Thérèse de Blainville, au prix de \$ 2,690.00, taxe et licence en plus, à être porté au règlement no. 328, le tout suivant la soumission reçue le 6 juillet 1959 et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer le contrat en conséquence, *pour et au nom de la ville*

*Approuvés*  
M. André Robillard et M. Bleau font rapport au Conseil qu'ils ont vérifié les extensions des deux soumissions mentionnées ci-haut et qu'ils les ont trouvées conformes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-350

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la soumission de Civil Construction Inc., au montant de \$ 36.562.50, pour travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus au règlement no. 301, soit acceptée, sujette à l'approbation du dit règlement par le Ministre des Affaires Municipales.

QU'UN contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés, pour et au nom de cette Corporation, à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-351

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les chèques de dépôt garantis soient remis à ceux dont les soumissions n'ont pas été acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-352

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de procéder au changement sur les plans d'égoûts pour les terres 354, 55 et 56 aux fins de mettre ceux-ci combinés au-dessus de l'élévation 42.0, le tout suivant le rapport soumis le 25 juin 1959.

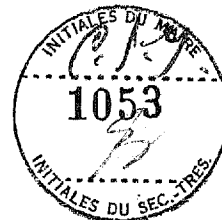
Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION.

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égoûts et d'aqueduc sur la rue Limoges ainsi que la canalisation d'un ruisseau sur la terre 324 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

#### CORRESPONDANCE

- a) Hubert Forest : ré : espace de stationnement, côté ouest de l'Hôtel de Ville. Le Conseil ne désire pas se prévaloir de l'offre de M. Forest à ce moment-ci.



Session du 7 juillet 1959.

- b) J. Rodrigue Bourdages, député ; ré : dynamitage des Rapides de la Rivière des Prairies.  
Le Conseil remercie M. Bourdages pour l'intérêt qu'il porte à ce problème.
- c) Jean-Paul Robillard: ré : niveau au 2635 Croissant de l'Acadie.  
Le Conseil demande à notre surintendant M. Gaston Bastien de faire enquête et de faire les suggestions nécessaires aux fins de drainer adéquatement le dit terrain.
- d) C.A. Grothé : remerciements pour abonnement à la revue municipale
- e) La Ligue des Propriétaires de Duvernay, section Notre-Dame des Ecores  
re: observance des règlements, cas de M. Loepfe.  
Le Conseil désire accuser réception de cette lettre. Il fait savoir aux concernés qu'il continuera à prendre toutes les mesures possibles afin de remédier à cette situation.
- f) La ligue des Propriétaires de Duvernay, section Notre-Dame des Ecores  
ré : pavage sur le pont Pie IX-  
règlement de circulation des hydravions sur la Rivière des Prairies  
affiches aux sorties des Ponts Pie IX et Viau  
gazonnage du terrain de la station de pompage, coin De Grand-Pré et De La Concorde.

Rés. 59-353

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale, par l'entremise de M. le Député Léopold Pouliot, aux fins de faire un pavage neuf sur le Pont Pie IX.

QUE demande soit faite au Ministère des Transports Fédéraux aux fins de faire observer rigoureusement les règlements de circulation des hydravions sur la Rivière des Prairies et de nous faire parvenir les informations régissant les dits transports, le tout à la suite de nombreuses plaintes reçues telles que vol trop bas, heures de départ et d'arrivée non contrôlées, etc...

QUE demande soit faite au Département de la Voirie Provinciale aux fins de placer des affiches d'indications pour la Ville de Duvernay aux sorties des Ponts Pie IX et Viau.

Adopté à l'unanimité.

Lettre de certains contribuables de la Grande Côte au sujet d'un fossé en face des numéros 7722 et 7724, Boulevard Lévesque.

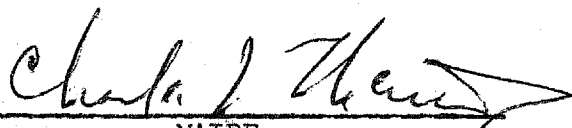
Le Conseil fait savoir qu'à la suite de construction prochaine d'égoûts dans ce secteur, il y aura possibilité de drainer le dit fossé et qu'entretemps, notre Département de Travaux Publics arrosera le dit fossé de chaux aux fins de faire disparaître toute senteur qui pourrait incommoder le voisinage.

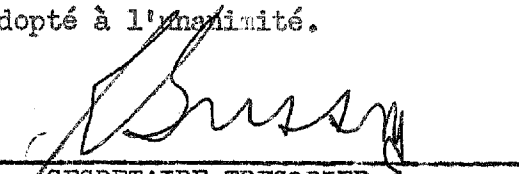
Rés. 59-354

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

  
MAIRE

  
SECRETARE-TRESORIER.



Session du 14 juillet 1959.

Ville de Duvernay,  
Comté de Laval,  
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 14 juillet 1959, à 9 heures et 5 p.m., au 2795, Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins : André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, J.B. Boutet, Claude Lefebvre, Philémon Gascon, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles E. Thérien.

Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés.59-355

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 23 juin 1959 ainsi que des ajournements du 25 juin, 30 juin et 7 juillet 1959 soient adoptées telles que lues.

Adopté à l'unanimité.

Rés.59-356

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QU'UN montant de \$ 43.678.09 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux items 1, 2 et 3 de la liste en date du 14 juillet 1959.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour les règlements 359, 361-1 et 361-2.

Le Conseil demande à M. Robillard, arpenteur-géomètre, et à M. Henri Bleau, comptable, de bien vouloir vérifier les extensions des soumissions suivantes :

Règlement 359 : Louisbourg Construction Ltée et Civil Construction Inc.  
Règlement 361-1: Sicily Asphaltum Ltée et South Shore Construction Inc.  
Règlement 361-2: Sicily Asphaltum Ltée et South Shore Construction Inc.,

ces soumissions étant les plus basses parmi toutes celles reçues.

Rés.59-357

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE les mutations opérées dans la Paroisse de St-Vincent de Paul, Duvernay, du 1er au 28 février ainsi que du 1er mars au 31 mars 1959, soient acceptées, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au changement au rôle d'évaluation.

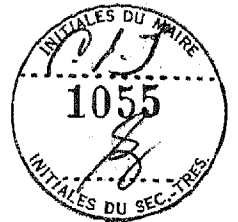
Adopté à l'unanimité.

Rés.59-358

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE M. Henri Bleau, comptable, de la Ville de Duvernay, soit autorisé à retirer les effets de banque de la Banque Provinciale du Canada.

Adopté à l'unanimité.



MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Rés. 59-359

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'UN montant de \$ 179.53 soit payé au Entreprises David Ltée, à être chargé au règlement no. 311 pour le déplacement d'une borne-fontaine au coin du Blvd Lévesque et de la rue Franchère, le tout suivant un rapport reçu des ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre en date du 6 juillet 1959, lequel rapport recommande le paiement du dit montant.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-360

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le droit de passage signé en date du 30 juin 1959 par Paul E. Dubord, propriétaire, de P-56-A, lequel droit ayant été donné aux fins d'installer une conduite en béton de 42 pouces pour système d'égoûts, soit référé à Me Rémi Lussier, notaire, aux fins de l'enregistrement du dit droit de passage et de la passation d'un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que le secrétaire trésorier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de la dite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-361

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre de préparer des plans, devis et estimés aux fins d'installer les systèmes d'éclairage sur différentes rues de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-362

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE le montant de \$ 150.00, qui avait été retenu du dépôt de garantie de M. Richard Nantel, 5130, Dorothée, Montréal, pour la disposition des vidanges dans la Ville de Duvernay, lui soit remboursé. M. l'Echevin Claude Lefebvre enregistre sa dissidence.

Adopté

Rés. 59-363

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'afin de donner un meilleur service aux résidents de la Ville de Duvernay, et pour conserver notre Ville propre aux fins de semaine, dorénavant, la collecte des vidanges dans les limites de la Ville de Duvernay sera faite le mercredi et le samedi, et ce, à compter du 29 juillet et 1er août 1959. Tous les résidents seront avertis en conséquence par voix de circulaire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-364

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE le Conseil accepte le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre en date du 13 juillet 1959, ré:changement du niveau de la rue Croissant St-Jean Baptiste sur une longueur de 400 pieds;

QUE les dits ingénieurs fournissent un estimé des coûts encourus par ce changement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-365

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE la recommandation des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 13 juillet 1959 aux fins de prolonger l'égout de 21pouces sur une distance de 210 pieds vers le nord sur la rue du Verger soit acceptée et que l'exécution de ces travaux soit confiée aux Entreprises David Ltée au prix de \$ 4.95 le pied linéaire pour du 21 pouces plus le roc, le tout à être chargé en extension au règlement no.330.

Adopté à l'unanimité.

#### CORRESPONDANCE.

a) Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Ville St-François en date du 11 juillet 1959 nous faisant savoir que la dite Ville est maintenant prête à fournir de l'eau à la Ville de Duvernay dans la section Grande Côte.

b) Ligue des Propriétaires, section Hauterive : ré:certaines améliorations à apporter au parc en bordure du Blvd Lévesque entre les rues Joubert et Hauterive.

Rés. 59-366

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE notre surintendant M. Gaston Bastien soit autorisé à procéder à la pose de gazon sur le dit parc.

Adopté à l'unanimité.

c) Ligue des Propriétaires, section Hauterive : ré:demande pour poser les affiches nécessaires aux fins d'empêcher les gens de déposer les déchets en bordure nord de la rue Ivry entre la rue Joubert et la rue Hauterive.

Rés. 59-367

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE trois affiches de " Défense de déposer les déchets " soient placées sur les bornes de terrain en bordure de la rue Ivry entre la rue Joubert et la rue Hauterive.

Adopté à l'unanimité.

M. André Robillard et M. Henri Bleau font rapport qu'ils ont vérifié les extensions des soumissions mentionnées ci-haut et qu'ils les ont trouvées conformes.





Rés. 59-368

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la soumission de Louisbourg Construction Ltée au montant de \$ 71.031.25 pour travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus au règlement no. 359 soit acceptée, sujette à l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales;

QU'UN contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-369

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE la soumission de Sicily Asphaltum Paving CO. Ltd au montant de \$ 125.526.50 pour travaux de pavage et bordures prévus au règlement no 361-1 soit acceptée sujette à l'approbation du dit règlement par le Ministre des affaires Municipales;

QU'UN contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-370

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE la soumission de South Shore Construction Inc. au montant de \$ 122.450.00 pour travaux de pavage et bordures prévus au règlement no. 361-2 soit acceptée sujette à l'approbation du dit règlement par le Ministre des Affaires Municipales ;

QU'UN contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier G. Rosaire Brisson soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-371

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE les chèques de dépôt garantis soient remis à ceux dont les soumissions n'ont pas été acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-372

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QUE demande soit faite aux Carrières Normont & Beaudry, aux fins de contrôler d'une manière plus efficace l'émanation de poussière qui se dégage des dites carrières.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-373

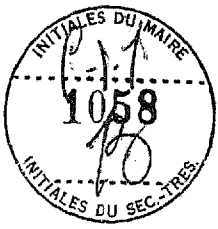
Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit ajournée au 21 juillet 1959 à 9 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

  
MAIRE

  
SECRETARE-TRESORIER



Session du 21 juillet 1959.

Ajournement de l'assemblée régulière du 14 juillet 1959, tenue le 21 juillet 1959 à 9 heures et 10 p.m. au 2795, Blvd Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, Claude Lefebvre, J.B. Boutet, André Bastien, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

M. l'Echevin Philémon Gascon est absent de son siège.

En l'absence du secrétaire

Rés. 59-374

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE M. Henri Bleau, comptable, agisse comme secrétaire de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour le règlement no. 323.

Un Comité formé par M. André Robillard, Ing. P., et M. Jean-Guy Lavallée, est nommé aux fins de vérifier les extensions des soumissions de Civil Construction Ltée et des Entreprises David, ces soumissions étant les plus basses.

Rés. 59-375

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QUE les mutations opérées dans la Ville de Duvernay du 1er au 30 avril 1959, soient acceptées et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au changement au rôle d'évaluation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-376

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE Madame Thérèse Gaulin du 2430, Blvd de la Concorde à Duvernay, soit engagée comme employée de bureau à raison d'un salaire de \$ ~~40.00~~ par semaine, sujet à révision dans 3 mois au bon vouloir du Conseil. 45.00

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-377

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE les salaires des employés ci-après nommés soient révisés de la façon suivante :

M. Gaston Bastien, porté à \$ 90.00 par semaine ;  
M. Jean-Guy Lavallée porté à \$ 90.00 par semaine ;  
M. Jean Archambault porté à \$ 48.00 par semaine ;  
Mme Claire Robitaille porté à \$ 57.50 par semaine,  
à compter du 27 juillet 1959, au bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-378

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE les services de M. Claude Lefebvre, arp. géom., soient retenus en qualité d'arpenteur de la Ville de Duvernay, selon les besoins.

Adopté à l'unanimité.

*Annulé le 28 juillet 1959 #4500*



Session du 21 juillet 1959.

Rés. 59-379

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE Me J. Armand Trudel, avocat, soit nommé avocat pour notre Département de Police.

M. l'Echevin J.B. Boutet enregistre sa dissidence.

Adopté.

Rés. 59-380

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE des travaux de pavage et bordures sur les rues Chavigny et Victor Hugo, de Fontainebleau à Franchère, soient effectués par South Shore Construction Ltée, en extension au règlement no. 361-2 au même prix unitaire que leur soumission acceptée en date du 14 juillet 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-381

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à faire les sondages nécessaires sur les lots 65 et 66 aux fins de savoir la profondeur du roc en prévision de la préparation d'estimés pour travaux d'égoûts et d'aqueduc et en conséquence qu'une pelle de capacité de 5/8 de verge carrée soit louée des Entreprises David Ltée, à raison de \$ 10.00 l'heure, aux fins d'effectuer les dits sondages.

Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION.

M. l'Echevin Claude Lefebvre présente un avis de motion aux fins de la préparation d'une cédule des droits à être chargés pour l'émission des permis de construction.

Rés. 59-382

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QU'UN Comité des Finances pour la Ville de Duvernay soit nommé et que les personnes ci-après en fassent partie :

M. l'Echevin Claude Lefebvre, président

M. le Maire Charles E. Thérien

M. Albert Poissant, auditeur

M. Henri Bleau, comptable,

agissent comme membres du dit Comité.

Adopté à l'unanimité.

M. André Robillard et M. Jean-Guy Lavallée font rapport qu'ils ont vérifié les extensions des soumissions mentionnées ci-haut et qu'ils les ont trouvées conformes.



Session du 21 juillet 1959.

Rés. 59-383

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE la soumission de Civil Construction Inc. au montant de \$ 72, 852.50 pour travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus au règlement no. 323 soit acceptée, sujet à l'approbation du dit règlement par le Ministre des Affaires Municipales.

QU'UN contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le Secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-384

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les chèques de dépôt garantis soient remis à ceux dont les soumissions n'ont pas été acceptées.

Adopté à l'unanimité.

A dix heures p.m.

Rés. 59-385

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE L'assemblée soit ajournée à 10:15 heures.

Adopté à l'unanimité.

A 10:10 heures p.m.

Rés. 59-386

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE L'assemblée soit réouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-387

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE l'assemblée régulière du 28 juillet 1959 soit tenue à l'Ecole St-François, située dans le ~~Rang St-Elzear~~ de la Ville de Duvernay, à 9 heures p.m., le tout suivant l'article 345 du Code des Cités et Villes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-388

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

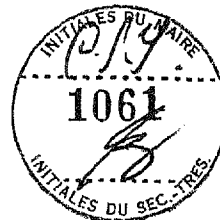
QUE l'Assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

MAIRE

SECRETARE-TRESORIER

*EN MONYÉE  
ST-FRANCOIS*



Session du 28 juillet 1959.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 28 juillet 1959 à 9 heures et vingt p.m. à l'Ecole St-François sur la Montée St-François dans la Ville de Duvernay, à laquelle sont présents Messieurs les Echevins : André Bastien, Claude Lefebvre, Charlemagne Le Scouarnec, J.B. Boutet, Léo J. Robinson, Philémon Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le Secrétaire est aussi présent.

Rés. 59-389

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 14 juillet 1959, ajournée au 21 juillet 1959, soient adoptées telles que lues.

Amendant la résolution 59-376

Le salaire de Mme Thérèse Gaulin devant se lire \$ 45.00 par semaine au lieu de \$ 40.00.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-390

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'UN montant de \$ 47.311.80 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux items 1, 2 et 3 de la liste en date du 28 juillet 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-391

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par l'Echevin M. André Bastien

QUE le montant de la petite caisse soit porté à \$ 100.00.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-392

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE les services de Me Rémi Lussier, notaire, soient retenus en vue de la confection d'un contentieux pour la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-393

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le plan préparé par Lemay Et Laferrière, arp. géo., en date du 1er juillet 1959, et démontrant les lots 66, 101-1 et 2 et 66, 102-1 et 2, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-394

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, arp. géo, en date du 13 juillet 1959, et démontrant les lots 68, 9-1 et 2, 68, 10-1 et 2, 68, 52-1, 2, 3 et 4, 68, 87, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Session du 29 juillet 1959.

Rés. 59-395

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre, en date du 20 juillet 1959, au montant de \$ 48.000.00 pour travaux d'égoûts et d'aqueduc sur la rue De Grandpré, (de Oran à rues 60-34-2) 60-343, (de De Grandpré à rue Louis-Joliet), Louis-Joliet ( de rue 60-343 à lot 61-279), soient acceptés et que M. J.A. Lalonde, ing. p., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère provincial de la Santé, les plans, devis et estimés relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-396

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre, en date du 20 juillet 1959, pour travaux de pavage et bordure sur la rue Louis Joliet, de la rue 60-343 au lot 61-279, au montant de \$ 12.400.00, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-397

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE la soumission de Civil Construction Inc. en date du 17 juillet 1959 au montant de \$ 62.418.50, pour travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus au règlement 359-2 soit acceptée, sujet à l'approbation du dit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et que les Ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre, soient autorisés à préparer les plans, devis et cahiers de charge, relatifs à l'exécution de ces travaux;

QU'UN contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le Secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-398

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre, en date du 27 juillet 1959, pourvoyant à un pavage temporaire sur le Blvd de la Concorde de la rue Champlain aux limites est de Duvernay, côté sud seulement, estimé à \$ 28.500,00 et prévu au règlement no. 303 A, soit accepté et que les dits ingénieurs soient autorisés à demander des prix de soumission à différents contracteurs en vue de l'exécution de ces travaux.

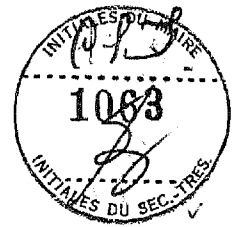
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-399

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'UN système d'égoûts et d'aqueduc soit installé sur la rue Victor Hugo entre la rue Fontainebleau et Franchère et que l'exécution de ces travaux soit confiée à Civil Construction Inc. au même prix unitaire que leur soumission en date du 17 juillet 1959, le tout en extension au règlement no. 359-2 suivant le rapport fourni par les ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre en date du 27 juillet 1959.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-400

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarned

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égoûts et d'aqueduc, pavage, sur la rue De Callières, de l'intersection de Montrose au Blvd de la Concorde.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-401

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre de préparer des plans, devis et estimés pour travaux d'égoûts et d'aqueduc sur la Blvd La Concorde, sur les lots 56, 60 et du lot 69, à l'extrémité est de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-402

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE la demande formulée par les propriétaires des lots 60-288 à 293, aux fins d'installer un système d'égoûts et d'aqueduc sur le terrain de la Ville, entre la bordure et le terrain privé avec connection sur le Blvd Leblanc en face du lot 60-293, le tout suivant un plan préparé par les ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre, soit acceptée et que l'exécution des dits travaux soit sous la surveillance des dits ingénieurs et aux frais des propriétaires des dits lots.

Adopté à l'unanimité.

x sous la

Rés. 59-403

ATTENDU que lors de la confection de coupes pour entrée d'égoûts et d'aqueduc, la compagnie Jaymar Construction a détérioré la bordure située du côté ouest sur la rue Jean de Brébeuf à différents endroits sur une longueur approximative de 660 pieds linéaires.

ATTENDU qu'à la demande de la dite compagnie, les travaux de confection de la dite bordure avait été retardée d'un mois afin de permettre à la dite compagnie de faire ses coupes pour entrées d'égoûts et d'aqueduc en conséquence.

ATTENDU qu'il a été impossible à la Ville de Duvernay de retarder plus longtemps la confection de la dite bordure

ATTENDU que la dite compagnie, par l'entremise de son représentant M. Michael Gallaman, a été avisée qu'elle serait tenue responsable de tout dommage causé à la dite bordure

ATTENDU que vu les dommages causés, il y a maintenant lieu de rebâtir au complet la dite bordure

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE la bordure située du côté ouest de la rue Jean de Brébeuf soit rebâtie au complet sur une longueur approximative de 660 pieds linéaires

QUE l'exécution de ces travaux soit confiée à Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd au prix de \$ 0.50 le pied linéaire pour briser la bordure de béton existante et un prix de \$ 1.22 le pied linéaire pour rebâtir la dite bordure sur une longueur approximative de 660 pieds linéaires suivant un rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre en date du 27 juillet 1959 et que le coût des dits travaux soit chargé au complet à Jaymar Construction Ltd.

Adopté à l'unanimité.



Session du 28 juillet 1959.

Rés. 59-404

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QU'UN Comité de Police soit nommé pour la Ville de Duvernay et que les personnes ci-après nommées en fassent partie :

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec, président  
M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Me G. Armand Trudelle, avocat  
M. Jean-Guy Lavallée, Chef de Police

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-405

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QU'UN Comité d'urbaniste soit formé pour la Ville de Duvernay et que les personnes ci-après nommées en fassent partie :

M. l'Echevin Claude Lefebvre, Président  
M. l'Echevin J.B. Boutet

Ces deux messieurs pourront s'adjoindre des conseillers afin de les aider dans l'exécution de leur travail.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-406

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'UN Comité pour la Voirie et l'entretien de la Ville de Duvernay soit formé et que les personnes ci-après nommées en fassent partie :

M. l'Echevin André Bastien, Président  
M. l'Echevin Philémon Gascon  
M. Gaston Bastien, surintendant

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-407

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la Ville de Duvernay procède à la formation d'un Bureau de Placement pour les résidents de la dite Ville et que la confection en soit confiée au Secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson.

Adopté à l'unanimité.

#### CORRESPONDANCE

A. Paul Charbonneau ré: fauchage sur les terres divisées et non divisées dans le Rang St-Elzéar

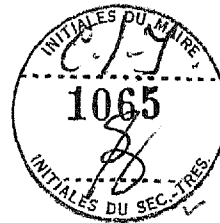
Rés. 59-408

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE les services de M. Paul Charbonneau, 31 Rang St-Elzéar, Duvernay, soient retenus aux fins de faucher les terres divisées et non divisées dans le Rang St-Elzéar au prix de \$ 5.00 l'heure.

Adopté à l'unanimité.

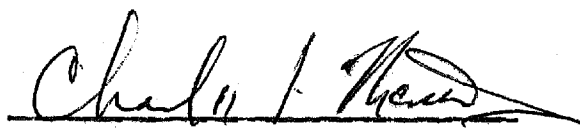





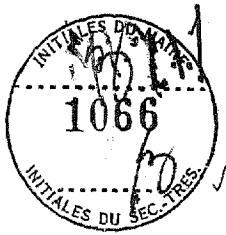
Session du 28 juillet 1959.

CORRESPONDANCE ( suite )

- B. La ligue des Propriétaires  
Section Grande Côte ré : mauvaises herbes  
ce travail commencera incessamment.
- C. La ligue des Propriétaires  
Section Grande côte ré : lumière sur la Place des Hirondelles  
Le Conseil fait savoir que nos ingénieurs  
sont en train actuellement à faire une re-  
vision de toutes les lumières à poser dans  
Duvernay.
- D. Ministère des Travaux Publics Ré : octroi pour pompe à incendie  
Rés. 59-409 Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien  
QUE des représentations en soient faites auprès de M. Léopold Pouliot,  
Député Provincial pour le Comté de Laval ainsi qu'auprès du Ministère des  
Travaux Publics aux fins de l'obtention d'un octroi sur les bornes-fontaines.  
Adopté à l'unanimité.
- E. Pierre Thibault Ltée Ré : pompe à incendie  
Rés. 59-410 Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
QUE l'assemblée régulière du 11 août 1959 soit tenue à l'Hôtel de Ville  
de Duvernay, situé au 2795 Blvd Lévesque, à 9 heures p.m., le tout suivant  
l'article 345 du Code des Cités et Villes.  
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 59-411 Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
QUE demande soit faite à la Voirie Provinciale de bien vouloir remédier  
à la situation qui existe actuellement quant à la voie publique dans le Rang  
St-Elzéar et qu'en attendant la Ville de Duvernay répande de l'huile afin de  
battre la poussière. 4/20  
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 59-412 Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
QUE l'assemblée soit levée.  
Adopté à l'unanimité.

  
MAIRE

  
SECRETARE-TRESORIER.



Session du 11 août 1959.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 11 août 1959 à 9:10 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec, J.B. Boutet, Philémon Gascon, Léo J. Robinson, Claude Lefebvre, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. THERIEN.

Le secrétaire est aussi présent.

Rés. 59-413

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 28 juillet 1959 soient adoptées telles que lues.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-414

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'UN montant de \$ 108,869.79 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux items 1, 2 et 3 de la liste en date du 11 août 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-415

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE les mutations opérées dans la Ville de Duvernay du 1er au 31 mai 1959 et du 1er au 30 juin 1959 soient acceptées, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au changement dans le rôle d'évaluation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-416

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE M. Claude Lefebvre, arp.géo., soit autorisé à arpenter le Blvd de la Grande Côte du côté sud seulement, afin de bien établir l'emplacement du dit boulevard en prévision des subdivisions à venir.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une résolution votée par la Ville de Terrebonne à leur séance du 6 août 1959, concernant un dépotoir situé sur les lots 344 et 345 en la Ville de Duvernay.

Rés. 59-416

ATTENDU que la Ville de Duvernay n'émet pas de permis pour autorisation de dépotoir dans son territoire;

ATTENDU que la Ville de Duvernay a fait fermer tous les dépotoirs existants à date dans son territoire;

ATTENDU que la Ville de Terrebonne dépose actuellement ses déchets sur les lots 344 et 345 situés dans la Ville de Duvernay, sans permission;

ATTENDU que la Ville de Terrebonne a été avisée de discontinuer de se servir du dit dépotoir en date du 12 juin 1959;

ATTENDU que la Ville de Terrebonne n'a tenu aucun compte du dit avertissement,



Session du 11 août 1959.

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE la Ville de Terrebonne soit avisée formellement de bien vouloir discontinuer à déposer ses vidanges sur les lots 344 et 345 situés dans la Ville de Duvernay et que notre Département de Police prenne les mesures nécessaires en vue de la fermeture du dit dépotoir.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-417

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la firme Sicily Asphaltum Co. soit autorisée à exécuter les travaux de pavage et bordure sur la rue Joubert, subdivision 58-201 et 57-115, le tout en extension au règlement no. 361-1.

Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égoûts et aqueduc sur la rue de Grand-Pré, (de Oran à rue 60-342) rue 60-343 (de de Grand Pré à rue Louis-Joliet), rue Louis-Joliet (de rue 60-343 à lot 61-279) et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 59-418

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la demande de la Carrière Beaudry, aux fins d'installer un tuyau de 48" sur une longueur de 900 pieds pour remplacer le fossé existant le long de la ligne, entre les lots 534 et 537 et à travers le lot 537 soit acceptée,

QUE le coût des dits travaux soit entièrement aux frais de la Carrière Beaudry et que l'exécution en soit faite sous la surveillance et d'après les plans des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-419

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 30 juillet 1959, au montant de \$ 78.400.00 pour travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les rues de l'Acadie 66-118, 68-67, 69-6, 66-119, 65-2-104, 105, 106, 107 et 108, soient acceptés,

QUE M. J.A. Lalonde, ing. p., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé, les plan, devis et estimés relatifs à ces travaux.

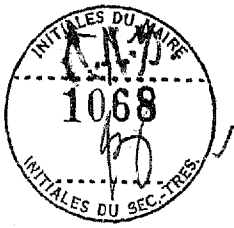
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-420

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 30 juillet 1959, au montant de \$ 58.100.00 pour travaux de pavage et bordure sur les rues de l'Acadie 66-118, 68-67, 66-119, 65-2-104, 105, 106, 107 et 108, 69-6, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.



Session du 11 août 1959.

AVIS DE MOTION.

M. l'Echevin Charles Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égoûts et d'aqueduc sur les rues de l'Acadie de Montcalm à rues 68-67, 69-6, 66-119, 65-2-104, 105, 106, 107 et 108, 66-118 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour travaux de pavage temporaire sur le Blvd de la Concorde, de la rue Champlain aux limites est de Duvernay. Un Comité formé de M. Henri Bleau, comptable, et de M. Jean-Guy Lavallée est nommé aux fins de vérifier les extensions des soumissions de South Shore Construction Inc., General Maintenance Co. et de Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd.

Rés. 59-421

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le plan préparé par Gendron & Lefebvre, ing.cons., en date du 3 août 1959 et démontrant les lots 69-6, 69-7, 70-2 et 70-3, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-422

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp.géo., en date du 3 août 1959 et démontrant les lots 68-65, 69-8 et 70-4, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-423

Il est proposé par M. l'Echevin Charles Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 10 août 1959, et démontrant les lots 69-9 et 70-5, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-424

Il est proposé par M. l'Echevin Charles Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 22 juin 1959, et démontrant le lot 81-2, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-425

Il est proposé par M. l'Echevin Charles Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 22 juin 1959, et démontrant les lots 79-1 et 80-3, soit accepté.

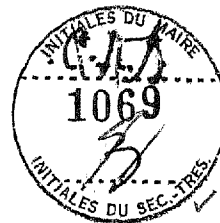
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-426

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QUE le plan préparé par M. Gabriel Hurtebise Inc., arp. géo., en date du 17 juillet 1959, et démontrant les lots 57-140-1, 2, 3 et 4, 57-163 à 179, 58-202 à 212, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-427

Il est proposé par M. l'Echevin Charles Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour services d'égoûts et d'aqueduc, pavage et bordure, sur les rues 57-163, 172, 179 et 58-212.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-428

Il est proposé par M. l'Echevin Charles Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le Conseil fasse installer un central téléphonique dans les bureaux de l'Hotel de Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. Bleau et M. Lavallée font rapport qu'ils ont vérifié les extensions des soumissions ci-haut mentionnées et qu'ils les ont trouvées conformes.

Rés. 59-429

Il est proposé par M. l'Echevin Charles Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la soumission de Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd, en date du 11 août 1959, au montant de \$ 23.755.00, pourvoyant à un pavage temporaire sur le Blvd de la Concorde, de la rue Champlain aux extrémités est de la Ville de Duvernay, côté sud seulement, tels travaux prévus au règlement no. 303A soit acceptée et que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, soient autorisés à préparer les plans, devis et cahiers de charges relatifs à l'exécution de ces travaux,

QU'UN contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-430

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE les chèques de dépôt garantis soient remis à ceux dont les soumissions n'ont pas été acceptées.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCE.

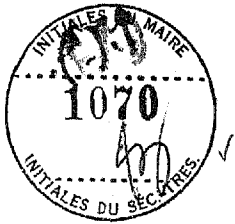
1.- Mme Henri Chartrand, 7826 Blvd Lévesque, Duvernay - ré : demande de services sur la rue Claire et la rue Liane

Rés. 59-431

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, de préparer des estimés pour travaux d'aqueduc sur les rues no. 358-6 et 358-10.

Adopté à l'unanimité.



Session du 11 août 1959.

2.- Ligue des Propriétaires de la Grande Côte de Duvernay- ré: taxation au sujet de l'aqueduc.

Le Conseil demande que l'on fasse parvenir à tous les résidants de la Grande Côte un circulaire leur donnant les informations nécessaires au sujet de la taxation pour l'aqueduc dans ce secteur.

3.- Lettre de Melle D. Sigouin et M. Yvon Carrière - ré: bottin 1960 de Duvernay et de St-Vincent de Paul.

Rés. 59-432

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE la Ville de Duvernay coopère avec Melle Denyse Sigouin et M. Yvon R. Carrière au sujet de la confection du bottin 1960 pour les Villes de Duvernay et de St-Vincent de Paul.

Adopté à l'unanimité.

4.- J.A. Saucier, 2630 Blvd de la Concorde- ré: demande d'un permis pour opération d'un restaurant.

Le Conseil est dans l'impossibilité d'accorder le permis demandé dû au fait que le local mentionné serait dans un district résidentiel.

Rés. 59-433

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE l'assemblée soit ajournée au 18 août 1959 à 9 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

MAIRE

SECRETARE-TRESORIER.



Ajournement de l'assemblée régulière du 11 août 1959 tenue le 18 août 1959 à 9:15 heures p.m., au 2795, Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le Secrétaire est aussi présent.

Rés. 59-431

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE UN montant de \$ 141.368.44 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux items 1, 2 et 3 de la liste en date du 18 août 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-435

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le plan préparé par M. Gaston Boissinot, arp. géo., en date du 15 août 1959, et démontrant les lots 60-485-1 à 9, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-436

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le plan préparé par Gabriel Hurtubise Inc., arp. géo., en date du 17 août 1959, et démontrant les lots 57-209 à 242 et 58-220 à 228 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-437

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, arp. géo., en date du 14 août 1959 et démontrant les lots 354-69 et 70 et 355-16 à 23 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-438

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, arp. géo., en date du 18 août 1959 et démontrant les lots 69-11 à 18 et 70-7 à 22 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-439

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer des estimés pour travaux d'égoûts et d'aqueduc, pavage et bordure, sur la rue 57-232.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-440

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le montant de \$ 48.000.00 déposé en fiducie par la Compagnie Continental Housing Corporation, pour garantir la construction de 48 maisons sur les lots 57 et 58, soit remboursé à la dite compagnie vu que ces derniers ont à date satisfait à leurs obligations, et que Me Emé Lacroix, c.r. soit autorisé



Session du 18 août 1959.

pour et au nom de la Ville de Duvernay, à effectuer la remise des dites obligations par l'entremise de la firme légale Foster, Hannen, Watt, Leggat & Colby.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-441

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE la cie Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd soit autorisé à faire un macadam d'une largeur de 24 pieds sur le bout de rue qui joint les rues de la Colline et du Ruisseau dans le projet Eliteville, au prix unitaire de leur soumission acceptée en date du 28 avril 1959, les dits travaux devant être en extension au règlement no. 344.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-442

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE la Ville de Duvernay achète de Royal Typewriter Co. Ltd. une machine à écrire, modèle F. P. 13, au prix de \$ 244.80, taxe incluse et que cet achat soit chargé au règlement no. 328.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-443

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE la Ville de Duvernay achète de National Cash Register Co. une machine calculatrice; modèle no. 11 KNS, avec charriot de 12", au prix de \$ 472.77, escompte et taxe incluses ainsi qu'un charriot modèle AW 14 au prix de \$ 43.15, escompte et taxe incluses et que les dits achats soient chargés au règlement no. 328.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-444

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE la Ville de Duvernay achète de Canadian Marconi Co. un Marconi Model DJ84 Central, station 25 watts et deux marconis Model DT45/5A Mobile unit au prix de \$ 2,074.49, ristourne sur location, frais d'installation et taxe incluses et que cet achat soit chargé au règlement no. 328.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-445

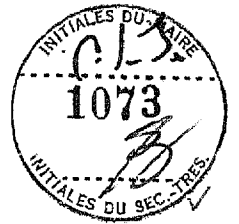
Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 17 août 1959 au montant de \$ 20,800.00 pour travaux d'égoûts et aqueduc sur la rue de Callières, de Montrose au Blvd de la Concorde, soient acceptés,

QUE M. J.A. Lalonde, ingénieur public, soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé des plans, devis et estimés relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.





Rés. 59-446

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 17 août 1959 pour travaux de pavage et bordure au montant de \$ 16.300.00 sur la rue de Callières, de Montrose au Blvd de la Concorde, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-447

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 6 août 1959, au montant de \$ 116.500.00 pour travaux d'égoûts et d'aqueduc sur le Blvd de la Concorde, sur les lots 56-60-65, partie 68, 69-70-75-76-79-80-81 et 83 soit acceptés,

QUE M. J.A. Lalonde, ing.p., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé les plans, devis et estimés relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-448

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

sur une longueur de  
670 pieds, **B**

QUE la Cie Sicily Asphaltum Co. Ltd. soit autorisée de faire un pavage temporaire, macadam seulement, d'une largeur de 24 pieds du côté sud du Blvd de la Concorde à compter du Blvd Leblanc du côté est au commencement du chemin asphalté du côté ouest, au prix unitaire de leur soumission acceptée en date du 11 août 1959, tels travaux étant prévus au règlement no. 303 A.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-449

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE demande soit faite à la Ville de Pont-Viau aux fins qu'elle présente une requête à la Régie des Services Publics pour les dispenser de l'ordonnance émise en date du 11 avril 1958 pour le territoire de la Ville de Duvernay compris entre le chemin Masson et la Ville de St-François au nord, la Rivière des Prairies au sud, la Ville de St-François à l'est et la Ville de St-Vincent de Paul à l'ouest

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-450

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de faire reprendre la marche des travaux prévus au contrat de Félicien St-Pierre dans le secteur Grande Côte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-451

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

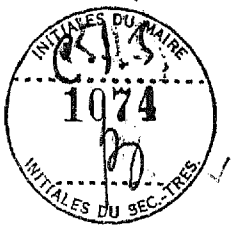
QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

MAIRE

SECRETAIRE-TRESORIER.

MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Session du 25 août 1959.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 25 août 1959 à 9:10 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le secrétaire est aussi présent.

Rés. 59-452

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 11 août 1959 ajournée au 18 août 1959 soient adoptées telles que lues.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-453

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QU'UN montant de \$ 45.957.55 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux items 1 et 2 de la liste en date du 25 août 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-454

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE les résolutions portant les numéros 59-426, 427 et 436 soient rescindées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-455

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le plan préparé par M. Marc Hurtubise, arp. géo., en date du 24 août 1959 et démontrant les lots 57-140, 1, 2, 3 et 4, 57-192 à 242 et 58-212 à 228, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-456

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les estimés pour travaux d'égoûts, d'aqueduc, pavage et bordure sur les rues 57-201, sur rues J.J. Joubert 57-192, de la rue 58-115 à la rue 57-208, sur la rue 58-218, 57-208 et sur le lot 56 du collecteur du Blvd de la Concorde (à plus de 100 pieds de la rue 57-159).

Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-457

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QU'A la suite de la rencontre entre les Conseils de la Cité de Pont-Viau et de la Ville de Duvernay en date du 6 juillet 1959 au sujet des services sur la Montée Monette du Blvd Lévesque au Blvd de la Concorde, les résolutions portant les numéros 58-654 et 58-704 votées respectivement aux assemblées régulières du Conseil de Duvernay en date du 21 octobre 1958 et du 11 novembre 1958 soient modifiées de la façon suivante, la Cité de Pont-Viau acceptant ces arrangements :

Item 3 de la résolution du 21 octobre 1958 est abrogé et remplacé par le suivant :  
3.- l'assiette de la rue Notre-Dame de Fatima sera laissée à 66 pieds de largeur; une chaîne de béton sera construite de chaque côté du pavage; la dite rue sera pavée à 40 pieds de largeur pour la section entre la rue de Luçon et le Blvd de la Concorde; pour la section de la rue entre le Blvd Lévesque et la rue Dauphin, le pavage pourra être réduit à 36 pieds si l'arbre situé à l'intersection du Blvd Lévesque et de Notre-Dame de Fatima peut ainsi être épargné.

Etant donné qu'à la suite de l'entente intervenue entre les deux villes en octobre 1958, la Cité de Pont-Viau avait accordé le contrat pour la construction de chaînes et pavage à un contracteur ;

Il est résolu à l'unanimité que la Cité de Pont-Viau soit chargée de l'exécution des travaux de pavage et chaînes de béton selon les plans et devis de ses ingénieurs. Quant au coût des dits travaux, il devra être approuvé par les Villes avant l'exécution des travaux.

L'item no. 4 de la résolution du 21 octobre 1958 est abrogé et remplacé par le suivant :

4.- L'entretien normal du pavage sera fait par la Cité de Pont-Viau étant donné que les travaux de construction doivent être exécutés par cette dernière.

L'item no. 5 de la résolution du 21 octobre 1958 est abrogé et remplacé par le suivant :

5.- L'installation de l'éclairage de rue sera faite par la Ville de Duvernay et le coût sera chargé et payé par la moitié par la Cité de Pont-Viau, cependant le coût de l'installation de l'éclairage de rue sur cet artère devra être soumis à Pont-Viau pour approbation avant l'exécution des travaux.

L'item no. 7 de la résolution du 21 octobre 1958 est abrogé .

L'item no. 3 de la résolution du 11 novembre 1958 est abrogé.

L'item no. 4 de la résolution du 11 novembre 1958 est abrogé et remplacé par le suivant :

4.- L'entretien de la rue en hiver sera fait par la Ville de Duvernay et chargé pour la moitié à la Cité de Pont-Viau sur une base de prix au mille de rue à entretenir.

L'item no. 5 de la résolution du 11 novembre 1958 est abrogé.

Une résolution dans le même sens a été adoptée par la Cité de Pont-Viau à leur séance du Conseil tenue le 6 juillet 1959 pour approuver ces modifications et corriger en même temps les résolutions déjà adoptées antérieurement par la Cité de Pont-Viau.

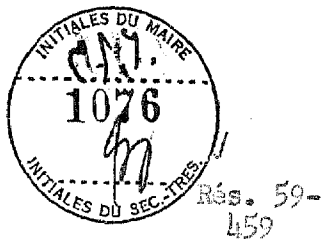
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-458

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE demande soit faite à la Cité de Pont-Viau de participer sur une base de 50/50 au coût pour la confection d'un gazon et l'entretien sur le parc situé entre la rue Dauphin et la rue de Luçon sur la Montée Monette, ainsi qu'à l'entretien, à la réparation et à la consommation du système d'éclairage à établir sur la Montée Monette, du Blvd Lévesque au Blvd de la Concorde.

Adopté à l'unanimité.



Session du 25 août 1959.

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE M. le Maire Charles E. Thérien, M. l'Echevin J.B. Boutet ainsi que le Notaire Rémi Lussier soient délégués auprès de M. Milot aux fins d'en venir à une entente pour l'acquisition d'une lisière de terrain sur le Blvd Notre-Dame de Fatima en vue de l'ouverture de celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-460

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 14 août 1959 au montant de \$ 14,000.00 pour l'installation d'éclairage de rues dans le secteur des Ecores soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'installation de système d'éclairages de rues dans le secteur Les Ecores et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 59-461

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les estimés pour éclairage de rues sur toute la longueur des Rangs St-Elzéar, Haut et Bas St-François ainsi que sur la Montée Masson.

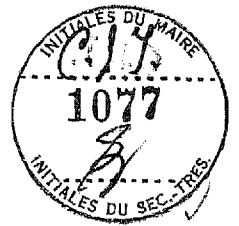
Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la préparation d'un règlement aux fins procéder à la confection de bordures et pavage sur les rues suivantes : Duverger, Place d'Amiens, Hameury, Cr. de Callières, Cr. de Venise, Capri, Limoges, 346-62, 65 et 66, 354-21, des Ormes, des Peupliers, 355-2, 3, 4, 5 et 6, Meunier, Louis-Joliet, David, Montmartre et Rideau et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

#### AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la préparation d'un règlement aux fins de fournir les services d'égoûts et d'aqueduc sur la rue de Callières, de Montrose au Blvd de la Concorde et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.



Rés. 59-462

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE les noms de rues suivants soient acceptés : rue 66-118 : David,  
rue 68-67 et 69-6 : Montmartre, 65-2-105, 106, 107 : Rideau.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-463

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE la Ville procède à la pose d'un tuyau d'égoût de surface sur la rue  
Notre-Dame de Fatima entre les rues de Luçon et Cr. d'Avaugour, sur une longueur  
de 145 pieds, tel tuyau devant être de 12" de diamètre ainsi que deux puisards  
afin de faciliter l'égouttement de cette rue;

QUE l'exécution de ces travaux soit confiée aux Entreprises David Ltée  
au prix unitaire de la soumission de Civil Construction Inc. en date du 7 juillet  
1959 et que le coût des dits travaux soit chargé en extension au règlement no. 301.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-464

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE la Ville de Duvernay achète du Studio du Meuble Enregistré deux pupi-  
tres d'aciers au prix de \$155.00 chacun plus taxe ainsi qu'une chaise de même qua-  
lité au prix de \$75.00, le tout à être chargé au règlement no. 328.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-465

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la Ville de Duvernay loue à la Ville de St-François pour une période  
de trois jours sa machine à nettoyer les égoûts ainsi que la main d'oeuvre néces-  
saire à raison de \$10.00 l'heure.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-466

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE la Ville fasse installer un système d'éclairage pour les courts de ten-  
nis au Parc Les Ecores et que l'exécution des travaux en soit confiée à Ch.A.  
Grothé Cie Ltée suivant la soumission fournie en date du 30 juillet 1959 au montant  
de \$ 2.270.12, tels travaux devant être chargés au règlement no. 312.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCE.

1.- Pierre Thibault Canada Ltée ; le Conseil prend connaissance d'une lettre reçue  
le 24 août 1959 nous avisant de la livraison de la pompe à incendie pour le 28  
août prochain.

Rés. 59-467

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE M. Claude-François Lefebvre, arp. géo., soit autorisé à faire les plans  
nécessaires en vue de l'élargissement de la rue de Lillie à une largeur de 50 pieds.

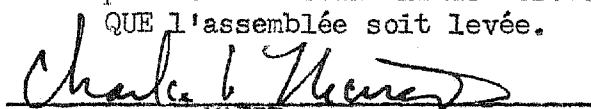
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-468

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

  
MAIRE

  
SECRETARE-TRESORIER.



Session du 1er septembre 1959.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 1er septembre 1959 à 7 heures et 20 p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins J.B. Boutet, Claude Lefebvre, André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles E. Thérien.

Le secrétaire est aussi présent.

Tous les membres du conseil ont été convoqués selon la Loi.

M. l'Echevin Philémon Gascon est absent de son siège après avoir été dûment convoqué.

Rés. 59-469

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 25 août 1959 au montant de \$ 197.100.00 pour travaux d'égoûts et d'aqueduc sur la rue 59-201, lot 56 du Blvd de la Concorde à (100' de la rue 57-159), rue 57-232, rue J.J. Joubert (57-192) de rue 58-115 à rue 57-208, rue 57-208 et 58-218, soient acceptés ;

X lot 57-243 plus  
CJ  
8

QUE M. J.A. Lalonde, ing. p., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé des plans, devis et estimés relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-470

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 25 août 1959 pour travaux de pavage et bordures au montant de \$108.000.00 sur la rue 57-201, lot 56 du Blvd de la Concorde à (100' de la rue 57-159), rue 57-232, rue J.J. Joubert (57-192) de rue 58-115 à rue 57-208, rue 57-208 et 58-218, soient acceptés.

C.J.  
8  
X lot 57-243 plus

Adopté à l'unanimité.

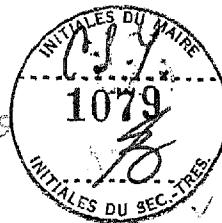
#### AVIS DE MOTION

M. l'Echevin J.B. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égoûts et d'aqueduc sur les rues 57-201, lot 56 du Blvd de la Concorde à (100' de la rue 57-159), rue 57-232, rue J.J. Joubert (57-192) de rue 58-115 à rue 57-208, rue 57-208 et 58-218, et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre.

#### AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la préparation d'un règlement pour travaux de pavage et bordures sur les rues 57-201, 57-232, rue J.J. Joubert (57-192) de rues 58-115 à rue 57-208, rue 57-208 et 58-218 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre.

M. l'Echevin Philémon Gascon prend son siège à 7 heures et 50 p.m.



AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de la construction d'un garage municipal et pourvoyant à un emprunt au montant de \$ 50,000.00 pour la construction du garage municipal, achat du terrain et aménagement.

Rés. 59-471

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE M. le Maire Charles E. Thérien soit autorisé de négocier l'achat d'un terrain en vue de la construction du garage municipal au meilleur terme possible suivant un rapport qu'il soumettra au Conseil à ce sujet.

Rés. 59-472

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE la Ville achète de Pierre Thibault Ltée un sèche-voiture pour boyau à incendie devant être installé dans notre futur garage municipal, cet achat devra être chargé par règlement no. 328.

*au coût de 840.00 C.J.S.*

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-473

ATTENDU que la Ville de St-Vincent de Paul a fait demande à la Ville de Duvernay aux fins de fournir un service d'aqueduc dans la partie extrême est de la Ville de St-Vincent de Paul situé entre la route 18 et la partie ouest de Ville de Duvernay ;

ATTENDU qu'il est du désir de la Ville de Duvernay d'accorder son entière coopération à la Ville de St-Vincent de Paul en cette matière ;

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la Ville de Duvernay vende à la Ville de St-Vincent de Paul de l'eau pour desservir les résidents de la partie extrême est de la Ville de St-Vincent de Paul situé entre la route 18 et la partie ouest de Ville de Duvernay aux conditions suivantes :

- 1.- La Ville de St-Vincent de Paul paiera à la Ville de Duvernay un montant annuel de \$40.00 par logement desservi par notre système d'aqueduc sous forme de taxe d'eau ;
- 2.- La Ville de St-Vincent de Paul paiera à la Ville de Duvernay un montant additionnel annuel de \$ 20.00 par logement desservi par le système d'aqueduc pour fin d'amortissement de la dette contractée par la Ville de Duvernay pour la pose du système d'aqueduc sur le Blvd Lévesque dans la Grande Côte ;
- 3.- La Ville de St-Vincent de Paul se charge de faire la collection des dits montants aux concernés et d'en faire remise à la Ville de Duvernay ;
- 4.- La Ville de Duvernay autorise la Ville de St-Vincent de Paul à installer un tuyau de 6" d'aqueduc sur une longueur de 145 pieds dans son territoire, tels travaux devant être aux frais de la Ville de St-Vincent de Paul et sous la surveillance des ingénieurs de la Ville de Duvernay
- 5.- Si dans l'avenir, la Ville de Duvernay décidait d'installer des compteurs à domicile, la Ville de St-Vincent de Paul permettra à la Ville de Duvernay d'installer le même système dans le secteur mentionné ci-haut et les résidents du dit secteur seront chargés pour la consommation d'eau au même taux que les résidents de la Ville de Duvernay ;



Session du 1er septembre 1959.

6.- Il est bien entendu que l'installation du système d'aqueduc dans le secteur de la Ville de St-Vincent de Paul ne devra en aucune occasion traverser le Ruisseau Lapinière .

La Ville de St-Vincent de Paul, à sa prochaine séance du Conseil, passera une résolution dans le même sens et en fera parvenir copie à la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-474

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE la confection de pavage et bordures soit faite sur la rue Yvry entre la rue Hauterive et le Croissant St-Jean Baptiste et que l'exécution de ces travaux soit confiée à Sicily Asphaltum Co. Ltd au même prix unitaire que leur soumission acceptée en date du 14 juillet 1959, tels travaux étant en extension au règlement no. 361-1.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-475

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale un montant de \$ 300.000.00 à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 $\frac{3}{4}$  % pour financer les travaux prévus aux règlements no. 361, 338, 301, 359.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-476

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 300.000.00 à un intérêt n'excédant pas 5 $\frac{3}{4}$  % par an aux fins de financer les travaux prévus aux règlements no. 361, 338, 301 et 359 et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer les billets pour le dit emprunt pour et au nom de la dite corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-477

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin André Pastien

QUE l'assemblée soit levée.

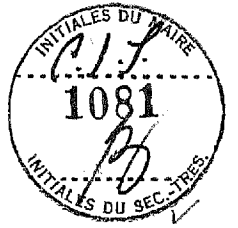
Adopté à l'unanimité.

MAIRE

SECRETARE-TRESORIER.



Session du 8 septembre 1959.




VILLE DE DUVERNAY  
Comté de Laval,  
Province de Québec.

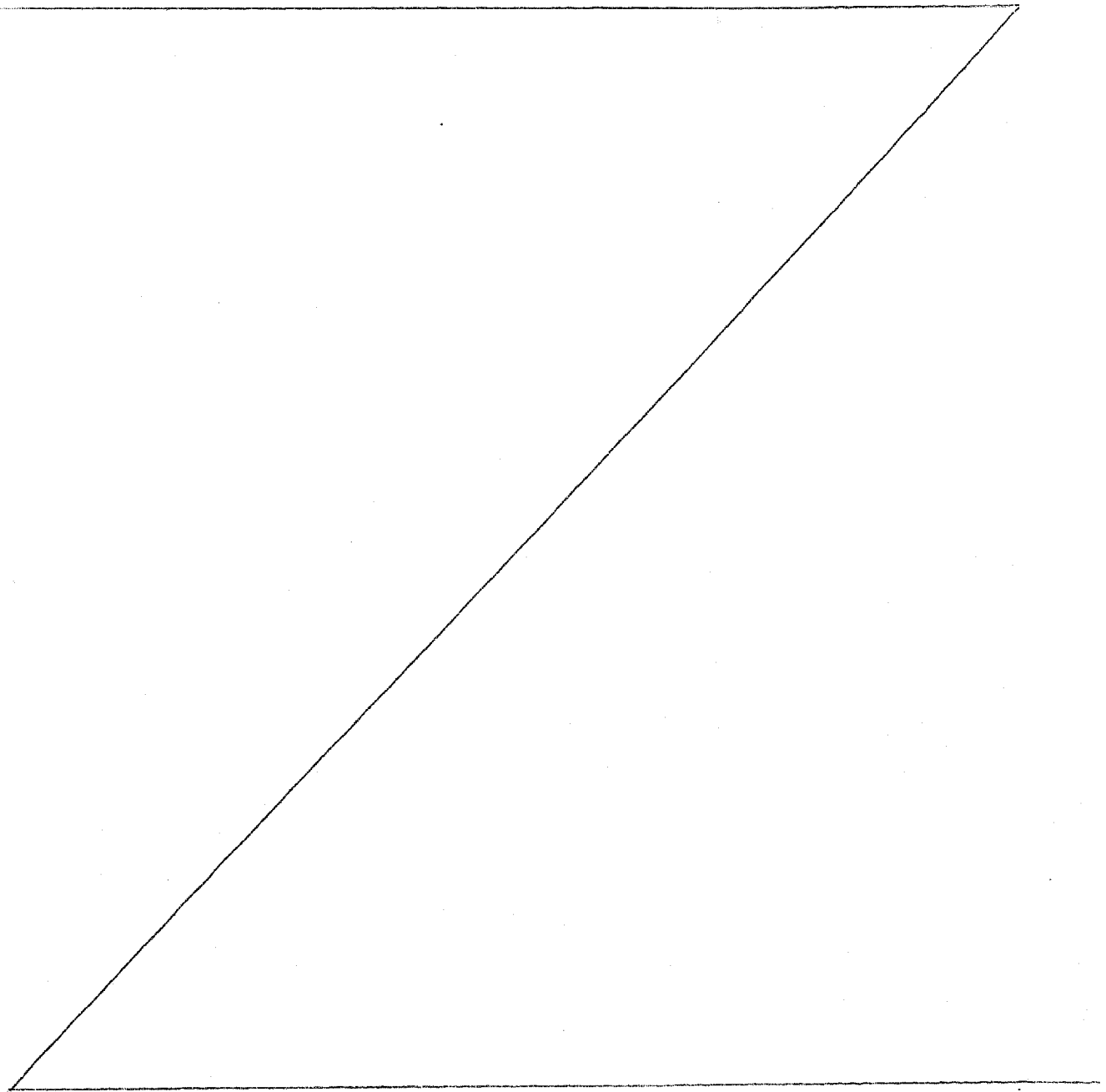
Messieurs les Echevins J.B. Boutet, Philémon Gascon, Claude Lefebvre seuls se sont présentés pour l'ouverture de l'assemblée à 9 heures p.m.

Le secrétaire-trésorier était aussi présent.

Après l'attente réglementaire d'une demi-heure, à 9:30 heures p.m., faute de quorum, l'assemblée fut ajournée au vendredi 11 septembre 1959 à 9 heures p.m.

  
\_\_\_\_\_  
SECRETARE-TRESORIER.

MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.





Session du 11 septembre 1959.

Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 8 septembre 1959, tenue le 11 septembre 1959 à 9:10 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec est absent de son siège.

Rés. 59-478

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 25 août 1959, de l'assemblée spéciale du 1er septembre 1959 ainsi que de l'assemblée régulière du 8 septembre 1959 soient acceptées telles que lues.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-479

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE M. l'Echevin Philémon Gascon soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-480

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE M. l'Echevin Philémon Gascon soit autorisé à signer les chèques.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-481

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE Me Emé LACROIX, avocat, de la firme Lacroix, Viau et Poupart, soit autorisé à préparer les documents et faire les démarches nécessaires en vue d'une émission d'obligations par la Ville de Duvernay.

prochaine

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-482

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le plan préparé par Lemay et Laferrière, arp. géo., en date du 28 août 1959 et démontrant les lots 66-61-1 et 2, soit accepté.

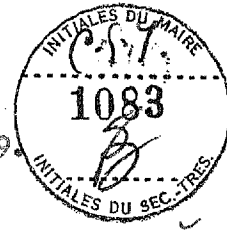
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-483

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le plan préparé par Lemay et Laferrière, arp. géo., en date du 28 août 1959 et démontrant les lots 69-19, 70-23, 24 et 25 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Session du 11 septembre 1959

Rés. 59-484

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QUE le plan préparé par Marc Hurtubise, arp. géo., en date du 4 septembre 1959, et démontrant les lots 57-214, 57-213-1 et 2, 57-212-1 et 2, 57-211-1 et 2, 57-210-1 et 2, 57-209-1 et 2 et 58-220, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-485

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le plan préparé par Lemay et Laferrière, arp. géo., en date du 11 septembre 1959 et démontrant les lots 70-21-1 et 2 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-486

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE les demandes d'assistance publique faites par Jocelyn Lebrun, Michel Lebrun, Mme Vve Charles Milne, Claude Charron, Gérard Lavallée, soient acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-487

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE la soumission de Lagacé Construction Ltée au montant de \$37.248.60 fournie à la Cité de Pont-Viau pour l'exécution de pavage et bordure sur la Montée Monette, soit acceptée suivant un rapport de nos ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 4 septembre 1959 et que la Cité de Pont-Viau soit autorisée à exécuter les dits travaux immédiatement.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil prend connaissance d'un rapport de Me Rémi Lussier, notaire, au sujet d'un puits artésien situé sur le lot 69-1 et appartenant à Monsieur Armand Fillion.

Le Conseil demande que M. Armand Fillion soit convoqué pour la prochaine assemblée et qu'un avis légal soit demandé à cet effet.

Rés. 59-488

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la Ville de Duvernay ~~soit autorisée à acquiescer~~ <sup>soit autorisée à</sup> un droit de passage sur le lot 355 d'une largeur de 15 pieds sur 200 pieds de profondeur pour une superficie totale de 3000 pieds carrés, suivant un plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 4 août 1959 et pour un prix de \$ 200.00, que Me Rémi Lussier, notaire, soit autorisé à préparer un contrat à intervenir entre les parties en vue de l'achat du droit de passage et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer, pour et au nom de la dite corporation, le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

*Archivé  
de Mme Leduc  
+ Lemay Mc GURK  
C.S.G. J.*



Session du 11 septembre 1959.

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

*x achète au M. Julius Kugler*

QUE la Ville de Duvernay ~~sa~~ <sup>x</sup> ~~porta~~ <sup>z</sup> ~~acquiesce~~ au prix de \$ 3.000.00, payables dans 6 mois à compter de cette date, d'un espace de terrain approximatif de 5.000 pieds carrés situés sur le lot 349 au sud du Blvd Lévesque en vue de la construction d'une station de pompage, telle que désigné au plan préparé par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre au mois de juin 1959, tel plan portant le no. 170-116, que Me Rémi Lussier, notaire, soit autorisé à préparer un contrat à intervenir entre les parties en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soit autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de la dite corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-490

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'une offre d'achat à \$.25 le pied carré soit faite à M. Israel en vue de l'achat d'un terrain de 125 par 200 pieds situé sur le Centre Communautaire, lot 66, au coin nord-ouest de la rue de Callières et du Blvd de la Concorde en vue de la construction d'un garage municipal, que M. Claude-François Lefebvre, arp. géo., soit autorisé à préparer les plans d'arpentage nécessaires en vue de l'achat du terrain.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-491

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE la Ville achète de Pierre Thibault Canada Ltée l'équipement nécessaire à notre service d'incendie suivant une liste préparée par M. Jean-Guy Lavallée en date du 2 septembre 1959, tel achat devant être chargé au règlement no. 328.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-492

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE la Ville accepte le prix de \$ 125.00 du Bell Téléphone Co. of Canada pour le déplacement d'un poteau de téléphone situé angle des rues Blvd Leblanc et Blvd Lévesque.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-493

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE le règlement no. 363 pourvoyant à la construction d'égoûts et d'aqueduc sur différentes rues de la ville et à un emprunt de \$ 50.500. pour ces fins soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit soumis aux électeurs-propriétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 septembre 1959; de 7 heures à 9 heures p. m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-494

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

RUES  
to

QUE le règlement no. 364 pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc dans différentes de la Ville et à un emprunt de \$ 81.700.00 pour ces fins soit adopté tel que lu et soumis ;

QU'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 septembre 1959 de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soit nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-495

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE le règlement no. 365 pourvoyant à l'installation d'un système d'égouts et d'aqueduc sur la rue de Callières, de Montrose au Blvd de la Concorde et à un emprunt de \$ 22.200.00 pour ces fins soit adopté tel que lu et soumis ;

QU'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 septembre 1959 de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire Brisson soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-496

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE le règlement no. 366 pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Ville de Duvernay, (section Des Ecores) et à un emprunt de \$ 15.000 pour cette fin soit adopté tel que lu et soumis ;

QU'IL soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 septembre 1959 de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire Brisson soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-497

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le règlement no. 367 pourvoyant à la construction de pavage et bordure sur différentes rues de la Ville et à un emprunt de \$ 352.200.00 pour ces fins soit adopté tel que lu et soumis; QU'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 septembre 1959 de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire Rosaire Brisson soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Ministère des Transports au sujet des vols d'hydravions dans les environs de la Ville de Duvernay.

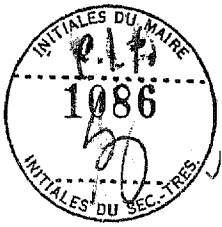
Rés. 59-498

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE l'assemblée soit levée. Adopté à l'unanimité.

MAIRE

SECRETARE-TRESORIER.



Session du 22 septembre 1959.

Ville De Duvernay,  
Comté de Laval,  
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay le 22 septembre 1959, à 9 heures P.M., au No. 2795 Blv. Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins: André Bastien, Leo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, J.B. Boutet, Claude Lefebvre, Philémon Gascon, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles E. Thérien.

Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Res. 59-499

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre et  
Secondé par M. l'Echevin Leo. J. Robinson:

Que les minutes de l'assemblée régulière du 11 septembre 1959 soient adoptées telles que lues.

Adopté à l'unanimité.

Res. 59-500

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec et  
secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon:

Qu'un montant de \$27,582.94 soit voté et ratifié pour  
payer les comptes mentionnés aux items No. 1 & 2 de la liste en  
date du 22 septembre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Res. 59-501

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre et  
secondé par M. l'Echevin André Bastien:

Que les mutations opérées dans la Ville de Duvernay,  
du 1er. au 31 juillet 1959, soient acceptées et que le Secrétaire-  
Trésorier soit autorisé à faire les changements au Role d'Evaluation  
en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Res. 59-502

Il est proposé par M. l'Echevin Leo. J. Robinson et  
secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet:

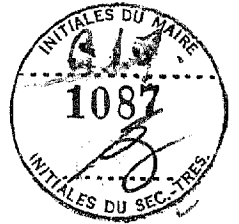
Que la Ville de Duvernay accepte le prix de \$325.00 du Bell Telephone  
Co. of Canada Limited pour le déplacement de deux poteaux de télé-  
phone situés sur le Blv. Lévesque angle Blv. Leblanc et angle du  
Cr. St-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité.

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concer-  
nés pour l'adoption des règlements suivants:

A- Reg. No. 363: Pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqua-  
duc dans différentes rues de la Ville de Duvernay  
et à un emprunt au montant de \$50,500.00 (Cinquan-  
te Mille cinq cents Dollars)

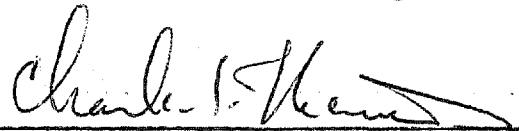


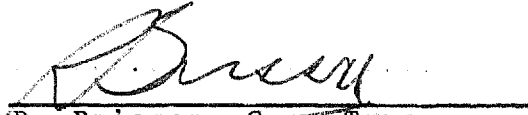
PROCES-VERBAL (suite)

- B- Reg. No. 364: Pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc dans différentes rues de la Ville de Duvernay et à un emprunt au montant de \$81,700.00 (QUATRE VINGT UN MILLES SEPT CENTS DOLLARS).
- C- Reg. No. 365: Pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueducs sur la rue De Callières (de Montrose à Blv. de la Concorde) et à un emprunt de \$22,200.00 (VINGT-DEUX MILLES DEUX CENTS DOLLARS).
- D- Reg. No. 366: Pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Ville de Duvernay (section Des Ecores) et à un emprunt de \$15,000.00 (QUINZE MILLES DOLLARS).
- E- Reg. No. 367: Pourvoyant au pavage et aux bordures dans différentes rues de la Ville de Duvernay et à un emprunt de \$352,200.00 (TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLES DEUX CENTS DOLLARS).

Cette assemblée fut tenue le 21 septembre 1959 de 7 à 9 heures P.M. au No. 2795 Blv. Lévesque, sous la présidence de Monsieur le maire Charles Therrien.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article No. 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que des règlements Nos. 363, 364, 365, 366 et 367. Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption des dits règlements.

  
Charles Therrien, Maire  
Président de l'Assemblée.

  
R. Brisson, Sec.-Tres.  
Greffier de l'assemblée.

Res. 59-503

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec et secondé par M. l'Echevin Leo. J. Robinson:

Que le proces-verbal présenté et soumis par MM. Charles Therrien et Rosaire Brisson respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue pour l'adoption des règlements Nos. 363, 364, 365, 366 et 367 soient adoptés tel que lu et soumis; qu'ils soient inscrits au "Livre des Délibérations" de cette corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 22 septembre 1959.

Res. No. 59-504 Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre et secondé par M. l'Echevin André Bastien:

Que le règlement No. 350 pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc dans la rue Limoges, du Blv. Levesque à la Route No. 18 et à un emprunt de \$36,000.00 (TRENTE-SIX MILLES DOLLARS), pour ces fins soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 1er Octobre 1959, de 7 à 9 heures P.M. au No. 2795 Blv. Lévesque et que M. le Maire Charles E. Therrien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Res. No. 59-505 Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon et secondé Par M. l'Echevin Leo J. Robinson:

Que les estimés des Ingénieurs Lalonde, Girouard & Lalonde au montant de \$34,100.00 pour installation d'égouts et d'aqueduc sur le lot 57, (rues J.J. Joubert, 57-201, 57-208.) soient acceptés. Estimés en date du 17 septembre 1959.

Que M. J.A. Lalonde I.P. soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé des plans, devis et estimés relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

Monsieur l'échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur les rues (J.J. Joubert) (57-201) (57-208) sur le lot 57 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ses fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

#### Correspondances

- A- Le conseil prend connaissance d'une lettre de "La Chambre de Commerce de Duvernay" en date du 22 septembre 1959 au sujet d'une nouvelle parue dans le "Courrier de Laval" le 16 septembre 1959.
- B- La Ligue des Propriétaires de Duvernay (Section des Ecores) RE: Amélioration du transport en commun dans la Ville de Duvernay (Section des Ecores).

Le Conseil demande qu'une entrevue soit fixée avec les Officiers de circulation de "Provincial Transport Co.) afin de savoir les possibilités d'amélioration du système de transport par Autobus dans notre Ville.

Res. 59-506 Il est proposé par M. l'Echevin Leo. J. Robinson et secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre :

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles E. Therrien Maire

Rosaire G. Brisson Sec.-tres.





Ville de Duvernay,  
Co. de Laval,  
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 24 septembre 1959 à 7 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle étaient présents Messieurs les Echevins, Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, Charlemagne Le Scouarnec, Léo J. Robinson et André Bastien formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles E. Thérien.

Le secrétaire est aussi présent.

Rés. 59-507

Tous les membres du Conseil de Ville de Duvernay étant présents et ayant tous renoncé à l'avis de convocation pour la dite assemblée spéciale

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE l'assemblée soit ouverte. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-508

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale du Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter provisoirement de la Banque Provinciale du Canada un montant de \$ 50.000. à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 $\frac{1}{4}$ % par an pour financer l'administration jusqu'à la rentrée des taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-509

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$50.000. à un intérêt n'excédant pas 5 $\frac{1}{4}$ % par an aux fins de financer l'administration jusqu'à la rentrée des taxes et que M. le Maire Charles E. Thérien et le Secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer les billets pour le dit emprunt pour et au nom de la dite corporation.

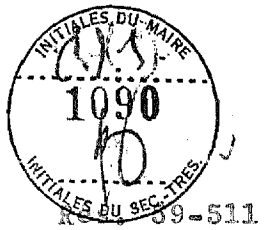
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-510

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE la Ville de Duvernay inscrive auprès du Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale du Québec une demande d'obtention de subvention concernant la Loi pour faciliter l'établissement de services municipaux d'aqueducs et d'égoûts (Loi 4-5 Elisabeth II - Chap. 58 et ses amendements) telle Loi ayant été sanctionnée le 15 décembre 1955.

Adopté à l'unanimité.



Session du 24 septembre 1959.

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le Secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soit  
délégué au Congrès de l'Association des secrétaires de Municipalités  
tenu à Montréal les 24 et 25 septembre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-512

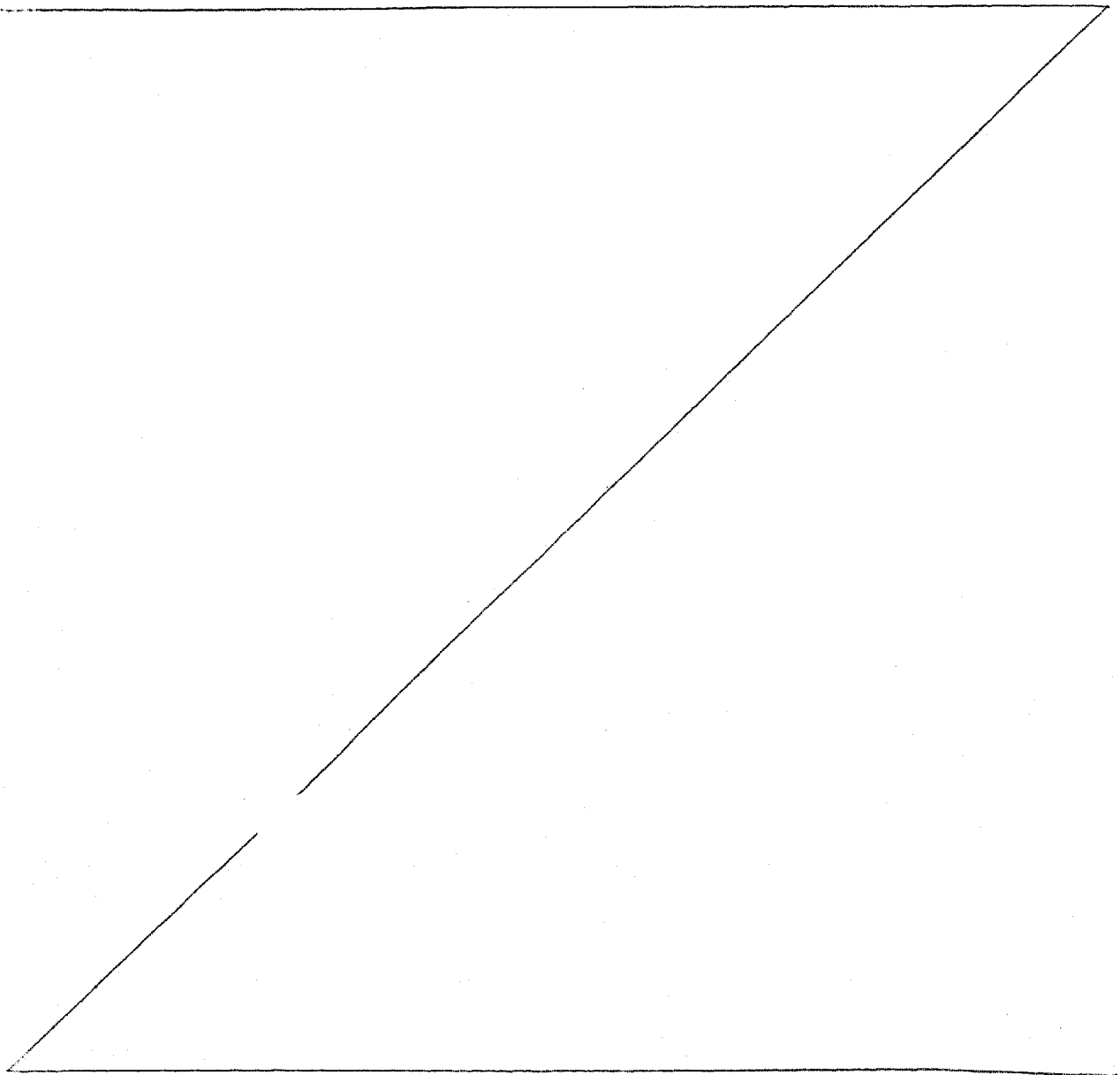
Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

MAIRE

SECRETARE-TRESORIER



MARCE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Inc., Fernham, Qué.



Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 1er octobre 1959 à 7 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle étaient présents Messieurs les Echevins Philémon Gascon, J.B. Boutet, André Bastien, Claude Lefebvre, Charlemagne Le Scouarnec, Léo J. Robinson formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles E. Thérien.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil de Ville de Duvernay étant présents et ayant tous renoncé à l'avis de convocation pour la dite assemblée spéciale

Rés. 59-513

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE l'assemblée soit ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 368.

Rés. 59-514

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le règlement no. 368 pourvoyant à l'installation d'un système d'égoûts et d'aqueduc sur la rue J.J. Joubert (du rue 58-138 et rue 58-218), sur la rue 57-201, sur la rue 57-208 (situation temporaire) et à un emprunt au montant de \$ 35.900.00 pour ces fins soit adopté tel que lu et soumis ;

QU'IL soit soumis aux électeurs-propriétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 9 octobre 1959, de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. l'Echevin Philémon Gascon et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-515

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE le chèque de dépôt de soumission au montant de \$12.660. déposé par South Shore Construction Inc. pour exécution de travaux prévus au règlement no. 361-2 soit remis à la dite compagnie, tel dépôt devant toutefois être retourné à la Ville de Duvernay sur paiement complet des estimations dûes à date et qu'un intérêt légal n'excédant pas 6% par année leur soit payé pour les travaux exécutés sur le dit contrat mais non payés à cette date tel intérêt devant être payé à compter de la date des estimations progressives fournies par nos ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, le tout tel que mentionné dans la lettre du 28 septembre 1959 de South Shore Construction Inc.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-516

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les chèques de dépôt de soumissions déposés par The Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd pour l'exécution des travaux prévus aux règlements nos. :

338 :	montant	du	chèque	de	dépôt	de	\$	4.500.00
344 :	"	"	"	"	"	"	"	\$13.350.00
361-1 :	"	"	"	"	"	"	"	\$12.600.00

.../...



.../...

X légal

soient remis à la dite compagnie, tels dépôts devant être toutefois retournés à la Ville de Duvernay sur paiement complet des estimations dues à date et qu'un intérêt n'excédant pas 6% par année leur soit payé pour les travaux exécutés sur les dits contrats mais non payés à date, tel intérêt devant être payé à compter de la date des estimations progressives fournies par nos ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, le tout tel que mentionné dans la lettre en date de 28 septembre 1959 de Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-517

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les chèques de dépôt de soumissions déposés par Civil Construction Inc. pour l'exécution des travaux prévus aux règlements nos. :

301	:	montant du chèque de dépôt de \$	3.656.25
323	:	" " " " " "	8.000.00
359-2	:	" " " " " "	6.241.85

soient remis à la dite compagnie, tels dépôts devant être toutefois retournés à la Ville de Duvernay sur paiement complet des estimations dues à date et qu'un intérêt légal n'excédant pas 6% par année leur soit payé pour les travaux exécutés sur les dits contrats mais non payés à date, tel intérêt devant être payé à compter de la date des estimations progressives fournies par nos ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, le tout tel que mentionné dans la lettre en date du 25 septembre 1959 de Civil Construction Inc.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-518

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les chèques de dépôt de soumissions déposés par Louisbourg Construction Ltd pour l'exécution des travaux prévus aux règlements nos. :

290	:	montant du chèque de dépôt de \$	12.077.58
359-1	:	" " " " " "	\$ 7.103.15

soient remis à la dite compagnie, tels dépôts devant être toutefois retournés à la Ville de Duvernay, sur paiement complet des estimations dues à date et qu'un intérêt légal n'excédant pas 6% par année leur soit payé pour les travaux exécutés sur les dits contrat mais non payés à date, tel intérêt devant être payé à compter de la date des estimations progressives fournies par nos ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, le tout tel que mentionné dans la lettre en date du 28 septembre 1959 de Louisbourg Construction Ltd.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-519

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

Secrétaire-trésorier.



Ville de Duvernay,  
Co. de Laval,  
PROVINCE DE QUEBEC.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 13 octobre 1959 à 9:25 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, J.B. Boutet, Philémon Gascon, André Bastien formant quorum sous la présidence de Monsieur Le Maire Charles E. Thérien.

Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Monsieur l'Echevin Claude Lefebvre est absent de son siège.

Rés. 59-520

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par Monsieur l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 22 septembre 1959 ainsi que des assemblées spéciales du 24 septembre 1959 et 1er octobre 1959 soient adoptées telles que lues.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-521

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'UN montant de \$ 7.968.92 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item 1 et 2 de la liste en date du 13 octobre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-522

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE les mutations opérées dans la Ville de Duvernay du 1er au 31 août 1959 soient acceptées et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-523

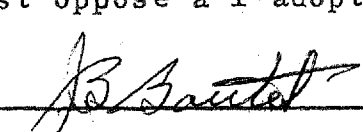
Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QU'UNE remise au montant de \$ 10.000.00 soit faite du fond général au fond capital.

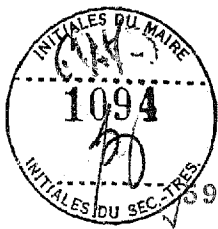
Adopté à l'unanimité.

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 350 pourvoyant à la construction d'égoûts et d'aqueduc dans la rue Limoges du Blvd Lévesque à la route no. 18 et à un emprunt de \$ 36.000. pour ces fins. Cette assemblée fut tenue le 1er octobre 1959 de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque sous la présidence de M. J.B. Boutet, Echevin. Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 350. Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption du dit règlement.

  
M. J.B. BOUTET, président.

  
M. HENRI BLEAU, greffier.



Rés. 59-524

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. J.B. Boutet et Henri Bleau, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement no. 350, soit adopté tel que lu et soumis.

QU'IL soit inscrit au livre des délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 368 pourvoyant à l'installation des systèmes d'égoûts et aqueduc sur différentes rues de la Ville. Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le 9 octobre 1959 au 2795 Blvd Lévesque de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. l'Echevin Philémon Gascon.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 368. Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption du dit règlement.

PHILEMON GASCON, président.

GREFFIER.

Rés. 59-525

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Philémon Gascon, Et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement no. 368 soit adopté tel que lu et soumis.

QU'IL soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-526

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE des soumissions pour l'exécution des travaux prévus au règlement no. 368 soient demandées à Louisbourg Construction Ltée les Entreprises David Ltée, Civil Construction Inc. et Beaver Const. Co. telles soumissions devant être ouvertes à l'assemblée du Conseil de Ville de Duvernay le 14 octobre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-527

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE des soumissions soient demandées pour l'enlèvement de la neige dans les rues de la Ville de Duvernay pour la saison 1959-60, telles soumissions devant être ouvertes lors de l'assemblée régulière du Conseil de Ville en date du 27 octobre 1959.

Adopté à l'unanimité.

MARKS DE LA REJURE  
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.



Rés. 59-528 Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QU'UN montant de \$ 500.00 soit voté pour déposer entre les mains des autorités provinciales pour l'ouverture de la Montée St-François pour la saison d'hiver 1959-60.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-529 Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QUE Monsieur Paul-Emile Archembault, 93, Haut St-François soit autorisé à procéder à l'installation des clôtures à neige pour la saison 1959-60 partout où il le jugera nécessaire dans les limites de la Ville de Duvernay au taux de \$ 2.60 l'heure, camion inclus plus \$1.30 l'heure pour un aide.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-530 Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QUE les noms de rues suivants soient acceptés : rue 57-208 et 218 : Vanier - rue 57-201 : Croissant Sauvé.

Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la préparation d'un règlement relatif à la taxation pour l'année 1959.

Rés. 59-531 Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE M. Jean-Paul Lefebvre, employé manuel soit nommé assistant-contremaître pour les travaux publics et qu'en conséquence, son salaire soit porté à \$ 1.50 de l'heure à compter du 19 octobre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-532 Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
amendée par la rés. 59-548. Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE M. Vincent Paquette soit engagé en qualité de constable pour la Ville de Duvernay à raison d'un salaire de \$ 70.00 par semaine de 48 heures à compter du 2 novembre 1959 et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à équiper et vêtir M. Paquette en conséquence.

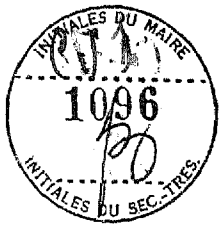
M. l'Echevin J.B. Boutet enregistre sa dissidence.

Adopté.

#### CORRESPONDANCE

A. Lettre du "Publicité Club de Montréal"; ré semaine de la publicité.

M. le Maire Charles E. Thérien proclame la semaine du 19 au 24 octobre 1959 comme la semaine de publicité.



Session du 13 octobre 1959.

B. Lettre du Département du Procureur Général concernant la nomination d'un Juge Municipal pour la Ville de Duvernay.  
Le Conseil demande que le Procureur général de la Province de Québec et le Député Provincial M. Léopold Pouliot soient remerciés pour cette nomination et que Me Georges H. Long soit félicité pour sa nomination comme Juge Municipal pour la Ville de Duvernay.

Rés. 59-533

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE l'assemblée soit ajournée au mercredi 14 octobre 1959  
à 7 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

MAIRE

SECRETARIE-TRESORIER.





Ville de Duvernay  
Co. de Laval, P.Q.

Ajournement de l'assemblée régulière du 13 octobre 1959 tenue le 14 octobre 1959 à 7:20 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Philémon Gascon, J.B. Boutet, Claude Lefebvre, André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles E. Thérien.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-534

Il est proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par Monsieur l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE le conseil procède à l'ouverture des soumissions pour les travaux prévus au règlement no. 368.

Adopté à l'unanimité.

Un Comité formé de M. André Robillard, ing. pub. et de M. Jean-Guy Lavallée est nommé aux fins de vérifier les extensions des soumissions de Civil Construction Inc., des Entreprises David Ltée et Louisbourg Construction Ltée.

Rés. 59-535

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le plan préparé par J. André Laferrrière, arp. géo., en date du 6 octobre 1959 et démontrant les lots 68-89-90 soit acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-536

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par M. Léopold Moretti, arp. géo., en date du 14 octobre 1959 et démontrant les lots 75-28, 29, 30, 75-55 à 63, 76-8, 9 et 10, 76-17, 18 et 19, 76-24, 76-29, 30, 31 et 32 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Le Comité formé de M. André Robillard, ing. p., et de M. Jean-Guy Lavallée font rapport qu'ils ont trouvés les extensions des soumissions conformes.

Rés. 59-537

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE la soumission de Civil Construction Inc. au montant de \$ 19.715.00 pour travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus au règlement no. 368 soit acceptée, sujet à l'approbation du dit règlement par le Ministre des Affaires Municipales.

QU'UN contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés pour et au nom de la dite Corporation à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.



Session du 14 octobre 1959.

Rés.  
59-538

Il est proposé par M. L'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE les chèques de dépôt garantis soient remis à ceux dont les  
soumissions n'ont pas été acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-539

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE

SECRETAIRE-TRESORIER.



VILLE DE DUVERNAY,  
Comté de Laval,  
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 20 octobre 1959 à 8.05 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Léo J. Robinson, Claude Lefebvre, Philémon Gascon, Charlemagne Le Scouarnec, J.B. Boutet, André Bastien formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. THERIEN.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la Loi.

Rés. 59-540 Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE le règlement no. 371 relatif à l'imposition de la taxe pour l'année 1959 soit adopté tel que lu, et soumis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-541 Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE la Ville de Duvernay présente un projet de Loi à la Législature provinciale lors de la session d'automne 1959.

QUE la firme légale Lacroix, Viau et Poupart, avocats, soit autorisée d'en rédiger le texte et de procéder à la présentation du projet de Loi.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-542 Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE Les prix unitaires fournis par Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd en date du 20 octobre 1959 à savoir: excavation 0.64 la verge carrée; pierre concassée : \$ 2.15 la tonne; puisard nivelé \$ 15.00 l'unité; manhole nivelé \$20.00 l'unité; tuyau de béton \$5.50 le pied linéaire, soient acceptés pour l'exécution d'une partie des travaux de pavage prévus au règlement no. 367 à savoir: les rues Du Verger (Epernay à Ecole) Hameury (66-116) 66-113, 114, 115 à 68-8, Place de Venise, Place de Capri, 346-66, 65, 355-2, 3 et 4, 354-55, 39 et De Carrière et que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de préparer les plans, cahiers de charges relatifs à l'exécution de ces travaux suivant leur estimé fourni en date du 9 oct. 1959, le tout sujet à l'approbation du dit règlement par le Ministre des Affaires Municipales.

QU'un contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés pour et au nom de la dite corporation à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-543 Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE la Ville achète 200 tiges de fer pour baliser les bornes-fontaines pour la période d'hiver 1959-60.

Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Lée, Farnham, Qué.

x 18"



Session du 20 octobre 1959.

Rés. 59-544

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE le lot portant le no. 58-202 soit annulé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-545

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Marc Hurtubise, arp. géo. en date du  
13 octobre 1959 et démontrant les lots 58-229, 230, 231 et 232 soit  
accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-546

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient auto-  
risés de préparer des plans et profils du Blvd de la Grande Côte  
à compter de la terre no. 324 jusqu'à 331.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-547

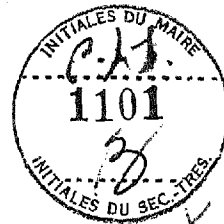
Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR LE MAIRE.

SECRETARE-TRESORIER.



Ville de Duvernay,  
Co. de Laval,  
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 27 octobre 1959 à 9:15 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson Charlemagne Le Scouarnec, Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-548

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 13 octobre 1959, ajournée au 14 octobre 1959 ainsi que de l'assemblée spéciale du 20 octobre 1959 soient adoptées telles que lues et soumises, avec amendement à la résolution 59-532, ré la date d'engagement du constable Vincent Paquette qui doit se lire 19 octobre 1959 au lieu du 2 novembre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-549

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QU'UN montant de \$ 19.931.32 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux items 1, 2 et 3 de la liste en date du 27 octobre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour le déneigement pour l'année 1959-60. Les entreprises soumissionnaires sont les suivantes :

Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd	: 20.400.00
Soulanges Paving Ltée	: 20.000.00
Gabriel et Gilles Decarie	: 16.000.00

Rés. 59-550

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE M. l'Echevin André Bastien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson vérifient auprès des entreprises ci-haut mentionnées aux fins de savoir si elles possèdent le matériel nécessaires à l'exécution de déneigement et en vérifient leur état et fassent rapport au Conseil le 29 octobre prochain et que les soumissions ci-haut mentionnées soient laissées en suspens jusqu'à cette date.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-551

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

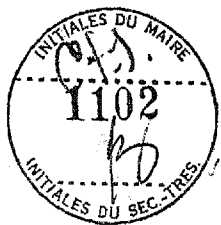
QUE l'entretien des chemins d'hiver 1959-60 pour le Rang des Grandes Prairies, Montée Lacombe et Montée Auclair soit confié à D. Godard & Fils au prix de \$ 400.00 le mille.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-552

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE M. Jean Addy, constructeur, soit autorisé à poser 120 pieds de tuyaux d'égoûts de 12" de diamètre ainsi qu'un raccordement de 70 pieds de 6" de diamètre dans la rue Louis-Joliet afin de desservir la maison située à 1155 ainsi que les lots 61-2-77, 61-2-76. Il



est bien entendu que l'exécution de ce travail sera entièrement aux frais et charges du dit Monsieur Jean Addy et exécuté sous la surveillance des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre et que de plus la Ville de Duvernay n'assume aucune responsabilité présente et future pour l'exécution de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-553

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la Cour Municipale de la Ville de Duvernay soit tenue le troisième lundi de chaque mois à l'école St-Victor au 2450 rue Rosemère, à 8 heures p.m. jusqu'à avis contraire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-554

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

4 QUE les honoraires de Me Georges H. Long, Juge Municipal de la Ville de Duvernay soient de \$ 200.00 par mois à compter du mois de novembre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-555

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

4 QUE M. Rosaire G. Brisson, secrétaire-trésorier, soit nommé greffier pour la Cour Municipale de Duvernay à raison de \$ 175.00 par mois à compter du mois de novembre 1959 et que toute dépense incidente à cette fonction soit à ses frais.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-556

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE la Ville construise une remise aux fins d'emmagasinier son matériel et que la construction de cette bâtisse soit confiée à M. Gaston Bastien, surintendant des travaux publics.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-557

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le plan préparé par J. André Laferrière, arp.géo. en date du 10 novembre 1959 et démontant les lots 409-1 et 2 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-558

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le lot 63-1-136 soit annulé.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-559

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le plan préparé par Irénée Poissant, arp. géo. en date du 20 octobre 1959 et démontrant les lots 63-1-136-1 et 63-1-136-2 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-560

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le plan préparé par J. André Laferrrière, arp. géo. en date du 27 octobre 1959 et démontrant les lots 327-464, 465, 466 et 328-279 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-561

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Létendre de faire une étude aux fins d'installer un système d'égouts et d'aqueduc sur le Blvd Leblanc du côté ouest au nord du Blvd de la Concorde afin de desservir 11 constructions et d'en faire rapport au Conseil au plus tôt possible.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-562

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE M. Jean-Claude Lambert soit engagé en qualité de constable pour la Ville de Duvernay à raison d'un salaire de \$ 70.00 par semaine de 48 heures à compter du 2 novembre 1959 et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à équiper et vêtir M. Lambert en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-563

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à rembourser à M. Bernard Dazé, 405 rue Des Forges, un montant d'intérêt de \$ 16.26 pour les taxes sur le lot 63-1-1 pour l'année 1956.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCE.

- A. Réception d'un chèque de \$ 1,500.00 de la Ville de St-Vincent de Paul Ré: l'Achat d'un terrain de jeux situé dans la dite ville et portant le no. de cadastre 126-7
- B. Demande de la Commission Scolaire Des Ecoles aux fins d'accorder la protection de la police sur le Blvd de la Concorde dans le secteur de l'école St-Charles. Le Conseil acquiesce à cette demande. Le Département de Police verra à la surveillance de ce secteur à l'avenir
- C. Lettre de M. Julius Kugler afin de changer le nom de la rue Du Ruisseau pour Kugler Ave. Après vérification, le Conseil rendra décision.
- D. Lettre de M. G. Turcotte ré: entretien du Parc sur la rue L. Joliet. Le Conseil réfère cette demande à notre département des travaux publ.

Rés. 59-564

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE la Ville fasse parvenir des remerciements à M. Léopold Poulic Député du Co. de Laval ainsi qu'à M. Jean Lacroix, ing. Voirie Prov. pour la généreuse coopération que ces messieurs ont accordée à notre Ville pour la réfection des chemins. Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-565

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson QUE l'assemblée soit ajournée à jeudi le 29 octobre prochain à 8 h.p.m. Adopté à l'unanimité.

*Charles Lefebvre*  
M. le Maire.

*L. Robinson*  
Secrétaire Trésorier.



Session du 29 octobre 1959.

Ville de Duvernay,  
Cò. de Laval,  
PROVINCE DE QUEBEC.

Ajournement de l'assemblée régulière du 27 octobre 1959 tenue le 29 octobre 1959 à 8h.10 p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Claude Lefebvre, J.P. Boutet, Philémon Gascon, Charlemagne Le Scouarnec formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-566

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les mutations opérées dans la Ville de Duvernay du 1er au 30 septembre 1959 soient acceptées, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-567

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la soumission de Messieurs Gabriel et Gilles Décarie au montant de \$ 16.000.00 pour le déneigement des rues de la Ville pour l'année 1959-60 soit acceptée;

QU'UN contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés pour et au nom de la dite Corporation à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-568

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE les chèques de dépôt garantis soient remis à ceux dont les soumissions n'ont pas été acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-569

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la rue portant le nom Du Ruisseau soit changée pour Kugler Avenue.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-570

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE l'assemblée soit levée.

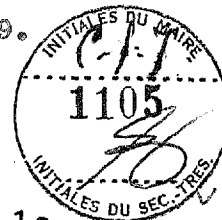
Adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE

SECRETARE-TRESORIER.



Ville de Duvernay,  
Co. de Laval,  
Province de Québec.



Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 10 novembre 1959 à 9:10 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Charlemagne Le Scouarnec, Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, André Bastien formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles E. Thérien.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. l'Echevin Léo J. Robinson est absent de son siège.

Rés. 59-571 Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE les minutes de l'assemblée du 27 octobre 1959 ajournée au 29 octobre 1959 soient adoptées telles que lues et soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-572 Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QU'un montant de \$ 9,570.99 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux items 1 et 2 de la liste en date du 10 novembre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-573 Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE le cas d'assistance sociale de Mme Lionel Lévesque au 2566 Blvd Lévesque soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-574 Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la demande de l'Imperial Oil Ltd pour la construction d'une station de service sur le lot 65-124 soit acceptée et qu'un permis de construction soit émis en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-575 Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE la demande de M. Maurice Caplan, 108 Laurier ouest, Montréal, pour la construction d'une station de service sur le lot 327-134 soit acceptée et qu'un permis de construction soit émis en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-576 Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la rue démontrée au cadastre par le no. 355-2,3,4 et 5 porte le nom Des Pins.

Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Lfée, Farnham, Qué.



Rés.  
59-577

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QU'à la suite d'une requête des propriétaires de la rue Hocquart, le nom de la rue Chauveau soit rayé et remplacé par Hocquart.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-578

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par J. André Laferrière, arp. géo., en date du 27 octobre 1959 et démontrant les lots 69-20 et 21 et 70-26, 27 28 et 29 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-579

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE l'offre du Docteur L. Desmarais, médecin-vétérinaire de l'Hopital Vétérinaire du Nord, concernant la garde des animaux errants trouvés dans la Ville qui lui seront apportés par notre Département de Police, soit acceptée, tels services devant être au coût de base annuel de \$ 50.00 à compter du 1er novembre de chaque année, le tout tel qu'expliqué dans la lettre du Dr L. Desmarais, en date du 31 octobre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-580

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE la ville achète de Talbot Equipment Ltd une pompe portative centrifuge de marque Marine Products, modèle 14300-A-Flomax 8 avec amorçage automatique, succion 2", renvoi 2" au prix de \$ 227.00 taxe fédérale incluse plus 20' de boyaux de succion de 2" et 20' de boyaux de renvoi de 2" au prix de \$ 70.12 taxe fédérale incluse, le tout tel que soumis dans la proposition de Talbot Equipment Ltd en date du 30 octobre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-581

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales aux fins d'obtenir la permission de vendre notre règlement no. 368 de gré à gré au prix de 94 à 6% d'intérêt.

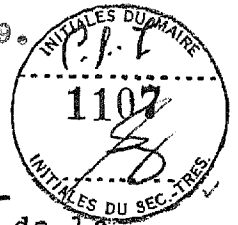
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-582

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE demande soit faite à la Ville de Renaud aux fins de limiter le dynamitage dans les carrières situées dans leur territoire vu que ces dynamitages ont à date causés certains torts et dommages à certains résidents de notre ville.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-583

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, de préparer de nouveaux estimés en vue de la confection de travaux d'égoûts et d'aqueduc dans la rue Limoges et de reviser et changer les plans et profils de la dite rue en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-584

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE demande soit faite au Ministère de la Justice Fédérale par l'entremise de notre Député Fédéral Rodrigue Bourdages aux fins d'obtenir un octroi pour le drainage du ruisseau qui traverse les terres du pénitencier de St-Vincent de Paul et qui s'égoutte dans notre territoire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-585

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE la soumission des Entreprises David Ltée en date du 10 novembre 1959 au montant de \$ 15.557.50 pour travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus au règlement no. 365 soit acceptée, sujet à l'approbation du dit règlement par le Minist re des Affaires Municipales. Les Entreprises David Ltée conviennent que le coût d'exécution des travaux ci-haut mentionnés sera payable par la Ville de Duvernay avec le produit de la vente des obligations du dit règlement lors de la vente du règlement no. 365 sur le marché des obligations et que dans l'intervalle, l'intérêt n'excédant pas 6% l'an soit payé aux Entreprises David Ltée à compter de la date des estimés progressifs fournis par nos ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour les travaux à exécuter sur le dit règlement; QUE la firme légale Lacroix, Viau et Poupart soit autorisée à faire un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-586

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 369 pourvoyant à la construction de pavage et bordures sur certaines rues de la Ville de Duvernay et à un emprunt de \$ 61.100.00 pour ces fins soit adopté tel que lu et soumis. QU'il soit soumis aux électeurs-propriétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 17 novembre 1959 de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. l'Echevin J.B. Boutet et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Lettre des Loisirs St-François, ré: octroi pour l'année 1959-60. Le Conseil fait savoir que cet octroi sera donné dans le cours du mois de décembre.

Rés. 59-587

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

MAIRE

SECRETARE-TRESORIER.



Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 24 novembre 1959 à 9:15 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 59-588

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 10 novembre 1959 soient adoptées telles que lues et soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-589

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'UN montant de \$ 139.551.91 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item 1, 2 et 3 de la liste en date du 24 novembre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-590

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE les mutations opérées dans la Ville de Duvernay du 1er au 31 octobre 1959 soient acceptées et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder aux changements au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-591

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE la mutation portant le no. 133632 pour la vente du lot 65-2 en date du 8 mai 1959 par Clairval Investment Corp. à Léopold Bergeron soit amendée dans son texte tel que soumis par la Division d'Enregistrement de Laval en date du 0 novembre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-592

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le plan préparé par J. André Laferrière, arp. géo., en date du 13 novembre 1959 et démontrant le lot 398-2-1 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-593

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le plan préparé par M. Marcel Huot, arp. géo., en date du 9 mai 1959 et démontrant les lots 349-8 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-594

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par J. André Laferrière, arp. géo., en date du 12 novembre 1959 et démontrant le lot 70-30 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



PROCES-VERBAL.

---

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'adoption du règlement no. 369 pourvoyant à la construction de pavage et bordures sur certaines rues de la ville. Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le 17 novembre 1959 au 2795 Blvd Lévesque de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. l'Echevin J.B. Boutet.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 369. Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption du dit règlement.

J.B. Boutet  
J.B. BOUTET, Président

Rosaire G. Brisson  
Rosaire G. BRISSON, greffier.

Rés. 59-595

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. J.B. Boutet et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue pour l'adoption du règlement no. 369, soit adopté tel que lu et soumis;

QU'IL soit inscrit au Livre des Délibérations et que copie soit déposée aux archives de cette même corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-596

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 17 novembre 1959 au montant de \$ 46.340. pour travaux d'égoûts et d'aqueduc dans la rue Limoges soient acceptés;

QUE M. J.A. Lalonde, ingl p. soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé les plans, devis et estimés relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité .

Rés. 59-597

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE la soumission des entreprises David Ltée en date du 17 novembre 1959 au montant de \$ 14.174.00 pour l'exécution d'une partie des travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus au règlement no. 350 à savoir 370 pieds linéaires de drainage de surface, 320 pieds linéaires d'égoûts domestiques et 320 pieds linéaires d'aqueduc, soit acceptée sujet à l'approbation du dit règlement par le Ministre des affaires Municipales. Les Entreprises David Ltée conviennent que le coût d'exécution des travaux ci-haut mentionnés sera payable par la Ville de Duvernay avec le produit de la vente des obligations des dits règlements lors de la vente du règlement no. 350 sur le marché des obligations et que dans l'intervalle un intérêt n'exécédant pas 6% l'an soit payé aux Entreprises David Ltée à compter de la date des estimés progressifs fournis par nos ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour les travaux à exécuter sur le dit règlement;

QUE la firme légale Lacroix, Viau & Poupart soit autorisée à faire un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer le dit contrat, pour et au nom de la dite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés.  
59-598

ATTENDU que l'évaluation pour les bâtiments situés sur le lot 62 subd. 334 ont été omis lors de la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1959;

ATTENDU qu'une nouvelle évaluation des lieux ont été effectuée par la firme Begin, Charland & Valiquette;

ATTENDU que l'évaluation pour le terrain et les bâtiments situés sur le dit lot a été portée de \$ 53,900.00 à \$ 91,075.00 pour l'année 1959;

ATTENDU qu'un avis de huit jours a été signifié au propriétaire Bonaventure Investment Co. Ltd tel que requis par l'article 499 de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU que le dit propriétaire n'a pas contesté la nouvelle évaluation pour l'année 1959

Il est proposé par M. l'Échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Échevin Léo J. Robinson

QUE pour l'année 1959, l'évaluation du lot 62-334 soit homologuée à \$ 91,075.00 à toutes fins que de droit.

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les corrections en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-599

Il est proposé par M. l'Échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

QUE les services de la firme Middleton, Hope Co. soit retenue pour faire l'audition des livres de la Ville pour l'exercice financier 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-600

Il est proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

QUE des permis pour la vente d'arbres de Noël soient émis avec dépôt de \$ 10.00 garantissant la remise des lieux en bon ordre.

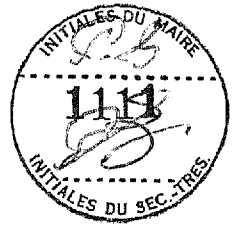
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-601

Il est proposé par M. l'Échevin André Bastien  
Secondé par M. l'Échevin Léo J. Robinson

QU'EN vue de la prochaine émission d'obligations par la Ville de Duvernay au montant de \$ 497,000.00, un tableau des remboursements du règlement no. 290 soit amendé de la façon suivante:

	<u>1ère tranche</u>	<u>Soie à émettre</u>	<u>Total</u>
1	10,500.	4,500.00	15,000.
2	10,500	4,500.	15,000.
3	10,500.	4,500,	15,000.
4	10,500	4,500.	15,000,
5	11,500.	4,500.	16,000.
6	11,000.	5,000,	16,000.
7	11,000.	5,000.	16,000.
8	11,000.	5,000.	16,000.
9	12,000.	5,000.	17,000.
10	12,000.	5,000.	17,000.



	<u>lère tranche</u>	<u>Solde à émettre</u>	<u>Total</u>
11	14,500.	5,500.	20,000
12	14,500.	5,500.=	20,000.
13	15,500.	5,500.	21,000.
14	16,500.	5,500.	22,000.
15	16,500.	5,500.	22,000.
16	16,000.	6,000.	22,000.
17	17,000.	6,000.	23,000
18	17,000.	6,000.	23,000.
19	18,000.	6,000.	24,000.
20	19,000.	6,000.	25,000.
	<u>275,000.</u>	<u>105,000.</u>	<u>380,000.</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-602

Il est proposé par M<sup>r</sup> l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'en vue de la prochaine émission d'obligations par la Ville de Duvernay au montant de \$ 497,000., un tableau des remboursements du règlement no. 301 soit amendé de la façon suivante :

	<u>lère tranche</u>	<u>Solde à émettre</u>	<u>Total</u>
1	500	1,000	1,500
2	500	1,500	2,000
3	500	1,500	2,000
4	500	2,500	3,000
5	500	2,500	3,000
6	500	2,500	3,000
7	1,000	2,000	3,000
8	1,000	2,000	3,000
9	1,000	2,000	3,000
10	1,000	2,000	3,000
11	1,000	2,000	3,000
12	1,000	3,000	4,000
13	1,000	3,000	4,000
14	1,000	3,000	4,000
15	1,000	3,000	4,000
16	1,000	3,000	4,000
17	1,500	2,500	4,000
18	1,500	2,500	4,000
19	1,500	3,000	4,500
20	1,500	3,000	4,500
	<u>19,000</u>	<u>47,500</u>	<u>66,500</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-603

Il est proposé par M<sup>r</sup> l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'en vue de la prochaine émission d'obligations par la Ville de Duvernay au montant de \$ 497,000., un tableau des remboursements du règlement no. 323 soit amendé de la façon suivante :

	<u>lère tranche</u>	<u>Solde à émettre</u>	<u>Total</u>
1	1,400.	4,600.	6,000.
2	1,400.	4,700	6,100
3	1,400	4,700	6,100
4	1,400	4,700	6,100
5	1,400	4,700	6,100



	<u>1ere tranche</u>	<u>Solde à émettre</u>	<u>Total</u>
6	1,800	4,300	6,100
7	1,800	5,200	7,000
8	1,800	5,200	7,000
9,	1,800	5,200	7,000
10	1,800	5,200	7,000
11	1,600	6,400	8,000
12	1,600	6,400	8,000
13	1,600	6,400	8,000
14	1,600	6,400	8,000
15	1,600	6,400	8,000
16	2,000	7,000	9,000
17	2,300	6,700	9,000
18	2,300	6,700	9,000
19	2,200	6,800	9,000
20	2,200	6,800	9,000
	<u>35,000</u>	<u>114,500</u>	<u>149,500</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-604

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
 Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'en vue de la prochaine émission d'obligations par la Ville de Duvernay au montant de \$ 497,000. un tableau des remboursements du règlement no. 328 soit amendé de la façon suivante :

	<u>1ère tranche</u>	<u>Solde à émettre</u>	<u>Total</u>
1	2,000	2,500	4,500
2	3,000	3,000	6,000
3	3,500	4,500	8,000
4	3,500	4,500	8,000
5	4,000	4,000	8,000
6	4,500	5,500	10,000
7	4,500	5,500	10,000
8	5,000	5,000	10,000
9	5,000	5,000	10,000
10	5,000	5,000	10,000
	<u>40,000</u>	<u>44,500</u>	<u>84,500</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-605

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
 Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'en vue de la prochaine émission d'obligations par la Ville de Duvernay au montant de \$ 497,000., un tableau des remboursements du règlement no. 330 soit amendé de la façon suivante :

	<u>1ère tranche</u>	<u>Solde à émettre</u>	<u>Total</u>
1	300	700	1,000
2	300	700	1,000
3	300	700	1,000
4	300	700	1,000
5	300	700	1,000
6	300	700	1,000
7	300	700	1,000
8	300	700	1,000
9	300	700	1,000
10	300	700	1,000





	<u>1ère tranche</u>	<u>Solde à émettre</u>	<u>Total</u>
11	400	600	1,000
12	400	600	1,000
13-	1,400	1,100	1,500
14	400	600	1,000
15	400	600	1,000
16	400	600	1,000
17	600	1,400	2,000
18	600	1,400	2,000
19	700	1,300	2,000
20	700	1,300	2,000
	<u>8,000</u>	<u>16,500</u>	<u>24,500</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-606

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'en vue de la prochaine émission d'obligations par la Ville de Duvernay au montant de \$ 497,000., un tableau des remboursements du règlement no. 344 soit amendé de la façon suivante :

	<u>1ère tranche</u>	<u>Solde à émettre</u>	<u>Total</u>
1	300	13,700	14,000
2	300	13,700	14,000
3	300	13,700	14,000
4	300	14,700	15,000
5	300	14,700	15,000
6	400	14,600	15,000
7	400	14,600	15,000
8	400	15,600	16,000
9	400	15,600	16,000
10	400	15,600	16,000
11	500	15,500	16,000
12	500	15,500	16,000
13	500	15,500	16,000
14	500	16,500	17,000
15	500	16,500	17,000
16	600	16,400	17,000
17	600	16,400	17,000
18	600	18,400	19,000
19	600	20,400	21,000
20	600	20,400	21,000
	<u>9,000</u>	<u>318,000</u>	<u>327,000</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-607

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'en vue de la prochaine émission d'obligations par la Ville de Duvernay au montant de \$ 497,000., un tableau des remboursements du règlement no. 359 soit amendé de la façon suivante :

	<u>1ère tranche</u>	<u>Solde à émettre</u>	<u>Total</u>
1	1,500	6,500	8,000
2	1,500	6,500	8,000
3	1,500	6,500	8,000
4	1,500	6,500	8,000
5	1,500	7,500	9,000



	<u>1ère tranche</u>	<u>Solde à émettre</u>	<u>Total</u>
6	2,000	7,000	9,000
7	2,000	7,000	9,000
8	2,000	9,000	11,000
9	2,000	9,000	11,000
10	2,000	9,000	11,000
11	2,500	8,500	11,000
12	2,500	8,500	11,000
13	2,500	8,500	11,000
14	2,500	8,500	11,000
15	2,500	8,500	11,000
16	3,000	9,000	12,000
17	3,000	12,000	15,000
18	3,000	12,000	15,000
19	3,000	12,000	15,000
20	3,000	12,000	15,000
	<u>45,000</u>	<u>174,000</u>	<u>219,000</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-608

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'en vue de la prochaine émission d'obligations par la Ville de Duvernay au montant de \$ 497,000., un tableau des remboursements du règlement no. 361 soit amendé de la façon suivante :

	<u>1ère tranche</u>	<u>Solde à émettre</u>	<u>Total</u>
1	2,500	15,500	18,000
2	2,500	16,500	19,000
3	2,500	16,500	19,000
4	2,500	16,500	19,000
5	2,500	17,500	20,000
6	3,000	17,000	20,000
7	3,000	17,000	20,000
8	3,000	17,000	20,000
9	3,000	18,000	21,000
10	3,000	18,000	21,000
11	3,500	18,500	22,000
12	3,500	18,500	22,000
13	3,500	19,500	23,000
14	3,500	20,500	24,000
15	3,500	20,500	24,000
16	4,000	20,000	24,000
17	4,000	21,000	25,000
18	4,000	21,000	25,000
19	4,500	21,500	26,000
20	4,500	22,500	27,000
	<u>66,000</u>	<u>373,000</u>	<u>439,000</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-609

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le prix de \$ 300,00 fourni par M. Raoul Parent, domicilié 7475 rue des Tilleuls pour la pose du système d'éclairage pour la patinoire d'Eliteville soit accepté, à être chargé aux fonds généraux

Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-610

Il est proposé par M. l'Échevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Échevin Claude Lefebvre

QUE les cas d'assistance publique de Mme Vve Charles Milne,  
Paul Emile Lalonde, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCE.

Lettre de Chartrand & Frères ; ré Dénéigement d'un certain bout de  
rue situé près de la rue Meunier

Le Conseil fait savoir qu'il fera enquête et avisera en  
conséquence.

Rés. 59-611

Il est proposé par M. l'Échevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Échevin Léo J. Robinson

QUE l'assemblée soit ajournée à mardi 1er décembre 1959  
à 8 heures et trente p.m.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire Charles E. THERIEN

Rosaire G. BRISSON, secrétaire-  
trésorier.



Ajournement de l'assemblée régulière du 24 novembre 1959, tenue le 1er décembre 1959 à 8:35 p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, J.B. Boutet, Philémon Gascon, André Bastien, Claude Lefebvre, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles El Thérien.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

59-612 Rés.

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE le conseil procède à l'ouverture de la soumission reçue pour la vente de \$ 497.000. d'obligations de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-613

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE l'offre faite par W.C. Pitfield & Co. Ltd, Placement Kenneberg Inc., Crédit Quebec Inc., Florido Matteau & Fils, Crédit Anglo-Français Ltee, Durocher, Rodrigue & Cie Ltée, Gaston Laurent Inc. Bélanger Inc., La Banque Provinciale du Canada, contenue dans une lettre datée du 1er décembre 1959 pour l'achat d'obligations au montant de \$ 497,000.00 (quatre cent quatre-vingt dix-sept mille dollars) émise en vertu des règlements no. 290, 301, 323, 328, 330, 344, 359 et 361 de la Ville de Duvernay et décrite comme suit :

\$ 497,000.00 6% 1er décembre 1960 à 1969 inclusivement, dont  
\$ 297,500. en 1969.

soit accepté par le Conseil  
sujet à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-614

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le taux d'intérêt des débetures au montant de \$ 497,000 émises en vertu des règlements no. 290, 301, 323, 328, 330, 344, 359 et 361 soit le suivant; à savoir :

6% 1er décembre 1960 à 1969 inclusivement dont \$ 297,500 en 1969.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-615

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE les obligations à être émises en vertu des règlements no. 290, 301, 323, 328, 330, 344, 359 et 361, porteront la date du 1er décembre 1959. Les intérêts sur ces obligations seront payables les 1er juin et 1er décembre de chaque année et le principal et les intérêts seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de la dite banque à Toronto.

Adopté à l'unanimité.

MARCE DE LA REILLURE  
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.



Rés. 59-616

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QUE les règlements no. 290, 301, 323, 328, 330, 344, 359 et 361 de la Ville de Duvernay, soient amendés à l'article 6 en remplaçant " 5¼% " par " 6% ". L'article 14 des dits règlements est amendé en ajoutant les mots suivants au début du dit article :

" Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er décembre 1966 inclusivement si elles sont émises à courte échéance 10 ans, avant le 1er décembre 1967 inclusivement, si elles sont émises à courte échéance 15 ans ou avant le 1er décembre 1969 si elles sont émises pour le terme de 20 ans, après ces dates".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-617

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE l'impression des obligations à être émises en vertu de notre émission en date du 1er décembre 1959 soit confiée à Yvon Boulanger Ltée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-618

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE les conseillers juridiques Mes Lacroix, Viau & Poupart, avocats soient autorisés à rédiger les débentures, à les faire imprimer chez Yvon Boulanger Ltée et à faire toutes les procédures nécessaires pour que la livraison soit faite sans délai.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-619

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE le compte de taxe pour l'année 1959 du Presbytère Notre-Dame des Ecores, domicilié 18 Cr. Notre-Dame, Duvernay, soit annulé en vertu de l'article 520 alinéas c et d de la Loi des Cités et Villes de la Province de Québec.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-620

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE le chèque de dépôt de soumission au montant de \$ 2400.00 déposé par Civil Construction Inc. pour l'exécution des travaux prévus au règlement no. 368 soit remis à la dite compagnie vu que les travaux à exécuter sont complétés, le tout tel que recommandé par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre dans leur lettre du 17 novembre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-621

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE la Ville achète de Willart Construction Ltée au prix de \$250. un " shack " pouvant servir à notre département de voirie, l'achat devant être chargé à l'entretien égouts et aqueduc.

Adopté à l'unanimité.



Rés.  
59-  
622

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE M. Gaston Bastien, surintendant, soit autorisé à construire  
une cabane d'environ 10' x 10' pour la patinoire d'Eliteville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-623

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QU'une page d'annonces dans le bottin 1960 pour la Ville de  
Duvernay, St-Vincent de Paul, soit retenue au prix de \$ 50.00, tel  
montant devant être chargé aux fonds généraux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-624

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin Claude Lefebvre

QUE la Ville achète de Fournisseur Municipal 12 compteurs d'eau  
devant être installés au Centre d'Achat Duvernay et décrit comme  
suit :

2 de $\frac{1}{2}$ "	à \$ 19.50	chacun
4 de $\frac{3}{4}$ "	à \$ 24.75	chacun
2 de 1 "	à \$ 38.80	chacun
1 de $1\frac{1}{2}$ "	à \$ 64.80	chacun
3 de 2 "	à \$ 98.50	chacun,

tel achat devant être chargé aux  
fonds aqueduc.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Lettre et résolution de la Ville de Renaud au sujet du dynamitage  
dans les Carrières situées dans leur territoire :

Rés. 59-625

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE la ville de Duvernay remercie la Ville de Renaud pour leur  
généreuse coopération.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-626

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE M. Gaston Bastien, surintendant, soit autorisé à bâtir une  
glissoire d'environ 10 pieds de haut sur le parc Les Ecores.

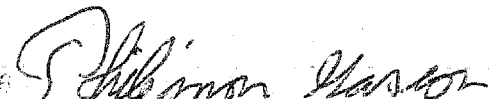
Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-627


Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

  
\_\_\_\_\_

MAIRE

  
\_\_\_\_\_

SECRETAI RE-TRESORIER.



Ville de Duvernay,  
Comté de Laval,  
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 9 décembre 1959 à 9 heures 10 p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec J.B. Boutet, Claude Lefebvre, Léo J. Robinson formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Philémon Gascon.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le Maire Charles E. Thérien est absent de son siège.

Rés. 59-628 Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 24 novembre 1959 ainsi que l'ajournement du 1er décembre 1959 soient adoptées telles lues et soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-629 ↙ Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'UN montant de \$ 25.00 soit payé mensuellement à compter du mois de novembre 1959 à la Commission Scolaire Les Ecores pour usage et services de concierge à l'École St-Victor pour la tenue de la Cour Municipale de la Ville, tel montant devant être chargé au fond général.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-630 Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QUE, pour l'emprunt total de \$ 497,000.00 d'obligations autorisé par les règlements 290, 301, 323, 328, 330, 344, 359 et 361, les obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire, pour un terme de 10 ans au lieu de 20 ans pour les règlements no. 290, 301, 323, 330, 344 et 359 et 361, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt; que copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-631 Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

QUE les prix unitaires fournis par Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd en date du 1er décembre 1959, à savoir, excavation et nivellement .64 la verge carrée, pierre concassée: 2.15 la tonne; nivellement de puisard : \$15.00 l'unité; nivellement de regard d'égoût : \$ 20.00 l'unité; nivellement de valves : \$ 25.00 l'unité. (Aucune charge supplémentaire ne sera faite pour l'excavation de la terre gelée) soient acceptés pour l'exécution d'une partie des travaux de pavage prévus au règlement no. 369, le tout sujet à l'approbation du dit règlement du Ministre des Affaires Municipales. Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd convient que le coût d'exécution des travaux ci-haut mentionnés sera payable par la Ville de Duvernay avec le produit de la vente des obligations du dit règlement lors de la vente du règlement no. 369 sur le marché des obligations; Que dans l'intervalle, un intérêt n'excédant pas 6% l'an soit payé à Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd à compter de la date des estimés progressifs fournis par nos ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour les travaux à exécuter sur le dit règlement. QUE la firme légale Lacroix, Viau & Poupert soit autorisée à faire un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Rosaire G. Brisson soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité.



Session du 9 décembre 1959.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Caisse Populaire de Duvernay à l'effet d'ouvrir leurs locaux le mercredi soir de 7 heures à 8 heures p.m.

Rés. 59-632

Il est proposé par M. l'Echevin Claude Lefebvre  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE la demande de la Caisse Populaire de Duvernay à l'effet d'ouvrir les locaux le mercredi soir de 7 heures à 8 heures p.m. soit accordée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-633

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

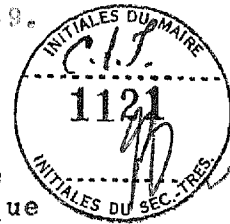
QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE.

SECRETARE-TRESORIER.





Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 22 décembre 1959 à 9:05 heures p.m. à 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec, Léo J. Robinson et Philémon Gascon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

MM. les Echevins Claude Lefebvre et J.B. Boutet sont absents de leur siège.

Rés. 59-634

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 9 décembre 1959 soient adoptées telles que lues et soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-635

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QU'un montant de \$ 27,571.38 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés aux items 1 et 2 de la liste en date du 22 décembre 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-636

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le certificat de localisation pour le lot no. 355-22, préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 7 décembre 1959 et démontrant un espacement de 12 pieds entre la ligne de rue et l'alignement de la maison y construite, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-637

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le certificat de localisation pour le lot no. 355-23, préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 7 décembre 1959 et démontrant un espacement de 11 pieds entre la ligne de rue et l'alignement de la maison y construite, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'installation d'un système d'éclairage de rues sur les projets d'Eliteville Devel., 20th Century, Shell Construction, rue Meunier, d'après les plans fournis à cet effet par The Shawinigan Water and Power Co. et approuvés par nos ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 59-638

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE l'escompte de 5% soit accordé à Aurette Laurent, 3236, Blvd Lévesque pour les taxes 1958, tout comme si celles-ci avaient été payées à la date requise d'escompte.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 59-639

Il est proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE Me Rémi Lussier soit autorisé à continuer la confection des dossiers, cadastres, plans, actes, recherches, contrats, en vue de l'acquisition des assiettes de rues, servitudes, droits de passage et faire en sorte que la Ville ait un dossier complet de ses propriétés, toutefois Me Rémi Lussier est requis de faire parvenir au Conseil de la Ville de Duvernay, un rapport mensuel du travail en cours.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-640

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnéc

QUE les honoraires de Me Armand Trudelle, procureur pour notre Cour Municipale, soient de \$ 150.00 par mois, rétroactif au mois d'août 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-641

Il est proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnéc  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

QUE le Conseil donne un boni de \$ 15.00 à chaque employé de la Ville à l'occasion de la période des fêtes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-642

Il est proposé par M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE les bureaux de l'Hotel de Ville soient fermés à midi les 24 et 31 décembre 1959.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'apporter certains amendements dans la zone nord du règlement de zonage et de construction no. 353.

AVIS DE MOTION

M. l'Echevin Léo J. Robinson donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'apporter certains amendements dans la zone les Ecores du règlement de zonage et de construction no. 353.

Rés. 59-643

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnéc

QUE les services de M. Claude François Lefebvre, ing. prof. soient retenus pour la préparation de certains amendements que le Conseil se propose de soumettre au règlement de zonage et construction no. 353.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 59-644

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon  
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

QUE L'assemblée soit levée. Adopté à l'unanimité.

*Charles Thériault*

M. LE MAIRE

*Buisson*

SECRETARE-TRESORIER.

MARQUE DE LA REPRODUCTIONS Formules Municipales L'Éc. Farnham, Qué.